

Les régimes complémentaires de retraite au Québec Statistiques 1994

LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE AU QUÉBEC – STATISTIQUES 1994

LES PARTICIPANTS, LES DISPOSITIONS DES RÉGIMES ET LES DONNÉES FINANCIÈRES

Mars 1997

Rédacteurs : Renaud Bourget et Denis Giasson

Ont collaboré à la réalisation de ce bulletin : Christine Deschênes au montage des tableaux et à la coordination technique, Danièle Boivin et Lilliane Martin à la collecte des informations ainsi que Guy Leroux, au traitement informatique.

Il est possible d'obtenir sur demande d'autres données ne paraissant pas dans la présente publication.

Le contenu de cette publication peut être reproduit en tout ou en partie, à condition que la source soit mentionnée.

Renseignements sur le contenu :

Direction de l'évaluation et de la révision
Régie des rentes du Québec
Case postale 5200
Québec G1K 7S9

Téléphone : (418) 644-7510

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS – 1994

RÉGIMES	PARTICIPANTS						COTISATIONS						VALEUR MARCHANDE	
	Participants au Québec				Participants hors du Québec	Tous les participants	Participants au Québec			Tous les participants			DE L'ACTIF	
	Participants	Participant	Participants et participants	Participants			Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations totales	Cotisations patronales	Cotisations salariales	Cotisations totales	Participants au Québec	Tous les participants
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Nombre total de participants par régime														
1 à 9	1 018	2 320	972	3 292	371	3 663	15 316	3 088	18 404	16 749	3 524	20 273	357 096	392 441
10 à 499	2 850	106 699	45 089	151 788	162 951	314 739	278 526	159 241	437 767	555 262	295 963	851 225	8 537 431	18 827 974
500 à 3 999	439	159 447	59 994	219 441	336 777	556 218	519 616	229 133	748 749	1 343 055	500 346	1 843 401	15 331 496	42 716 743
4 000 ou plus	70	471 870	490 756	962 626	905 134	1 867 760	2 310 100	1 336 779	3 646 879	4 759 013	2 533 104	7 292 117	47 084 363	89 806 734
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	3 123 558	1 728 241	4 851 799	6 674 079	3 332 937	10 007 016	71 310 386	151 743 892
Garantie des prestations														
Régimes garantis	125	82 383	47 383	129 766	333 911	463 677	1 100 254	304 811	1 405 065	2 518 932	1 186 731	3 705 663	–	–
Régimes non garantis	4 252	657 953	549 428	1 207 381	1 071 322	2 278 703	2 023 304	1 423 430	3 446 734	4 155 147	2 146 206	6 301 353	71 310 386	151 743 892
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	3 123 558	1 728 241	4 851 799	6 674 079	3 332 937	10 007 016	71 310 386	151 743 892
Nature de l'organisme														
Organisme public	426	337 688	423 812	761 500	357 948	1 119 448	2 353 639	1 297 089	3 650 728	3 843 892	2 282 769	6 126 661	37 129 900	46 525 740
Organisme privé	3 951	402 648	172 999	575 647	1 047 285	1 622 932	769 919	431 152	1 201 071	2 830 187	1 050 168	3 880 355	34 180 486	105 218 152
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	3 123 558	1 728 241	4 851 799	6 674 079	3 332 937	10 007 016	71 310 386	151 743 892
Formation de la rente de retraite														
Cotisation déterminée	1 851	52 392	25 574	77 966	108 691	186 657	90 534	72 038	162 572	245 646	181 131	426 777	2 209 984	6 707 962
Prestations déterminées	2 355	500 780	538 390	1 039 170	1 138 067	2 177 237	2 696 128	1 409 767	4 105 895	5 956 002	2 885 263	8 841 265	54 071 493	125 109 488
Cotisation et prestations déterminées	89	172 815	27 602	200 417	146 920	347 337	298 567	225 165	523 732	399 153	229 822	628 975	13 803 675	17 601 986
Régimes hybrides	82	14 349	5 245	19 594	11 555	31 149	38 329	21 271	59 600	73 278	36 721	109 999	1 225 234	2 324 456
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	3 123 558	1 728 241	4 851 799	6 674 079	3 332 937	10 007 016	71 310 386	151 743 892
Gestion financière														
Une compagnie d'assurances	2 536	62 284	38 512	100 796	173 789	274 585	125 234	90 149	215 383	367 572	236 758	604 330	3 465 567	10 655 378
Une société de fiducie	1 353	220 314	93 198	313 512	590 526	904 038	537 173	266 682	803 855	1 941 362	745 676	2 687 038	27 620 520	83 483 316
Un comité de retraite	363	89 210	41 976	131 186	273 245	404 431	416 475	176 342	592 817	835 848	250 745	1 086 593	15 050 357	29 238 243
Une société de gestion de retraite	10	1 958	5 752	7 710	35 803	43 513	11 409	1 663	13 072	88 322	26 293	114 615	629 043	3 096 778
L'Etat	17	341 444	383 612	725 056	319 684	1 044 740	1 904 058	1 117 238	3 021 296	3 294 161	1 989 024	5 283 185	20 583 502	20 583 502
Autres types de gestion	98	25 126	33 761	58 887	12 186	71 073	129 209	76 167	205 376	146 814	84 441	231 255	3 961 397	4 686 675
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	3 123 558	1 728 241	4 851 799	6 674 079	3 332 937	10 007 016	71 310 386	151 743 892
Origine des cotisations														
Régimes contributifs	2 683	608 878	532 680	1 141 558	827 251	1 968 809	2 799 342	1 719 049	4 518 391	4 987 554	3 267 731	8 255 285	59 275 951	100 957 525
Régimes non contributifs	1 694	131 458	64 131	195 589	577 982	773 571	324 216	9 192	333 408	1 686 525	65 206	1 751 731	12 034 435	50 786 367
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	3 123 558	1 728 241	4 851 799	6 674 079	3 332 937	10 007 016	71 310 386	151 743 892
Historique														
1993	4 478	761 046	603 461	1 364 507	1 419 006	2 783 513	1 007 970	597 334	1 605 304	1 154 369	650 810	1 805 179	36 172 543	40 346 000
1990e	5 443	803 316	587 980	1 391 296	1 447 729	2 839 025	702 978	549 648	1 252 626	724 697	584 660	1 309 357	24 887 775	27 444 354
1985	6 964	720 752	409 153	1 129 905	1 393 195	2 523 100	586 972	359 328	946 300	635 723	396 858	1 032 581	–	–
1980	5 083	760 138	385 651	1 145 789	1 366 423	2 512 212	509 024	247 549	756 573	589 153	281 147	870 300	–	–
1975	5 090	756 335	324 516	1 080 851	1 205 388	2 286 239	286 088	168 436	454 524	366 614	199 849	566 463	–	–

AVANT-PROPOS

La Régie des rentes du Québec est heureuse de vous présenter la publication *Les régimes complémentaires de retraite au Québec – Statistiques 1994*.

Cette étude, réalisée par la Direction de l'évaluation et de la révision présente un portrait des régimes complémentaires de retraite auxquels participent les travailleurs québécois, de leurs données financières, ainsi que des statistiques sur les participants à ces régimes. Les données qui ont servi à la présente publication ont été recueillies, d'une part, par la Direction de l'évaluation et de la révision lors d'un recensement de la majorité des régimes de retraite au Québec et, d'autre part, par les autres organismes de surveillance des régimes de retraite en collaboration avec Statistique Canada pour les régimes dans le reste du Canada.

La publication de l'année 1994 est divisée en quatre sections. La première section traite de tous les régimes de retraite auxquels participent les travailleurs du Québec. On y présente le nombre de régimes et de participants, les dispositions des régimes et les données financières.

La seconde section décrit uniquement les régimes de retraite sous la surveillance de la Régie des rentes, mais en fournissant des données particulières aux régimes du Québec et d'autres données non disponibles pour l'ensemble des régimes au Canada.

La troisième section présente un survol de la situation des régimes au Canada en la comparant avec la situation au Québec, tandis que la quatrième section porte sur l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1971.

Les régimes complémentaires de retraite au Québec – Statistiques 1994 offre aux personnes intéressées par le domaine un outil d'analyse complet et détaillé pour les aider à mieux comprendre les caractéristiques et la situation des régimes de retraite.

Le chef du Service de l'évaluation,

Pierre Plamondon

TABLE DES MATIÈRES

Terminologie et concepts des régimes de retraite	11		
Terminologie sommaire	11	D.	Régimes visés selon la méthode de l'évaluation de l'actif – 1994 65
Classification des régimes	14		
Les prestations	16	E.	Évolution de certains indicateurs d'activité économique, de 1993 à 1995 114
L'acquisition.....	17		
La coordination	18		
Légende des tableaux.....	9	1.	LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS
Les régimes comptant au moins un participant québécois	19	1.1	LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS
Les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes.....	75	1.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon le nombre total de participants par régime – 1994 24
Les régimes de retraite au Canada	91	2.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon l'autorité compétente – 1994 24
L'évolution des régimes complémentaires	97	3.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon le secteur d'activité économique – 1994 25
Le traitement des données	111	4.	Régimes garantis et non garantis, et participants au Québec et hors du Québec, selon le type d'employeur – 1994..... 26
Grille de repérage des tableaux	112	5.	Régimes et participants, selon le secteur d'activité économique et l'année de l'entrée en vigueur du régime – 1994 27
Indicateurs d'activité économique.....	114	6.	Régimes et participants, selon le nombre total de participants par régime et l'année de l'entrée en vigueur du régime – 1994 27
LISTE DES GRAPHIQUES		1.2	LES DISPOSITIONS DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS
1. Nombre de participants et nombre de travailleurs, selon le secteur d'activité économique – 1994	21		<i>Les conditions d'admission</i>
2. Répartition en pourcentage des régimes, selon le nombre de participants par régime – 1994	22	7.	Régimes et participants au Québec, selon que l'admission des nouveaux salariés est obligatoire, facultative ou interdite – 1994..... 35
3. Régimes et participants au Québec, de 1971 à 1994	97		
LISTE DES TABLEAUX			
A. Nombre de régimes et de participants au Québec, selon le sexe, en 1993 et 1994	20		
B. Nombre de participants et taux de participation selon le secteur d'activité économique pour les années 1993 et 1994	21		
C. Taux de participation à un régime complémentaire de retraite, en 1993 et 1994.....	22		

8.	Régimes et participants, selon les conditions d'admission et l'origine des cotisations – 1994	35	<i>La formation de la rente</i>		
9.	Régimes et participants, selon les catégories d'employés admises et la formation de la rente de retraite – 1994	36	20.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon la formation de la rente de retraite – 1994	44
10.	Régimes et participants, selon les catégories d'employés admises et selon que le régime est contributif ou non – 1994	37	21.	Régimes et participants, selon la formation de la rente de retraite et l'année de l'entrée en vigueur du régime – 1994.....	45
11.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon l'origine des cotisations et la gestion financière – 1994	37	22.	Régimes et participants, selon la formation de la rente de retraite et les méthodes de coordination de la rente – 1994	45
12.	Régimes et participants au Québec, selon le type d'employeur et l'origine des cotisations – 1994	38	23.	Régimes et participants, selon la formation de la rente de retraite et le secteur d'activité économique – 1994	46
13.	Régimes contributifs et participants, selon les méthodes de calcul des cotisations – 1994	39	24.	Régimes et participants, selon la formation de la rente de retraite et le nombre total de participants par régime – 1994.....	47
14.	Régimes et participants, selon l'origine des cotisations et les méthodes de coordination, et selon la formation de la rente de retraite – 1994	40	25.	Régimes et participants, selon la formation de la rente de retraite et le gestionnaire financier – 1994	48
15.	Régimes contributifs et participants, selon les méthodes de coordination et de calcul des cotisations salariales – 1994	41		<i>La retraite normale, anticipée, ajournée et anticipée sans réduction</i>	
16.	Régimes et participants, selon les méthodes de coordination et de calcul des cotisations patronales – 1994	41	26.	Régimes et participants, selon l'âge normal de la retraite et selon que le régime est contributif ou non – 1994	49
17.	Participants et régimes avec versement de cotisations facultatives, selon la formation de la rente de retraite – 1994	42	27.	Régimes et participants, selon l'âge normal de la retraite et la formation de la rente de retraite – 1994	49
	<i>L'acquisition des droits et la transférabilité</i>		28.	Régimes et participants, selon les conditions d'attribution de la rente de retraite anticipée – 1994	50
18.	Régimes et participants, selon la forme d'acquisition en cas de sortie et la formation de la rente de retraite – 1994	43	29.	Régimes et participants, selon la méthode de revalorisation de la rente de retraite ajournée et le secteur d'activité économique – 1994.....	51
19.	Régimes et participants, selon la provenance des transferts et la formation de la rente de retraite – 1994	44	30.	Régimes et participants, selon les conditions d'attribution de la rente de retraite anticipée sans réduction – 1994	52
			31.	Participants et régimes à prestations déterminées avec prestations supplémentaires pour retraite avant 65 ans, selon la formation de la rente de retraite – 1994.....	52

Le rajustement des rentes

32. Participants et régimes à prestations déterminées, selon la méthode de rajustement de la rente et le type d'employeur – 1994 53

Les prestations en cas de décès et d'invalidité

33. Régimes et participants, selon les garanties en cas de décès avant la retraite et selon la formation de la rente de retraite – 1994 54

34. Participants et régimes à prestations déterminées, selon les garanties en cas de décès après la retraite pour les célibataires et selon la formation de la rente de retraite – 1994 55

35. Participants et régimes à prestations déterminées, selon les garanties en cas de décès après la retraite pour les participants mariés et selon la formation de la rente de retraite – 1994 56

36. Participants et régimes à prestations déterminées avec rente de retraite viagère certaine pour les célibataires, selon la période garantie – 1994 57

37. Participants et régimes à prestations déterminées avec rente de conjoint, selon la méthode de calcul de la rente – 1994 57

38. Participants et régimes avec ou sans rente d'invalidité, selon la formation de la rente de retraite – 1994..... 58

1.3 LES COTISATIONS

39. Cotisations versées pour les participants du Québec et pour tous les participants, selon la gestion financière et l'origine des cotisations – 1994 60

40. Cotisations versées pour les participants du Québec et pour tous les participants, selon le secteur d'activité économique et l'origine des cotisations – 1994..... 61

41. Cotisations versées pour les participants du Québec et pour tous les participants, selon le type d'employeur – 1994 62

42. Cotisations patronales versées pour tous les participants, selon la formation de la rente de retraite – 1994 62

43. Cotisations patronales versées pour les participants du Québec, selon la formation de la rente de retraite – 1994..... 63

44. Cotisations salariales versées par tous les participants à des régimes contributifs, selon la formation de la rente de retraite – 1994 63

45. Cotisations salariales versées par les participants du Québec à des régimes contributifs, selon la formation de la rente de retraite – 1994 64

46. Régimes, participants et excédents d'actif utilisés, selon la formation de la rente de retraite – 1994 . 64

1.4 L'ACTIF DES RÉGIMES NON GARANTIS

47. Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon l'autorité compétente – 1994 . 68

48. Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon la formation de la rente de retraite – 1994..... 68

49. Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon le type d'employeur – 1994..... 69

50. Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon le secteur d'activité économique – 1994 70

51. Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon la gestion financière – 1994 .. 71

52. Régimes et valeur marchande de l'actif net détenu pour tous les participants, selon le secteur d'activité économique et l'actif net total de la caisse – 1994 72

53.	Régimes et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon le nombre total de participants par régime – 1994.....	73	2.4 L'ACTIF DES RÉGIMES NON GARANTIS	
2.	LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES		62.	Régimes non garantis et participants, valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon la gestion financière – 1994
2.1	LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS			88
54.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon le nombre total de participants par régime – 1994.....	76	63.	Ventilation de l'actif net en valeur comptable de certains régimes non garantis – 1994.....
55.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon le secteur d'activité économique – 1994	77		88
2.2	LES DISPOSITIONS DES RÉGIMES ACTIFS ET LES PARTICIPANTS		64.	Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon la formation de la rente de retraite – 1994
56.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon la formation de la rente de retraite – 1994.....	80		89
57.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, selon l'origine des cotisations et la gestion financière – 1994	81	65.	Régimes, participants et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec et hors du Québec, selon le secteur d'activité économique – 1994
58.	Régimes et participants, selon la composition du comité de retraite – 1994.....	81		90
2.3	LES COTISATIONS		3. LES RÉGIMES DE RETRAITE AU CANADA	
59.	Cotisations versées pour les participants du Québec et pour tous les participants, selon la gestion financière et l'origine des cotisations – 1994	84	66.	Participants et participantes, selon la province d'origine – 1994
60.	Régimes, participants, versement de cotisations patronales et utilisation des excédents d'actif, selon la formation de la rente de retraite – 1994	85		92
61.	Cotisations salariales versées à des régimes contributifs, selon la formation de la rente de retraite – 1994.....	86	67.	Régimes et participants au Québec et en Ontario, selon le nombre total de participants par régime – 1994.
				93
			68.	Participants, population active et taux de participation au Québec, en Ontario et au Canada – 1994
				93
			69.	Régimes et participants au Québec et en Ontario, selon la formation de la rente de retraite et l'origine des cotisations – 1994
				94
			70.	Régimes, participants et participantes au Québec et en Ontario, selon le type d'employeur – 1994
				95
			71.	Régimes, participants et participantes au Québec et en Ontario, selon le secteur d'activité économique – 1994
				96
			72.	Participants au Québec, en Ontario et au Canada, de 1981 à 1994.....
				96

4. L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

4.1 LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS, DE 1971 À 1994

73.	Régimes et participants au Québec et hors du Québec, de 1971 à 1994.....	100
74.	Régimes et participants au Québec, selon l'autorité compétente, de 1971 à 1994	101
75.	Régimes et participants au Québec, selon le type d'employeur, de 1971 à 1994.....	102
76.	Cotisations et valeur marchande de l'actif net détenu pour les participants du Québec, de 1971 à 1994.....	103
77.	Taux de participation à un régime complémentaire de retraite, selon le sexe, de 1971 à 1994	104
78.	Régimes et participants québécois, selon le nombre total de participants par régime, de 1971 à 1994.....	105
79.	Régimes et participants québécois, selon la formation de la rente de retraite, de 1971 à 1994	106

4.2 L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE TOUS LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

80.	Nouveaux régimes et régimes terminés, selon le nombre total de participants par régime – 1994	108
81.	Nouveaux régimes et régimes terminés, selon le secteur d'activité économique – 1994	109
82.	Nouveaux régimes et régimes terminés, selon la formation de la rente de retraite – 1994	110

LÉGENDE DES TABLEAUX

s.o. : Sans objet.
n.d. : Données non disponibles
e : Estimation
– : Zéro ou néant
() : Somme négative

TERMINOLOGIE ET CONCEPTS DES RÉGIMES DE RETRAITE

TERMINOLOGIE SOMMAIRE

Acquisition*

Attribution au *participant* des droits aux *prestations* d'un *régime*.

Âge de la retraite normale*

Âge prévu par un régime pour le départ en retraite.

Autorité compétente

Autorité chargée de l'application de la *loi* ou d'une *loi équivalente*, ou de l'administration de *régimes* non assujettis à une telle *loi*.

Bénéficiaire*

Personne, autre que le *participant*, qui a droit à des *prestations* d'un *régime*.

Caisse de retraite*

Fonds alimenté par des *cotisations* et dont l'objet est de servir aux *participants* les *prestations* prévues par un *régime de retraite*.

Comité de retraite

Dans le cas d'un *régime non garanti*, groupe qui est formé de représentants de l'*employeur* et de *salariés* et qui, ayant le statut de personne morale, agit à titre d'administrateur.

Conditions d'admission*

Ensemble des conditions à remplir pour devenir *participant* à un *régime de retraite*.

Conditions d'attribution*

Ensemble des conditions à remplir pour avoir droit à des *prestations* d'un *régime de retraite*.

Coordination*

Établissement de la *cotisation* ou de la *rente* d'un *régime de retraite* en tenant compte d'un *régime général*, de sorte que la somme des *prestations* provenant des deux *régimes* représente le revenu de remplacement prévu.

Cotisation*

Somme versée par un *salarié* ou par son *employeur* au titre d'un *régime de retraite*.

Cotisation d'équilibre*

Cotisation minimale annuelle qui doit être versée durant la période prescrite afin de combler un manque de fonds, compte tenu des engagements d'un *régime de retraite*.

Cotisation facultative*

Cotisation accessoire que le *participant* peut choisir de verser sans obligation pour l'*employeur* d'en faire autant.

Cotisation normale*

Cotisation requise effectivement versée au titre d'un *régime*.

Déficit actuariel*

Excédent de la prévision actuarielle sur la valeur actuarielle de l'actif.

Droits à retraite*

Ensemble des *prestations* découlant de la participation à un *régime de retraite*.

Élément de retraite*

Fraction de *rente* allouée en fonction d'un exercice financier au *participant* à un *régime de retraite* à prestations déterminées.

Employeur

Personne physique ou morale ayant à son service un ou plusieurs *salariés*.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

Exemption générale

Partie inférieure d'un salaire non soumise aux *cotisations* du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

Garantie

Engagement de couvrir un risque, pris par l'État ou par un *régime de retraite*.

Gestionnaire financier

Personne physique ou morale à qui est confiée la gestion financière de la *caisse de retraite*.

Pour un *régime agréé* à l'extérieur du Québec, le particulier fiduciaire peut être *gestionnaire financier*.

Immobilisation*

Gel, à des fins de retraite, des sommes relatives à la participation à un *régime de retraite*.

Indexation

Rattachement des versements de *rente* à un indice de référence.

Invalidité

Par *invalidité*, on entend l'invalidité définie en vertu d'un *régime de retraite*.

Loi

Par *loi*, on entend la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*.

Loi équivalente

Par *loi équivalente*, on entend toute loi déclarée équivalente à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* par le gouvernement.

Méthode de calcul de la cotisation*

Formule de détermination des *cotisations* prévues par un *régime de retraite*.

Méthode de calcul de la rente

Formule de détermination de la *rente*.

Méthode de coordination*

Modalités de réduction des *cotisations* ou de la *rente* d'un régime de retraite complémentaire pour tenir compte d'un *régime général*.

Participant*

Personne physique qui adhère à un *régime de retraite* comme actif ou comme retraité. Toutefois, dans la présente publication et dans le but d'alléger le texte, le terme «participant» désigne uniquement les participants actifs.

Participant actif*

Personne qui verse une *cotisation* ou pour lequel une *cotisation* est versée.

Période probatoire

Période de service que doit accomplir un *salaridé* chez un *employeur* avant qu'il puisse participer à un *régime*.

Prestation*

Versements ou fournitures qui ont pour objet l'indemnisation d'un risque social ou qui, d'une façon plus générale, sont destinés à assurer la sécurité économique d'un bénéficiaire.

Régime de retraite*

Régime ayant pour but de fournir des *prestations* de retraite aux *participants*.

Régime complémentaire de retraite

Régime de retraite dont les *prestations* s'ajoutent à celles d'un *régime général*.

Régime agréé*

Régime ayant reçu d'un organisme d'État l'autorisation d'existence et de fonctionnement.

Régime en coordination*

Régime dans lequel la *cotisation* ou la *rente* sont déterminées en tenant compte de la *méthode de coordination*.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

Régime général*

Régime établi et géré par l'État, visant l'ensemble de la population. Le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada sont des *régimes généraux*.

Rente*

Somme payable périodiquement en contrepartie de l'aliénation d'un capital constitué par des *cotisations*.

Rente de retraite

Rente dont le service commence à la prise de retraite du *participant*.

Rente différée

Rente servie à l'*âge de la retraite normale* au *participant* qui est sorti d'un *régime*.

Rente variable

Rente dont le montant varie périodiquement en fonction du rendement des fonds investis.

Rente viagère*

Rente payable au *participant* sa vie durant.

Retraite ajournée*

Retraite prise après la *retraite normale*.

Retraite anticipée*

Retraite prise avant la *retraite normale*.

Retraite anticipée sans réduction

Rente de retraite dont le service commence avant l'âge de la *retraite normale*, sans que le montant de la *rente de retraite* soit réduit.

Retraite normale*

Retraite d'un *participant* au moment prévu par le *régime*.

Salaire cotisable

Fraction d'un salaire soumise aux *cotisations* d'un *régime général* ou d'un *régime de retraite*.

Salaire plafond*

Limite supérieure de salaire servant à l'établissement des *cotisations* ou des *prestations* d'un *régime de retraite*.

Salaire plancher*

Limite inférieure de salaire servant à l'établissement des *cotisations* ou des *prestations* d'un *régime de retraite*.

Salarié*

Personne rétribuée par un *employeur*.

Secteur d'activité économique

Ensemble des activités et des entreprises qui ont un objet commun ou qui entrent dans la même catégorie.

Services de l'année en cours

Périodes d'activités reconnues, accomplies par un *salarié* chez un *employeur* dans l'exercice en cours.

Services passés

Périodes d'activités reconnues, accomplies par un *salarié* chez un *employeur* avant la prise d'effet d'un *régime*.

Société de gestion de retraite

Corps constitué en vertu d'une loi provinciale ou fédérale pour gérer une *caisse de retraite*.

Sortie*

Retrait d'un *participant actif* pour d'autres causes que la retraite, l'*invalidité* ou le décès.

Travailleur indépendant*

Personne non salariée exerçant pour son propre compte une profession industrielle, commerciale ou libérale.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

CLASSIFICATION DES RÉGIMES

A. SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS

Régime de retraite contributif*

Régime de retraite financé par des *cotisations* salariales et patronales.

Un *régime* établi en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels* et financé exclusivement par les *participants* est considéré comme un *régime de retraite contributif*.

Régime de retraite non contributif*

Régime de retraite financé exclusivement par des *cotisations* patronales.

B. SELON LE DEGRÉ DE GARANTIE DES PRESTATIONS

Régime garanti*

Régime dont les *prestations* sont entièrement garanties par l'État ou par une compagnie d'assurances.

Régime non garanti*

Régime dont les *prestations* ne sont pas toutes garanties par l'État ou par une compagnie d'assurances.

C. SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE

Régime à cotisation déterminée*

Régime dans lequel, la *cotisation* étant spécifiée, la *rente* est établie d'après les fonds à l'actif du *participant*.

- *régime à participation aux bénéfices**

régime à cotisation déterminée dans lequel la *cotisation* patronale, sous réserve d'un minimum, est fonction des bénéfices de l'entreprise.

Régime à prestations déterminées*

Régime dans lequel la *rente* est calculée selon une formule de détermination propre à ce *régime*.

- *régime à rente forfaitaire**

régime à élément de retraite dans lequel la *rente* est fonction d'un montant fixe pour chacune des années de service. Cette définition inclut également les régimes à *rente* uniforme qui sont des *régimes à prestations déterminées* dans lesquels le montant de la *rente* est fixe, sans égard aux années de service ou au salaire.

- *régime pourcentage-salaire**

régime à élément de retraite dans lequel la *rente* est fonction d'un pourcentage du salaire ou d'une moyenne des salaires pour chacune des années de service.

- *régime fin de carrière**

régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la *rente* correspond à la moyenne des derniers salaires pendant un nombre défini d'années.

- *régime salaire meilleures années**

régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la *rente* correspond à la moyenne des salaires les plus élevés pendant un nombre défini d'années.

- *régime salaires de carrière**

régime pourcentage-salaire dans lequel le salaire utilisé aux fins du calcul de la *rente* correspond au salaire attribué pour chacune des années de service.

Régime à cotisation et prestations déterminées*

Régime de retraite dans lequel sont déterminées à la fois la formule de calcul de la *cotisation* et la formule de calcul de la *rente*.

Régime hybride*

Régime dans lequel la *rente* de retraite est déterminée selon plus d'un type de formation de la *rente* de retraite.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

D. SELON LA GESTION FINANCIÈRE

Gestion par le comité de retraite

Gestion confiée à un groupe de personnes qui sont responsables de la détention et du placement des fonds d'un *régime*.

Gestion confiée à une compagnie d'assurances sur la vie

par les contrats suivants :

– *contrat individuel de rentes**

contrat établi au bénéfice d'une personne et prévoyant le versement d'une *rente de retraite* ou de *garanties* accessoires.

– *contrat collectif de rentes**

contrat établi au bénéfice d'un groupe de personnes et prévoyant le versement de *rentes de retraite* ou de *garanties* accessoires.

– *contrat de gestion de dépôts*

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les dépôts provenant de *caisses de retraite*, un rendement minimal et généralement le taux de souscription de *rente* étant garantis.

– *contrat de gestion de caisses**

• *caisse individuelle*

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds d'un *régime* et en devient titulaire, ces fonds étant affectés à un ou à plusieurs comptes réservés uniquement au placement de sommes provenant de la *caisse de retraite* du *régime*.

• *caisse commune*

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds de *régimes* et en devient titulaire, ces fonds étant affectés à un ou à plusieurs comptes réservés uniquement au placement de sommes provenant de *caisses de retraite*.

• *caisse inconnue*

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds d'un *régime* et en devient titulaire, soit par un contrat de gestion de caisse individuelle ou de caisse commune.

– *plus d'un type de contrat*

contrat en vertu duquel une compagnie d'assurances sur la vie gère les fonds d'un *régime*, selon plusieurs types de contrats énumérés précédemment.

Gestion confiée à une société de fiducie

Contrat en vertu duquel une société de fiducie gère les fonds confiés par la *caisse de retraite*, selon les modalités de gestion établies par ce contrat.

Gestion confiée à une société de gestion de retraite

Contrat en vertu duquel une société de gestion de retraite gère les fonds confiés par la *caisse de retraite*, selon les modalités de gestion établies par ce contrat.

Une société de gestion de retraite est un organisme à but non lucratif, créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale pour gérer une *caisse de retraite*.

Gestion confiée à l'État

– *gestion de caisse par une loi*

loi en vertu de laquelle la gestion de la *caisse de retraite* d'un régime est confiée à un organisme d'État.

– *gestion de caisse par un contrat*

contrat en vertu duquel la gestion de la *caisse de retraite* d'un régime est confiée à un organisme d'État.

– *fonds consolidé du revenu*

loi établissant un *régime* pour le personnel de l'État, les prestations étant garanties par le fonds consolidé du revenu.

Autres types de gestion

Gestion de *caisse de retraite* confiée à plus d'un *gestionnaire financier* de catégories différentes.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

LES PRESTATIONS

A. RENTE DE RETRAITE

Rente dont le service commence à la prise de retraite du *participant*.

Rente de retraite normale

Rente de retraite dont le service commence à l'âge de la *retraite normale*.

Rente de retraite anticipée

Rente de retraite dont le service commence avant l'âge de la *retraite normale*.

- *rente anticipée réduite par calculs actuariels*

rente de retraite normale réduite par l'application de facteurs actuariels pour tenir compte de l'anticipation.

- *rente anticipée réduite au prorata*

rente de retraite normale réduite proportionnellement au nombre de mois restant à courir depuis la date marquant le début de la *rente* jusqu'à l'âge de la *retraite normale*.

Rente de retraite anticipée sans réduction

Rente de retraite dont le service commence avant l'âge de la *retraite normale*, sans que le montant de la *rente* de retraite soit réduit.

B. GARANTIE INVALIDITÉ

Service d'une *rente* ou *exonération* des *cotisations* en cas d'*invalidité*.

Rente d'invalidité

Rente servie au *participant* frappé d'*invalidité*.

Exonération de cotisations

Clause garantissant au *participant* frappé d'*invalidité* l'attribution de *droits à retraite* durant la période d'inexigibilité des *cotisations*.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

C. GARANTIE DÉCÈS

Somme unique ou *rente* payable au décès du *participant*.

Capital-décès*

Somme versée en une seule fois au décès du *participant*.

Rente de survie

Rente servie au *bénéficiaire* après le décès du *participant*.

- *rente de conjoint*

rente de survie dont le *bénéficiaire* est le conjoint du *participant*.

- *rente d'orphelin*

rente de survie dont le *bénéficiaire* est l'enfant à charge du *participant*.

Rente viagère certaine

Rente viagère dont le service est garanti pour une période déterminée, même si le *bénéficiaire* décède durant cette période.

D. PRESTATION DE SORTIE

Remboursement de *cotisations* ou *acquisition des droits* à une *rente différée* en cas de *sortie* d'un régime.

L'ACQUISITION

A. SELON LE DEGRÉ

Acquisition intégrale*

Acquisition de la totalité des *droits à retraite* portés au compte du *participant*.

Acquisition partielle*

Acquisition d'une fraction des *droits à retraite* portés au compte du *participant*.

B. SELON LA FORME

Acquisition en bloc

Acquisition en une seule fois, à l'expiration de la période du différé.

Acquisition graduelle*

Acquisition progressive à mesure que le *participant* satisfait à certaines conditions.

C. SELON LE MOMENT

Acquisition différée*

Acquisition dès que le *participant* satisfait à certaines conditions, généralement des conditions d'âge ou de participation.

Acquisition immédiate*

Acquisition dès l'admission du *participant* au régime.

D. SELON LA NATURE

Acquisition des droits à une rente

Acquisition des droits à des *prestations* payables sous forme de *rente*.

Acquisition des droits à une somme forfaitaire

Acquisition des droits à des *prestations* payables en une seule fois.

E. SELON LES CONDITIONS

Acquisition conditionnelle*

Acquisition généralement subordonnée au non-retrait des *cotisations* salariales.

Acquisition obligatoire*

Acquisition d'office des *droits à retraite* portés au compte d'un *participant* dès que celui-ci satisfait aux conditions prévues par le régime.

Acquisition réglementaire*

Acquisition d'office des *droits à retraite* portés au compte d'un *participant* dès que celui-ci satisfait aux conditions prévues par la *loi*.

Acquisition réservée

Acquisition éventuelle dont la réalisation est subordonnée au choix que peut exercer le *participant*.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

LA COORDINATION

Coordination directe*

Méthode de coordination qui consiste à déduire la *cotisation* ou les *prestations* prévues par un autre *régime* ou programme.

Coordination indirecte*

Méthode de coordination prévoyant, pour la tranche de salaire qui se situe en deçà d'une certaine limite (généralement le *plafond* d'un *régime général*), une *cotisation* ou une *rente* qui sont différentes de celles qui sont prévues pour la tranche de salaire supérieure.

Coordination indirecte par exclusion de salaire*

Méthode de coordination qui consiste à faire abstraction d'une tranche de salaire déterminée pour le calcul des *cotisations* ou des *prestations* prévues par un *régime*.

* Terme recommandé ou normalisé par l'Office de la langue française.

LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

INTRODUCTION

La présente édition est une mise à jour de la dernière publication qui portait sur les régimes complémentaires pour l'année 1993. Elle fournit de l'information sur les régimes en vigueur au 1^{er} janvier 1995, tout en reflétant la participation des travailleurs aux régimes complémentaires de retraite au cours de l'année 1994, d'où son titre.

Un régime complémentaire de retraite est un contrat en vertu duquel les travailleurs et l'employeur (dans certains cas l'employeur seul) s'engagent à faire périodiquement un versement dans une caisse de retraite. Les sommes ainsi accumulées sont destinées à être versées aux travailleurs sous forme de rente.

Le but d'un tel régime est de fournir un complément au revenu de base qui est versé à l'âge de la retraite par le Régime de rentes du Québec ou le Régime de pensions du Canada et par le programme de la Sécurité de la vieillesse : d'où son appellation régime *complémentaire* de retraite.

Un régime complémentaire de retraite permet donc aux travailleurs de mettre en réserve une partie du salaire gagné aujourd'hui pour la recevoir sous forme de rente au moment de la retraite.

1. LES RÉGIMES COMPTANT AU MOINS UN PARTICIPANT QUÉBÉCOIS

Des travailleurs du Québec peuvent participer à un régime complémentaire de retraite dont la surveillance relève d'une autre province que le Québec ou d'un autre organisme de surveillance que la Régie des rentes du Québec. La province ou l'organisme de surveillance sont déterminés par le nombre de Québécois participants dans un régime ou par la loi qui régit l'entreprise ou crée le régime de retraite. Par exemple, un régime qui compte 60 travailleurs du Québec et 40 travailleurs de l'Ontario est sous la surveillance de la Régie des rentes, alors qu'un régime avec 45 travailleurs de l'Ontario, 30 du Québec et 25 du Nouveau-Brunswick relève de l'Ontario. C'est le nombre le plus important de travailleurs qui détermine l'organisme de surveillance. Par ailleurs, les employés d'organismes relevant d'une loi fédérale (banques, radio et télévision,

transports...) font partie de régimes de retraite sous la surveillance du Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada en vertu de la *Loi sur les normes de prestations de pensions*, quel que soit le nombre de travailleurs d'une province. D'autres régimes de retraite ont été créés par une loi spécifique qui fixe les règles de fonctionnement, tels les régimes des fonctions publiques fédérale et québécoise.

La présente section est consacrée à tous les régimes de retraite auxquels participe un travailleur du Québec, quel que soit l'organisme de surveillance. Elle donne donc une image exhaustive de la participation des Québécois à des régimes complémentaires de retraite.

1.1 Les caractéristiques des régimes actifs et les participants

L'autorité compétente

Au cours de l'année 1994, des travailleurs québécois participaient à l'un ou l'autre des 4 377 régimes complémentaires de retraite. De ce nombre, la Régie des rentes du Québec avait sous sa surveillance 2 425 régimes comptant 530 222 participants (dont 38 477 travaillaient dans une autre province). Les gouvernements des autres provinces qui administrent une loi équivalente et le Bureau du Surintendant des institutions financières du Canada assuraient la surveillance de 1 937 régimes, regroupant 221 556 travailleurs du Québec. Quinze régimes comptant 623 846 participants du Québec sont assujettis à des lois particulières. Ce sont les régimes des fonctionnaires du gouvernement du Québec et des employés des organismes publics (RREGOP), des enseignants (deux), des membres de la Sûreté du Québec, des députés, des juges, des maires et des conseillers, des agents de la paix en institutions pénales, des membres de la Chambre des Communes et du Sénat, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, de la Fonction publique fédérale, du personnel de l'Hôpital Côte-des-Neiges et le régime des employés fédéraux intégrés dans un poste auprès du gouvernement du Québec. Ce dernier régime, adopté par l'Assemblée nationale le 31 mars 1993, a pris effet le 1^{er} janvier 1992 et a été offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services.

Entre 1993 et 1994, le nombre de régimes de retraite est passé de 4 478 à 4 377, ce qui représente une baisse de 2,2 % du nombre de régimes. Le nombre de participants québécois a légèrement diminué, soit une baisse de 2,0 %, passant de 1 364 507 à 1 337 147. Le nombre de participantes québécoises a connu une diminution de 1,1 %, comparativement à une baisse de 2,7 % chez les participants. Le nombre d'emplois occupés par les hommes a connu une croissance de 2,9 %, en comparaison d'une hausse de 2,5 % pour les femmes. En 1994, les femmes représentaient une proportion identique de 44,6 % des travailleurs et des participants à un régime complémentaire de retraite. La participation des femmes aux régimes complémentaires de retraite s'est donc effectuée selon la proportion qu'elles occupent dans la main-d'oeuvre.

Le taux de participation, établi selon le nombre de travailleurs, est différent d'un secteur d'activité économique à un autre. Ainsi, il est de 17,8 % pour le secteur primaire, de 45,7 % pour le secteur tertiaire et de 44,1 % pour le secteur secondaire. En 1994, les hommes qui ont un emploi participent à 44,4 % à un régime de retraite, comparativement à 44,3 % pour les femmes. Le taux de participation des hommes a connu une baisse en raison de l'augmentation de 47 000 emplois et la perte de 21 000 participants, de même que celui des femmes avec la hausse de 33 000 emplois et la diminution de 7 000 participantes. Il est à remarquer que le taux de participation des travailleurs salariés est supérieur au taux de participation des travailleurs parce que les travailleurs salariés sont une sous-catégorie des travailleurs qui exclut les travailleurs indépendants.

TABLEAU A **NOMBRE DE RÉGIMES ET DE PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LE SEXE, EN 1993 ET 1994**

Année	Régimes	Participants au Québec		
		Participants	Participantes	Total
1993	4 478	761 046	603 461	1 364 507
1994	4 377	740 336	596 811	1 337 147

La participation

Le taux de participation à un régime complémentaire de retraite est le résultat du rapport entre le nombre de participants à un régime complémentaire et le nombre de travailleurs ou le nombre de salariés, selon le cas. La tendance à la hausse ou à la baisse de ce taux dépend à la fois de la variation du nombre de participants et du nombre de travailleurs ou du nombre de salariés. De 1993 à 1994, le taux de participation à un régime complémentaire de retraite est passé de 46,5 % à 44,4 %, ce qui s'explique par l'ajout de 80 000 travailleurs et la perte de 27 000 participants à un régime de retraite. En période de croissance de l'emploi, il est normal que le taux de participation diminue, puisque l'entreprise qui embauche peut ne pas avoir de régime de retraite ou encore exiger de l'employé certaines conditions avant que celui-ci puisse adhérer, sa participation étant alors différée d'une année.

Le secteur d'activité économique

On observe une forte concentration des participants dans le secteur tertiaire qui regroupe un peu plus des trois quarts des participants du Québec, alors que le secteur secondaire en compte 22,4 % et le secteur primaire, 1,3 %.

La taille des régimes

Parmi les régimes de retraite, se trouve un grand nombre de régimes qui comptent peu de participants. Ainsi, les régimes de moins de 50 participants, qui représentent 50,1 % du nombre de régimes, ne rassemblent que 1,3 % de tous les participants. En ce qui a trait aux régimes ayant un grand nombre de participants, on observe que 54 régimes de plus de 5 000 participants couvrent près de 65,5 % de tous les participants.

GRAPHIQUE 1

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOMBRE DE TRAVAILLEURS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - 1994

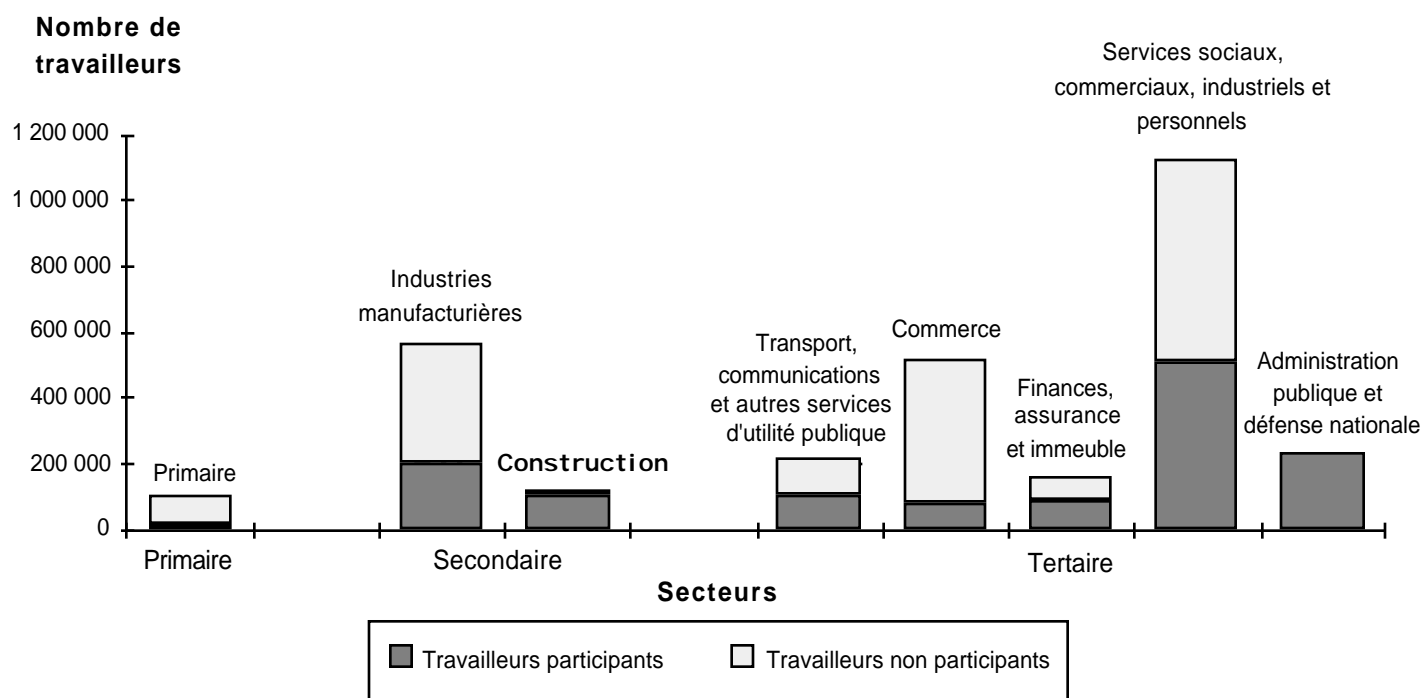


TABLEAU B

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET TAUX DE PARTICIPATION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ANNÉES 1993 ET 1994

Secteur d'activité économique	1993			1994		
	Participants	Taux de participation		Participants	Taux de participation	
		Population active	Travailleurs		Population active	Travailleurs
		%	%		%	%
Secteur primaire	17 405	14,0	16,6	17 747	14,9	17,8
Secteur secondaire						
Industries manufacturières	203 009	34,4	39,7	198 284	30,4	35,3
Construction	109 007	71,2	99,1	101 726	61,3	85,5
Total partiel	312 016	41,9	50,2	300 010	36,6	44,1
Secteur tertiaire						
Transports, communications et autres services d'utilité publique	109 862	46,2	51,8	105 512	44,1	48,0
Commerce	84 702	15,0	16,6	78 573	13,5	15,1
Finances, assurances et immeuble	88 765	48,2	52,5	87 985	51,8	56,0
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	513 392	41,9	46,8	512 848	41,6	45,5
Administration publique et défense nationale	238 365	100,0	100,0	234 472	100,0	100,0
Total partiel	1 035 086	42,2	46,9	1 019 390	41,4	45,7
Total	1 364 507	40,6	46,5	1 337 147	39,0	44,4

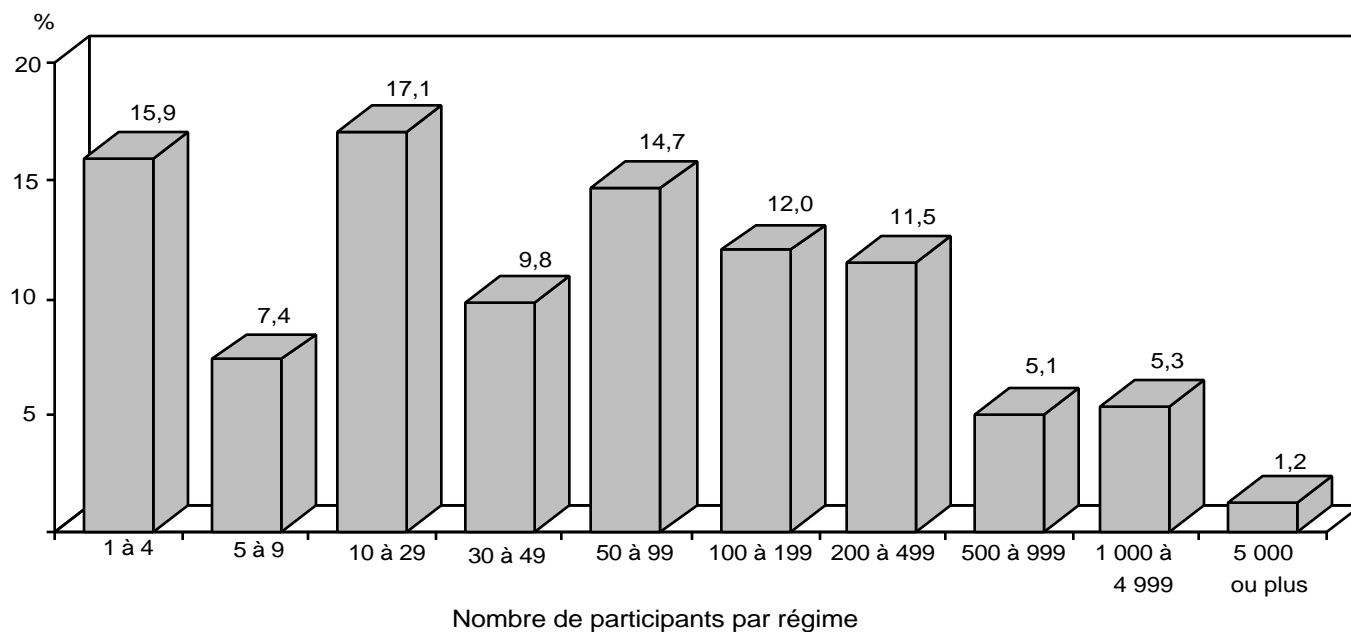
TABLEAU C

**TAUX DE PARTICIPATION À UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE
DE RETRAITE, EN 1993 ET 1994**

	1993			1994		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre de participants	761 046	603 461	1 364 507	740 336	596 811	1 337 147
Taux de participation en fonction :						
– de la population active	40,3	41,0	40,6	38,7	39,3	39,0
– des travailleurs	47,0	46,0	46,5	44,4	44,3	44,4
– des salariés	52,0	49,6	50,9	49,2	48,2	48,8

GRAPHIQUE 2

**RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES RÉGIMES,
SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994**



Le type d'employeur

Neuf régimes sur dix ont été mis sur pied par des organismes du secteur privé. Cependant, ces régimes ne regroupent que 43,1 % des participants du Québec. Les

régimes d'organismes publics, soit les entreprises du secteur public et parapublic ainsi que les villes et municipalités qui sont au nombre de 426, représentent 56,9 % des participants du Québec. Il s'agit donc de régimes qui comptent un grand nombre de participants.

Les régimes garantis et non garantis

On classe en deux catégories les régimes selon le degré de garantie des prestations, à savoir les régimes non garantis et les régimes garantis. On entend par régime non garanti, un régime qui, tout en garantissant au participant de recevoir une rente, n'en fixe pas le montant. À l'inverse, un régime garanti par une compagnie d'assurances, en plus de garantir le paiement de la rente, en détermine le montant. Est également considéré comme garanti un régime du secteur public dont le paiement des rentes est effectué par le fonds consolidé d'un État.

En 1994, sur un total de 4 377 régimes, 125 garantissent entièrement le versement des prestations, soit 2,9 % des régimes. Ces régimes regroupent 129 766 Québécois, soit 9,7 % des participants québécois à tous les régimes. On remarque que les participants québécois à un régime dont les prestations sont totalement garanties travaillent dans une proportion de 97,9 % pour un organisme du secteur public.

L'année de l'entrée en vigueur du régime

On constate qu'une part importante des régimes encore en vigueur à la fin de 1994 ont été mis sur pied entre 1980 et 1989. Ces 1 573 régimes, soit 35,9 % de la totalité, rassemblent 102 479 participants, ce qui est relativement peu par rapport à leur nombre. D'ailleurs, ces régimes sont largement supplantés, quant au nombre de participants, par les régimes créés dans les décennies antérieures, notamment dans les années soixante-dix avec 750 775 participants, avec la création du RREGOP qui compte près de 500 000 participants. Ainsi, 38,8 % des régimes créés depuis 1980 ont moins de dix participants, en comparaison de 23,2 % pour l'ensemble des régimes. Comme nous le verrons plus loin, l'analyse des régimes qui se sont terminés nous révèle que les régimes qui sont les plus susceptibles de se terminer ont moins de dix participants et moins de dix années d'existence. Près de 55,4 % des régimes mis sur pied depuis 1980 l'ont été dans le secteur tertiaire.

TABLEAU 1

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994**

Nombre total de participants par régime	Tous les régimes		Participants au Québec								Tous les participants	
			Participants		Participant		Participants et participantes		Participants hors du Québec			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	696	15,9	1 046	0,1	381	0,0	1 427	0,1	46	0,0	1 473	0,1
5 à 9	322	7,4	1 274	0,2	591	0,0	1 865	0,1	325	0,0	2 190	0,1
10 à 29	747	17,1	6 108	0,8	2 600	0,4	8 708	0,7	5 311	0,4	14 019	0,5
30 à 49	429	9,8	6 516	0,9	2 850	0,5	9 366	0,7	7 343	0,5	16 709	0,6
50 à 99	642	14,7	17 129	2,3	6 882	1,2	24 011	1,8	21 944	1,6	45 955	1,7
100 à 199	527	12,0	25 658	3,5	10 489	1,8	36 147	2,7	38 683	2,8	74 830	2,7
200 à 499	505	11,5	51 288	6,9	22 268	3,7	73 556	5,5	89 670	6,4	163 226	6,0
500 à 999	222	5,1	51 355	6,9	18 683	3,1	70 038	5,2	84 555	6,0	154 593	5,6
1 000 à 4 999	233	5,3	127 220	17,2	49 429	8,3	176 649	13,2	295 563	21,0	472 212	17,2
5 000 à 9 999	28	0,6	49 836	6,7	27 212	4,6	77 048	5,8	126 406	9,0	203 454	7,4
10 000 ou plus	26	0,6	402 906	54,4	455 426	76,3	858 332	64,2	735 387	52,3	1 593 719	58,1
Total	4 377	100,0	740 336	100,0	596 811	100,0	1 337 147	100,0	1 405 233	100,0	2 742 380	100,0

TABLEAU 2

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – 1994**

Autorité compétente	Régimes		Participants au Québec		Participants hors du Québec		Tous les participants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec (1)	2 425	55,4	491 745	36,8	38 477	2,7	530 222	19,3
Fédéral	256	5,8	92 224	6,9	275 939	19,6	368 163	13,4
Alberta	27	0,6	28 948	2,2	129 491	9,2	158 439	5,8
Colombie-Britannique	18	0,4	327	0,0	12 257	0,9	12 584	0,5
Manitoba	29	0,7	1 385	0,1	10 923	0,8	12 308	0,4
Nouveau-Brunswick	7	0,2	113	0,0	1 978	0,1	2 091	0,0
Nouvelle-Écosse	15	0,3	873	0,0	13 168	0,9	14 041	0,5
Ontario	1 576	36,0	97 174	7,3	599 065	42,6	696 239	25,4
Saskatchewan	7	0,2	121	0,0	3 741	0,3	3 862	0,1
Terre-Neuve	2	0,0	391	0,0	510	0,0	901	0,0
Lois particulières du Québec	11	0,3	544 568	40,7	–	–	544 568	19,9
Lois particulières du Canada	4	0,0	79 278	5,9	319 684	22,7	398 962	14,5
Total	4 377	100,0	1 337 147	100,0	1 405 233	100,0	2 742 380	100,0

1. Comprend neuf régimes, sous la surveillance à la fois du Québec et du fédéral, regroupant 7 795 participants dont 6 823 participants du Québec.

TABLEAU 3

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994

Secteur d'activité économique	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participantés	Participants et participantés	Nombre	Nombre	%
Secteur primaire	98	2,2	16 057	1 690	17 747	18 656	36 403	1,3
Secteur secondaire								
Industries manufacturières								
– Aliments et boissons, tabac, caoutchouc, cuir	269	6,1	24 807	7 448	32 255	50 533	82 788	3,0
– Textiles, bonneterie, vêtement	113	2,6	6 913	6 935	13 848	7 566	21 414	0,8
– Papier et produits connexes, bois, meuble et articles d'ameublement	190	4,3	29 244	2 939	32 183	18 207	50 390	1,8
– Imprimerie, édition et industries connexes	113	2,6	9 482	3 673	13 155	30 525	43 680	1,6
– Industrie métallique primaire, produits métalliques	197	4,5	25 512	2 612	28 124	24 721	52 845	1,9
– Machinerie, matériel de transport	184	4,2	30 799	5 108	35 907	89 332	125 239	4,6
– Industrie des appareils et du matériel électriques	133	3,0	9 976	3 328	13 304	36 948	50 252	1,8
– Industrie chimique et des produits connexes	194	4,4	9 426	5 227	14 653	35 987	50 640	1,8
– Autres industries manufacturières	166	3,8	12 679	2 176	14 855	37 535	52 390	1,9
Construction	220	5,0	101 121	605	101 726	37 879	139 605	5,1
Total partiel	1 779	40,6	259 959	40 051	300 010	369 233	669 243	24,4
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	274	6,3	75 753	29 759	105 512	141 680	247 192	9,0
Commerce en gros	592	13,5	21 509	9 708	31 217	51 078	82 295	3,0
Commerce en détail	191	4,4	23 568	23 788	47 356	176 839	224 195	8,2
Finance, assurances et immeuble	363	8,3	23 622	64 363	87 985	229 959	317 944	11,6
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	718	16,4	175 190	337 658	512 848	97 667	610 515	22,3
Administration publique et défense nationale	362	8,3	144 678	89 794	234 472	320 121	554 593	20,2
Total partiel	2 500	57,1	464 320	555 070	1 019 390	1 017 344	2 036 734	74,3
Total	4 377	100,0	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	100,0

TABLEAU 4

RÉGIMES GARANTIS ET NON GARANTIS, ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC
ET HORS DU QUÉBEC, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1994

Type d'employeur	Régimes garantis				Régimes non garantis				Tous les régimes			
	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Total	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Total	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Total
Organisme public												
Municipalités et organismes paramunicipaux	4	87	–	87	359	66 595	4	66 599	363	66 682	4	66 686
Organismes du gouvernement fédéral	4	79 278	319 684	398 962	11	14 421	36 558	50 979	15	93 699	356 242	449 941
Organismes du gouvernement québécois	8	47 659	–	47 659	28	551 503	77	551 580	36	599 162	77	599 239
Autres organismes gouvernementaux	–	–	–	–	12	1 957	1 625	3 582	12	1 957	1 625	3 582
Total partiel	16	127 024	319 684	446 708	410	634 476	38 264	672 740	426	761 500	357 948	1 119 448
Organisme privé												
Compagnie ou société	95	2 434	13 691	16 125	3 530	551 190	985 007	1 536 197	3 625	553 624	998 698	1 552 322
Coopérative	–	–	–	–	25	4 052	41	4 093	25	4 052	41	4 093
Autres	14	308	536	844	287	17 663	48 010	65 673	301	17 971	48 546	66 517
Total partiel	109	2 742	14 227	16 969	3 842	572 905	1 033 058	1 605 963	3 951	575 647	1 047 285	1 622 932
Total	125	129 766	333 911	463 677	4 252	1 207 381	1 071 322	2 278 703	4 377	1 337 147	1 405 233	2 742 380

TABLEAU 5

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 1994

Secteur d'activité économique	Année de l'entrée en vigueur du régime										Total	
	Avant 1960		De 1960 à 1969		De 1970 à 1979		De 1980 à 1989		De 1990 à 1994			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Secteur primaire	11	3 151	14	5 533	15	1 622	44	6 687	14	754	98	17 747
Secteur secondaire												
Industries manufacturières	266	55 482	261	50 532	306	35 086	530	40 502	196	16 682	1 559	198 284
Construction	10	161	15	804	30	100 080	117	453	48	228	220	101 726
Total partiel	276	55 643	276	51 336	336	135 166	647	40 955	244	16 910	1 779	300 010
Secteur tertiaire												
Transports, communications et autres services d'utilité publique	37	63 676	44	13 191	68	11 370	87	9 616	38	7 659	274	105 512
Commerce	79	9 632	104	6 990	188	47 968	322	11 708	90	2 275	783	78 573
Finance, assurances et immeuble	82	37 064	78	10 445	56	34 841	108	4 263	39	1 372	363	87 985
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	95	43 512	140	21 770	156	423 395	250	20 092	77	4 079	718	512 848
Administration publique et défense nationale	48	117 384	43	10 454	103	96 413	115	9 158	53	1 063	362	234 472
Total partiel	341	271 268	409	62 850	571	613 987	882	54 837	297	16 448	2 500	1 019 390
Total	628	330 062	699	119 719	922	750 775	1 573	102 479	555	34 112	4 377	1 337 147

TABLEAU 6

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME
ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 1994

Nombre total de participants par régime	Année de l'entrée en vigueur du régime										Total	
	Avant 1960		De 1960 à 1969		De 1970 à 1979		De 1980 à 1989		De 1990 à 1994			
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1 à 9	25	104	67	262	100	413	616	1 996	210	517	1 018	3 292
10 à 49	124	1 631	156	2 128	320	5 452	425	6 621	151	2 242	1 176	18 074
50 à 199	168	7 966	231	9 787	310	16 487	335	18 886	125	7 032	1 169	60 158
200 à 499	124	15 953	122	17 520	103	16 125	116	18 600	40	5 358	505	73 556
500 ou plus	187	304 408	123	90 022	89	712 298	81	56 376	29	18 963	509	1 182 067
Total	628	330 062	699	119 719	922	750 775	1 573	102 479	555	34 112	4 377	1 337 147

1.2 Les dispositions des régimes actifs et les participants

Les conditions d'admission

Les régimes de retraite déterminent si un nouvel employé a le choix ou non de participer au régime de retraite. Ainsi, 69,1 % des régimes rendent obligatoire la participation du travailleur au régime lorsque celui-ci répond aux conditions d'admission. Les régimes qui laissent l'adhésion au choix du travailleur représentent 28,0 % de tous les régimes et ceux qui l'interdisent, 2,9 %.

Les régimes fixent également des conditions d'admission pour éviter d'admettre automatiquement des nouveaux employés qui pourraient quitter leur emploi après quelques mois. Cependant, ces conditions ne peuvent être plus contraignantes que celles fixées par la loi. Un nombre de 1 269 régimes, soit 29,0 % des régimes couvrant 59,2 % des participants, ne fixent aucune condition d'adhésion au travailleur, c'est-à-dire qu'il participe immédiatement au régime de retraite en vigueur. Les autres régimes, qui obligent les travailleurs à remplir certaines conditions autres que celles prescrites par la loi, représentent 26,0 % de l'ensemble et 11,6 % des participants. Une proportion de 45,0 % des régimes déterminent l'adhésion de leurs travailleurs selon les conditions prescrites par la loi, soit que le travailleur ait reçu de l'employeur une rémunération au moins égale à 35,0 % du maximum des gains admissibles établi pour l'année de référence, conformément à la *Loi sur le régime de rentes du Québec* ou ait travaillé pour l'employeur durant au moins sept cents heures.

Des employeurs qui ont dans leurs entreprises plusieurs catégories d'employés peuvent créer pour chaque catégorie un régime avec des dispositions particulières. Ainsi, ils réservent à une catégorie précise d'employés l'adhésion au régime. Les régimes qui permettent l'admission de tous les employés comptent pour 54,2 % de tous les régimes et 16,5 % des participants. On compte 724 régimes, soit 17,4 % de l'ensemble, qui ont été créés spécifiquement pour les cadres supérieurs, mais ces derniers représentent moins de 1,0 % des participants. Les régimes dont l'adhésion est réservée strictement aux employés syndiqués, au nombre de 288, rassemblent 9,6 % des participants.

La plupart des régimes de retraite réservés aux cadres supérieurs sont des régimes non contributifs, c'est-à-dire que les cotisations sont entièrement payées par l'employeur. En effet, ces régimes sont à 78,9 % des régimes

non contributifs, alors que cette proportion est de 50,4 % pour les régimes réservés aux employés à traitement, de 33,3 % pour ceux qui visent les employés syndiqués et de 25,3 % pour les régimes où tous les employés sont admis.

L'origine, le calcul des cotisations et la coordination

Lorsque les cotisations qui servent à financer un régime sont versées à la fois par les employés et les employeurs, le régime est dit contributif. Dans le cas où les cotisations sont uniquement patronales, le régime est appelé non contributif. Sur les 4 377 régimes actifs en 1994, 61,3 % sont des régimes contributifs. Ils rassemblent cependant la majorité des participants au Québec qui cotisent à leur régime de retraite, soit 85,4 %.

Les régimes de retraite ont la possibilité d'assumer eux-mêmes leur gestion financière, c'est-à-dire d'administrer les entrées et les sorties de fonds, ainsi que la caisse du régime. Cependant, la plupart des régimes délèguent cette fonction à une tierce partie, le gestionnaire financier.

Les compagnies d'assurances assument la gestion financière de la majorité des régimes de retraite, bien que ces régimes ne regroupent que 7,5 % des participants québécois. Ce sont les régimes dont la gestion est confiée à l'État, au nombre de dix-sept, qui rassemblent le plus de participants au Québec, soit environ 54,2 %, suivis des régimes dont la gestion est confiée à une société de fiducie avec 23,4 % des participants québécois.

Sur les 1 694 régimes non contributifs, seulement dix appartiennent à des organismes du secteur public et ils ne regroupent que 849 participants au Québec. Ainsi, la quasi-totalité des régimes non contributifs se trouvent dans le secteur privé. Toutefois, dans toutes les catégories d'employeurs, on retrouve toujours plus de régimes contributifs que de régimes non contributifs. La catégorie «Compagnie ou société» regroupe le plus grand nombre de régimes non contributifs, soit 1 611 qui représentent 44,4 % des régimes de cette catégorie et 34,4 % des participants.

Pour les régimes contributifs, la cotisation patronale la plus populaire est le versement en fonction du solde du coût de la rente. L'employeur verse chaque année une somme qui correspond à la différence entre les montants des cotisations salariales et le montant du coût de la rente qui doit être versé. Ce mode de cotisation est retenu par

47,9 % des régimes contributifs et touche 80,9 % des participants.

Dans une proportion de 65,8 %, les participants versent un montant de cotisation supérieur à 5,0 % de leur salaire. La catégorie la plus importante est celle des régimes qui fixent le pourcentage du salaire à 5,0 %, avec 1 134 régimes. La combinaison des cotisations patronales et des cotisations salariales qui vise le plus grand nombre de participants est «solde du coût de la rente» pour l'employeur et «pourcentage du salaire supérieur à 5,0 %» pour les salariés.

La coordination avec le Régime de rentes du Québec

La coordination de la cotisation d'un régime de retraite avec celle du Régime de rentes du Québec (pour les régimes ne relevant pas du Québec, il s'agit du Régime de pensions du Canada) a pour objectif de réduire le montant de cotisation versée par un employé ou un employeur. L'objectif recherché est d'éviter que des cotisations soient payées deux fois sur la même tranche de salaire, une fois au régime de retraite et une fois au régime général.

En ce sens, la coordination vise à prélever le montant de cotisation qui générera une rente pour compléter celle du Régime de rentes du Québec. Selon le même principe, les prestations de retraite peuvent être coordonnées avec celles du Régime de rentes du Québec. Un régime peut être coordonné à la fois par les cotisations et par les prestations.

Deux formes de coordination par le salaire sont retenues dans nos données. La première est la coordination par réduction directe, qui tient compte du montant de la cotisation au Régime de rentes du Québec dans l'établissement de la cotisation. Par exemple, un régime détermine que l'employé payera une cotisation de 5,0 % de ses gains, moins la cotisation versée au Régime de rentes du Québec. Si cet employé gagne 30 000 \$, il aura une cotisation de 808 \$, soit 1 500 \$ de cotisations à son régime moins la cotisation de 692 \$ versée au Régime de rentes du Québec en 1994. La seconde forme de coordination est la coordination indirecte qui fixe un taux de cotisation différent selon les tranches de salaire ou qui ne tient pas compte d'une certaine tranche du salaire pour établir la cotisation. Ainsi, un régime peut déterminer qu'un employé payera un taux réduit de cotisation ou aucune cotisation pour ses gains inférieurs au maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec. Si un employé a des gains de 40 000 \$, soit supérieurs au maximum des gains admissibles de 34 400 \$, et que sa cotisation est de

2,5 % sur les gains inférieurs au maximum des gains admissibles et de 5,0 % pour les gains supérieurs, le montant de sa cotisation sera de 1 140 \$.

Une forte proportion des régimes ne sont pas coordonnés, soit 63,7 % des régimes, mais ils couvrent une proportion moins grande de participants, soit 25,7 %. Pour 62,5 % des participants, leurs cotisations et leurs prestations sont à la fois coordonnées, tandis que pour 9,0 %, seules les prestations le sont et que pour 2,8 %, il s'agit des cotisations seulement. Les régimes contributifs sont coordonnés dans une proportion de 42,0 %, alors que les régimes non contributifs le sont pour 28,8 %. Cette différence peut s'expliquer par le fait que les régimes contributifs peuvent être coordonnés de trois façons (par la cotisation salariale, par la cotisation patronale et par la prestation), alors que pour les régimes non contributifs, la coordination ne s'effectue que par la cotisation patronale et par la prestation. Dans les régimes non contributifs, la coordination par la cotisation patronale est peu fréquente, puisque seulement 18 des 1 694 régimes l'utilisent. L'analyse de la coordination de la cotisation salariale indique que la majorité des régimes, soit 1 628 des 2 683 régimes, ne sont pas coordonnés, mais qu'en raison de la coordination des cotisations salariales des régimes du secteur public, plus des trois quarts des participants ont leur cotisation coordonnée. Par rapport aux régimes coordonnés, une plus grande proportion des régimes non coordonnés fixent un taux de cotisation qui, en général, est plus faible. Ainsi, 29,7 % des régimes non coordonnés ont une cotisation inférieure à 4,0 % du salaire, alors que cette proportion est de 5,1 % pour les régimes coordonnés.

La plupart des régimes (95,5 %), ne coordonnent pas les cotisations patronales. Cela est dû en particulier aux régimes dont la part de l'employeur est le solde du coût de la rente, aux régimes dont la cotisation patronale est fixe et aux régimes dont la formule de cotisation patronale est déterminée en fonction de critères qui ne se prêtent pas à la coordination (catégorie «Autres cotisations»).

La coordination de la rente

Près des deux tiers des régimes de retraite n'ont pas de méthode de coordination de la rente. Les 225 334 participants à ces régimes représentent 16,9 % des participants. Si on exclut les régimes à cotisation déterminée qui ne peuvent être coordonnés par la rente, le nombre de régimes dont la rente n'est pas coordonnée est de 988, soit 39,0 % des régimes à prestations déterminées qui regroupent 11,7 % de leurs participants. La méthode de coordination indirecte de la rente, qui s'appli-

que à près de 900 000 participants, est la plus répandue car elle est utilisée par les régimes du secteur public.

Les cotisations facultatives

Certains régimes permettent aux employés de verser des sommes à titre de cotisations facultatives en plus des cotisations salariales obligatoires ; toutefois, l'employeur n'est pas tenu de verser des cotisations en contrepartie. On observe que 70,7 % des régimes et 30,0 % des participants ont la possibilité de verser des cotisations facultatives et de bonifier leurs rentes. Une plus forte proportion des régimes à cotisation déterminée offrent la possibilité de verser des cotisations facultatives, soit 90,9 % des régimes en regard de 55,9 % pour les régimes à prestations déterminées. La facilité de gérer la valeur des cotisations versées par un participant à un régime à cotisation déterminée explique pourquoi tant de régimes offrent la possibilité de verser des cotisations facultatives.

L'acquisition des droits et la transférabilité

Lorsqu'un participant se retire d'un régime pour une autre raison que la retraite, le décès ou l'invalidité, ce retrait est identifié à une « sortie ». L'acquisition des droits est définie comme étant l'acquisition par le participant des droits aux prestations d'un régime. La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'un participant qui a accompli une période continue de deux années de service à droit, à la cessation de sa participation, à une rente différée formée de ses cotisations et de celles de son employeur. Cependant, la loi n'empêche pas un régime d'être plus généreux et d'accorder à un participant, l'acquisition des droits à de meilleures conditions.

Les régimes sont classés selon la forme d'acquisition et aussi selon le moment où l'acquisition entre en vigueur. Deux formes d'acquisition sont reconnues : l'acquisition en bloc, qui se définit comme l'acquisition intégrale obtenue entièrement en une seule fois, et l'acquisition graduelle, qui est progressive à mesure que le participant satisfait à certaines conditions. En fonction du moment où l'acquisition est accordée, il y a également deux catégories : l'acquisition immédiate, qui est obtenue dès l'adhésion du participant au régime, et l'acquisition différée qui s'effectue lorsque le salarié a satisfait à certaines conditions d'âge ou de participation.

Les régimes qui offrent l'acquisition la plus généreuse, soit l'acquisition en bloc et immédiate, ne comptent que 1,3 % de l'ensemble des participants, bien qu'ils représentent 19,8 % des régimes en vigueur. Les régimes prévoyant

l'acquisition en bloc et différée comprennent 1 219 104 participants, soit 91,2 % de l'ensemble. Donc, la forte majorité des participants ont droit à une rente dans les deux années de participation à un régime. Les régimes non contributifs sont plus généreux que les régimes contributifs, puisque le tiers des régimes couvrant 2,6 % des participants offrent l'acquisition en bloc et immédiate, comparativement à 11,4 % des régimes contributifs pour 1,1 % des participants.

Lorsqu'un participant cesse sa participation active à un régime, la loi lui permet de transférer dans son nouveau régime de retraite, si celui-ci l'accepte, ou dans d'autres instruments « d'épargne-retraite », une somme correspondant à la valeur totale des droits qu'il a accumulés dans le régime qu'il quitte. Les données suivantes présentent les régimes de retraite selon qu'ils acceptent ou refusent les sommes provenant d'autres régimes. Parmi les 3 003 régimes dont nous connaissons les dispositions de transférabilité des fonds, 1 231 régimes (185 068 participants) n'acceptent pas les transferts, 1 581 régimes reçoivent les transferts de tous les régimes et 191 régimes (651 400 participants), de certains régimes uniquement. Les régimes à cotisation déterminée reconnaissent dans une proportion de 72,8 % les transferts, alors que pour les régimes à prestations déterminées, cette proportion est plus faible et se chiffre à 46,8 %. La gestion des régimes à cotisation déterminée étant moins complexe, une plus forte proportion d'entre eux acceptent des transferts.

La formation de la rente de retraite

On distingue deux grandes catégories de régimes lorsqu'on les partage en fonction de la formule de rente. Il y a les régimes à prestations déterminées dans lesquels le montant de la rente est fixé à l'avance selon une formule bien précise, et les régimes à cotisation déterminée où le montant de la rente n'est pas connu à l'avance puisqu'il dépend des cotisations accumulées et disponibles à la retraite. On classe dans deux sous-catégories les régimes dont les méthodes de calcul de la cotisation et de la prestation sont dérivées des deux principales catégories. Ce sont, premièrement, les régimes à cotisation et prestations déterminées qui fixent à la fois une formule de calcul pour la cotisation et une formule de calcul pour la prestation et, deuxièmement, les régimes hybrides qui regroupent les régimes dont la rente de retraite est déterminée par plus d'un type de formation de la rente.

On remarque que la catégorie des régimes à prestations déterminées regroupe un plus grand nombre de régimes, soit 2 355 régimes, que celle des régimes à cotisation dé-

terminée, qui en compte 1 851. Toutefois, la première catégorie rassemble 13 fois plus de participants québécois. Ainsi, les régimes à prestations déterminées représentent 53,8 % de l'ensemble des régimes, mais regroupent près de 77,7 % des participants au Québec. Les régimes à cotisation déterminée, qui représentent 42,3 % des régimes, ne rassemblent que 5,8 % des participants québécois. Les autres participants québécois se répartissent ainsi, soit 15,0 % dans des régimes à cotisation et prestations déterminées et 1,5 % dans des régimes hybrides.

La méthode de calcul de la rente

Remarquons que pour les 1 851 régimes à cotisation déterminée, il n'y a pas de méthode de calcul visant à établir le montant de la rente, puisque ce montant est calculé à partir des fonds accumulés par le participant à son départ en retraite. Le nombre de régimes qui versent une rente forfaitaire est de 184 et ils regroupent 51 173 participants du Québec. Les régimes dont le montant de la rente est établi en fonction d'un certain pourcentage des salaires sont au nombre de 2 171 et ils comptent 987 997 participants québécois. Les régimes qui utilisent les salaires des meilleures années composent 28,6 % des régimes et comptent pour 67,1 % des participants du Québec.

Les régimes dont la date d'entrée en vigueur est antérieure à 1980 sont en majorité des régimes à prestations déterminées, alors qu'on remarque que les régimes mis sur pied après 1980 sont surtout des régimes à cotisation déterminée. Ce phénomène peut s'expliquer premièrement, par le fait que les régimes qui comptent peu de participants à leur création optent pour la cotisation déterminée et, deuxièmement, que les régimes à prestations déterminées qui sont établis par des moyennes et grandes entreprises ont plus de probabilité de poursuivre leurs opérations sur une longue période, d'où l'on trouve la plus grande proportion de régimes à prestations déterminées parmi les régimes de plus de dix années d'existence.

Les régimes à prestations déterminées représentent la majorité des régimes dans les secteurs primaire et secondaire, mais ne sont prépondérants dans le secteur tertiaire que dans deux catégories, soit les transports, les communications et les autres secteurs d'utilité publique, ainsi que la finance, l'assurance et l'immeuble. C'est dans le secteur des industries manufacturières que les régimes à prestations déterminées dominent avec 1 012 régimes, comparativement aux 471 régimes à cotisation déterminée, et dans le secteur de la finance, de l'assurance et de l'immeuble, où leur nombre s'élève à 252, par rapport à 101 pour les régimes à cotisation déterminée.

Alors que six régimes à cotisation déterminée sur dix ont moins de 30 participants, les régimes à prestations déterminées en comptent trois sur dix seulement. Les régimes avec peu de participants ont tendance à être à cotisation déterminée, alors que les régimes à prestations déterminées comptent en général un plus grand nombre de participants. Toutefois, parmi les régimes à prestations déterminées on en compte 301 qui ont moins de cinq participants, pour une moyenne de moins de trois participants. Ces régimes sont, pour la majorité, réservés aux administrateurs d'entreprises.

Les régimes à cotisation déterminée confient dans une proportion de 85,6 % la gestion financière de leurs régimes à une compagnie d'assurances, comparativement à 38,1 % pour les régimes à prestations déterminées. Ce phénomène s'explique par le fait que les compagnies d'assurances se voient confier, en général, la gestion des régimes qui comportent peu de participants et qui sont le plus souvent des régimes à cotisation déterminée. On constate que les régimes à prestations déterminées ont recours aux services d'une société de fiducie dans une proportion de 46,8 %, alors que pour les régimes à cotisation déterminée, cette proportion est de 9,5 %.

Le droit à la retraite normale

Un participant qui part en retraite avec une rente entière, c'est-à-dire ni réduite ni augmentée par rapport à la prestation prévue par la méthode de calcul de la rente, est déclaré avoir pris une retraite normale. Tout régime détermine l'âge auquel un participant a droit à la retraite normale. Les régimes permettant une retraite normale à 65 ans touchent 83,2 % des participants. Les régimes dont l'âge normal de la retraite est fixé à 60 ans comptent 5,8 % des participants, alors que ceux dont l'âge est variable regroupent 10,7 % des participants.

Les régimes non contributifs offrent dans une plus grande proportion une retraite avant 65 ans, soit 9,7 % en comparaison de 4,4 % pour les régimes contributifs. Par contre, ces régimes ne couvrent que 1,2 % des participants, alors que pour les régimes contributifs, cette proportion est de 6,8 %.

Les régimes à prestations déterminées sont un peu plus généreux que les régimes à cotisation déterminée, puisque 6,6 % de ces régimes permettent une retraite normale avant 65 ans à 7,2 % de leurs participants, alors que pour les régimes à cotisation déterminée, ces proportions sont respectivement de 6,8 % et 6,4 %.

Le droit à la retraite anticipée

Lorsqu'un participant quitte son emploi avant l'âge normal de la retraite, tout en respectant certaines conditions prévues par un régime, il prend alors une retraite anticipée. La rente versée dans ce cas est généralement réduite par rapport à la prestation prévue à la retraite normale. La loi fixe la condition minimale de prise d'une retraite anticipée à dix années avant l'âge normal de la retraite déterminé par le régime. Les conditions que les régimes adoptent doivent être équivalentes ou supérieures à la condition minimale établie par la loi. Les conditions d'admissibilité à une retraite anticipée sont souvent une combinaison de plusieurs critères. Très peu de régimes, soit 76 sur les 4 377 en vigueur en 1994, offrent la possibilité à leurs participants de prendre une retraite anticipée sans aucune restriction. Ces régimes ne représentent que 1,7 % des régimes et touchent 0,1 % des participants. Une proportion de 38,0 % des participants ont droit à une retraite anticipée s'ils ont atteint un âge minimum et que la somme de leurs années de service ou de participation et de leur âge atteint un certain nombre. Ce sont 23,1 % des participants qui doivent combiner un certain nombre d'années de service ou de participation et l'âge pour avoir droit d'anticiper leur retraite.

Le droit à la retraite anticipée sans réduction

Lorsqu'un participant prend une retraite anticipée avec une rente qui n'est pas réduite par rapport à la rente de retraite normale, on dit qu'il s'agit d'une retraite anticipée sans réduction.

Les régimes de retraite qui n'offrent pas de retraite anticipée sans réduction sont au nombre de 3 371, soit 77,0 % des régimes, et représentent 19,9 % des participants. Parmi tous les participants, une proportion de 53,4 % doivent respecter des conditions autres qu'un âge minimum ou des années de service. La plupart de ces participants font partie de régimes d'organismes publics et doivent respecter une combinaison de conditions pour avoir droit à une retraite sans réduction. On note que 11,2 % des participants doivent atteindre un certain nombre d'années de service jumelé à un âge minimum.

Le droit à la retraite ajournée

Lorsqu'il est permis à un travailleur de continuer d'occuper ses fonctions après qu'il a acquis droit à une retraite normale, il aura droit, lorsqu'il quittera son emploi, à une retraite dite ajournée. Comme le participant ne touche pas immédiatement la rente normale à laquelle il a droit, on doit

s'attendre à ce que la rente qui lui sera versée plus tard comporte une prime pour compenser ce délai. Une proportion de 55,6 % des travailleurs participant à un régime prévoyant une rente ajournée ne reçoivent que des éléments de retraite additionnels, qui ont la même valeur que ceux acquis avant la retraite normale. La majorité de ces participants appartiennent à des régimes du secteur public. Les autres participants à des régimes qui offrent une rente ajournée reçoivent, quant à eux, une rente dont la valeur est revalorisée actuariellement.

Les prestations supplémentaires en cas de retraite avant 65 ans

Certains régimes accordent à un participant un complément de rente lorsque celui-ci prend sa retraite avant qu'il ait droit à la pension de la Sécurité de la vieillesse. Lorsqu'il reçoit la pension de la Sécurité de la vieillesse, le complément cesse d'être versé.

Parmi les régimes à prestations déterminées (incluant les régimes à cotisation et prestations déterminées), seulement 405 régimes, soit 16,0 % des régimes offrent des prestations supplémentaires de retraite avant 65 ans. Ces régimes comptent 15,3 % des participants à des régimes à prestations déterminées.

Le rajustement des rentes en cours

En raison de l'inflation qui érode le pouvoir d'achat des rentes en paiement, certains régimes prévoient un rajustement annuel du montant des rentes. Signalons que les données suivantes ne portent que sur les rajustements de rente automatiques et prévus dans les dispositions d'un régime. Ainsi, les rajustements qui ne sont pas automatiques et requièrent une décision de la part des gestionnaires du régime ne sont pas compris dans ces données. Par conséquent, les régimes qui valorisent les rentes uniquement par de tels ajustements ponctuels sont considérés comme s'ils n'ajustaient pas les prestations.

Sur les 2 499 régimes à prestations déterminées dont nous connaissons la formule de rajustement, seulement 21,9 % des régimes prévoient un rajustement des rentes en cours de paiement. Toutefois, ces régimes regroupent 818 867 participants, ce qui représente 61,2 % de l'ensemble des participants. Les régimes d'organismes publics prévoient le rajustement des rentes pour 95,5 % de leurs participants, alors que dans les régimes du secteur privé, ce pourcentage est de 20,8 %. Il n'y a que 133 régimes, couvrant 7,1 % des participants, qui offrent une augmentation intégrale de la rente basée sur l'indice des prix à la

consommation (IPC). Plus de la moitié des participants ont droit à une augmentation partielle basée sur l'IPC. L'augmentation est alors accordée selon un pourcentage maximum de l'IPC, une fraction de l'IPC ou selon l'IPC réduit d'un pourcentage.

La garantie décès

Au décès du participant, certains régimes prévoient le versement de sommes d'argent au conjoint ou à ses bénéficiaires en un seul versement ou sous forme de rente. On nomme cette disposition la garantie décès. Elle peut s'appliquer, avant ou après la retraite, selon ce que le régime prévoit.

La garantie décès avant la retraite

Lorsqu'un participant n'a pas acquis le droit à une prestation de retraite et qu'il décède, les régimes prévoient quelles prestations et sous quelle forme elles seront versées. La quasi-totalité des régimes prévoient en cas de décès avant la retraite un seul versement forfaitaire, ce qui touche près de 46,0 % des participants. Une forte proportion des participants, soit 44,6 %, reçoivent des garanties autres, et la plupart travaillent dans le secteur public.

La garantie décès après la retraite

Pour les participants célibataires, les régimes prévoient des dispositions différentes de celles qui s'appliquent aux personnes mariées, étant donné qu'il n'y a pas de rente de conjoint. Des 2 525 régimes à prestations déterminées, nous connaissons les dispositions de 2 295 régimes quant aux prestations payables en cas de décès après la retraite pour les participants célibataires. La majorité des membres, soit un pourcentage de 50,2 %, participent à un régime qui verse, au décès d'un participant célibataire, un montant de capital correspondant aux cotisations salariales ou aux cotisations totales, moins les prestations qui ont déjà été versées. Il est à remarquer que plus de 20,0 % des régimes regroupant 14,2 % des participants, n'accordent aucune prestation et cessent le paiement de la rente au décès du participant célibataire. Par ailleurs, 1 625 des 2 295 régimes garantissent le versement de la rente pour une période fixe, même s'il y a décès du participant ; cette disposition se trouve dans 70,8 % des régimes, mais touche seulement 25,6 % des participants.

La période de garantie la plus fréquente est cinq années et elle est offerte par 849 régimes, alors que la période de dix années est prévue par 642 régimes.

Depuis 1990, la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* oblige les régimes à prévoir le versement d'une rente de conjoint au décès d'un participant marié. Toutefois, elle permet au régime qui n'avait pas prévu à sa création le versement d'une rente de conjoint, de réduire le montant de la rente du participant afin de verser une rente à son conjoint. Pour 82,9 % des régimes qui réduisent la rente versée au membre, le nombre de participants touchés par cette disposition est de 47,7 %. Donc, la majorité des participants à des régimes complémentaires, soit 52,3 %, ont droit à une rente initiale non réduite et leur conjoint, à une rente à leur décès.

Dans une proportion de 90,6 %, les régimes accordent une rente de conjoint égale à 60 % de la rente initiale. Cependant, ces régimes ne couvrent que 48,4 % des participants. Les onze régimes offrant une rente inférieure à 60 % sont pour la plupart des régimes du secteur public non soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Rappelons que cette loi fixe le montant de la rente du conjoint à au moins 60 % du montant de la rente initiale.

La garantie invalidité

La garantie invalidité a pour objectif d'assurer le participant devenu invalide de recevoir une rente. Cette rente peut être équivalente à l'accumulation des prestations du participant au moment où il devient invalide ou représenter la rente qu'il aurait reçue à l'âge de la retraite normale. Un nombre de 1 027 régimes offrent une rente d'invalidité. Ce sont donc seulement 23,5 % des régimes, regroupant 31,0 % des participants, qui prévoient cette garantie. Toutefois, il est à noter que certaines entreprises dont le régime de retraite ne prévoit pas de garantie invalidité peuvent offrir cette protection par un programme d'assurance collective. Cet arrangement explique peut-être pourquoi le nombre de régimes sans garantie invalidité est si important, soit plus de 76,5 % des régimes.

Les régimes à cotisation déterminée qui offrent une rente d'invalidité sont moins nombreux que les régimes à prestations déterminées, soit 15,8 % comparativement à 28,5 %.

TABLEAU 7

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON QUE L'ADMISSION DES NOUVEAUX SALARIÉS EST OBLIGATOIRE, FACULTATIVE OU INTERDITE – 1994

Secteur d'activité économique	Admission								Total	
	Obligatoire		Facultative		Interdite		Autre			
	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec	Régimes	Participants au Québec
Secteur primaire	79	16 976	18	746	1	25	–	–	98	17 747
Secteur secondaire										
Industries manufacturières	1 138	175 402	385	22 402	36	480	–	–	1 559	198 284
Construction	162	101 152	38	545	20	29	–	–	220	101 726
Total partiel	1 300	276 554	423	22 947	56	509	–	–	1 779	300 010
Secteur tertiaire										
Transports, communications et autres services d'utilité publique	194	102 828	68	2 384	12	300	–	–	274	105 512
Commerce	489	67 058	279	8 785	14	2 725	1	5	783	78 573
Finance, assurances et immeuble	293	83 884	55	3 635	14	202	1	264	363	87 985
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	465	468 866	231	15 182	21	28 755	1	45	718	512 848
Administration publique et défense nationale	204	218 915	149	3 512	9	12 045	–	–	362	234 472
Total partiel	1 645	941 551	782	33 498	70	44 027	3	314	2 500	1 019 390
Total	3 024	1 235 081	1 223	57 191	127	44 561	3	314	4 377	1 337 147

TABLEAU 8

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CONDITIONS D'ADMISSION ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1994

Conditions d'admission	Régimes contributifs		Régimes non contributifs		Tous les régimes	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Aucune condition	430	702 591	839	88 357	1 269	790 948
Prescrites par la loi	1 522	317 013	446	74 052	1 968	391 065
Autres conditions (1)	731	121 954	409	33 180	1 140	155 134
Total	2 683	1 141 558	1 694	195 589	4 377	1 337 147

1. Admission à la discrétion de l'employeur ou selon le niveau de salaire.

TABLEAU 9

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOYÉS ADMISES
ET LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Catégories d'employés	Régimes à cotisation déterminée (1)		Régimes à prestations déterminées								Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides		Total	
			Régimes à rente forfaitaire		Régimes pourcentage-salaire				Régimes à cotisation et prestations déterminées							
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Salaires de carrière		Fin de carrière		Salaires meilleures années		Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
					Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants						
Tous les employés	1 240	46 421	27	8 481	409	45 224	76	6 136	557	814 820	28	36 481	34	10 748	2 371	968 311
Employés à traitement	62	1 013	10	771	94	2 896	37	1 345	215	14 344	2	112	10	110	430	20 591
Employés à rémunération horaire	21	2 030	44	7 437	14	896	3	75	9	5 020	–	–	–	–	91	15 458
Cadres supérieurs	310	3 471	4	11	112	1 519	18	100	273	4 679	1	2	6	591	724	10 373
Surveillants	7	68	1	4	1	1	1	1	10	872	–	–	–	–	20	946
Employés syndiqués	79	11 338	58	23 156	44	13 772	8	3 247	45	16 881	48	56 858	6	3 670	288	128 922
Employés non syndiqués	31	2 937	2	12	23	1 703	4	617	49	8 631	3	6 062	14	2 790	126	22 752
Autres catégories	37	1 883	4	132	28	1 252	7	1 382	51	19 144	3	100 018	5	108	135	123 919
Combinaisons de catégories	64	8 805	34	11 169	32	10 637	9	361	42	12 442	4	884	7	1 577	192	45 875
Total	1 851	77 966	184	51 173	757	77 900	163	13 264	1 251	896 833	89	200 417	82	19 594	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 10

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOYÉS ADMISES
ET SELON QUE LE RÉGIME EST CONTRIBUTIF OU NON – 1994

Catégories d'employés	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes	%	Participants au Québec	%	Régimes	%	Participants au Québec	%	Régimes	%	Participants au Québec	%
Tous les employés	1 772	66,0	887 145	77,7	599	35,4	81 166	41,5	2 371	54,2	968 311	72,4
Employés à traitement	213	7,9	10 965	1,0	217	12,8	9 626	4,9	430	9,8	20 591	1,5
Employés à rémunération horaire	38	1,4	7 793	0,7	53	3,1	7 665	3,9	91	2,1	15 458	1,2
Cadres supérieurs	153	5,7	6 883	0,6	571	33,7	3 490	1,8	724	16,5	10 373	0,8
Surveillants	13	0,5	775	0,0	7	0,4	171	0,0	20	0,5	946	0,0
Employés syndiqués	192	7,2	63 614	5,6	96	5,7	65 308	33,4	288	6,6	128 922	9,6
Employés non syndiqués	101	3,8	19 990	1,8	25	1,5	2 762	1,4	126	2,9	22 752	1,7
Autres catégories	84	3,1	119 833	10,5	51	3,0	4 086	2,1	135	3,1	123 919	9,3
Combinaisons de catégories	117	4,4	24 560	2,2	75	4,4	21 315	10,9	192	4,4	45 875	3,4
Total	2 683	100,0	1 141 558	100,0	1 694	100,0	195 589	100,0	4 377	100,0	1 337 147	100,0

TABLEAU 11

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LA GESTION FINANCIÈRE – 1994

Gestion financière confiée à	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Total	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Total	Régimes	Participants au Québec	Participants hors du Québec	Total
Une compagnie d'assurances												
– Contrat individuel ou collectif de retraite	93	2 577	12 815	15 392	20	252	1 412	1 664	113	2 829	14 227	17 056
– Contrat de gestion de dépôts	759	21 526	30 882	52 408	434	8 987	15 575	24 562	1 193	30 513	46 457	76 970
– Contrat de gestion de caisse												
– caisse individuelle	54	6 599	638	7 237	17	2 435	5 639	8 074	71	9 034	6 277	15 311
– caisse commune	168	13 160	17 622	30 782	101	3 963	10 616	14 579	269	17 123	28 238	45 361
– caisse inconnue	114	2 781	16 891	19 672	68	1 608	6 882	8 490	182	4 389	23 773	28 162
– Plus d'un type de contrat	502	30 109	25 935	56 044	206	6 799	28 882	35 681	708	36 908	54 817	91 725
Total partiel	1 690	76 752	104 783	181 535	846	24 044	69 006	93 050	2 536	100 796	173 789	274 585
Une société de fiducie	739	202 039	319 444	521 483	614	111 473	271 082	382 555	1 353	313 512	590 526	904 038
Un comité de retraite	174	87 346	63 179	150 525	189	43 840	210 066	253 906	363	131 186	273 245	404 431
Une société de gestion de retraite	7	1 184	13 394	14 578	3	6 526	22 409	28 935	10	7 710	35 803	43 513
L'État												
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	5	598 119	–	598 119	–	–	–	–	5	598 119	–	598 119
– Fonds consolidé du revenu	11	126 634	319 684	446 318	1	303	–	303	12	126 937	319 684	446 621
Total partiel	16	724 753	319 684	1 044 437	1	303	–	303	17	725 056	319 684	1 044 740
Autres types de gestion (1)	57	49 484	6 767	56 251	41	9 403	5 419	14 822	98	58 887	12 186	71 073
Total	2 683	1 141 558	827 251	1 968 809	1 694	195 589	577 982	773 571	4 377	1 337 147	1 405 233	2 742 380

1. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 12

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, SELON LE TYPE
D'EMPLOYEUR ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1994

Type d'employeur	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes	Participants	Participantés	Participantés et participantés	Régimes	Participants	Participantés	Participantés et participantés	Régimes	Participants	Participantés	Participantés et participantés
Organisme public												
Municipalités et organismes paramunicipaux	357	50 777	15 417	66 194	6	388	100	488	363	51 165	15 517	66 682
Organismes du gouvernement fédéral	13	59 997	33 662	93 659	2	38	2	40	15	60 035	33 664	93 699
Organismes du gouvernement québécois	34	225 307	373 534	598 841	2	269	52	321	36	225 576	373 586	599 162
Autres organismes gouvernementaux	12	912	1 045	1 957	–	–	–	–	12	912	1 045	1 957
Total partiel	416	336 993	423 658	760 651	10	695	154	849	426	337 688	423 812	761 500
Organisme privé												
Compagnie ou société	2 014	262 307	100 752	363 059	1 611	127 344	63 221	190 565	3 625	389 651	163 973	553 624
Coopérative	24	2 724	1 320	4 044	1	1	7	8	25	2 725	1 327	4 052
Autres	229	6 854	6 950	13 804	72	3 418	749	4 167	301	10 272	7 699	17 971
Total partiel	2 267	271 885	109 022	380 907	1 684	130 763	63 977	194 740	3 951	402 648	172 999	575 647
Total	2 683	608 878	532 680	1 141 558	1 694	131 458	64 131	195 589	4 377	740 336	596 811	1 337 147

TABLEAU 13

RÉGIMES CONTRIBUTIFS ET PARTICIPANTS, SELON LES MÉTHODES DE CALCUL DES COTISATIONS – 1994

Méthodes de calcul des cotisations salariales	Cotisations patronales												Total	
	Pourcentage du salaire								Solde du coût de la rente					
	Moins de 3,0 %		3,0 % à 4,9 %		5,0 %		Plus de 5,0 %		Autres cotisations (1)		Autres cotisations (1)		Régimes	Participants
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Pourcentage du salaire														
Moins de 3,0 %	151	8 270	17	2 085	5	28	5	143	54	7 117	9	691	241	18 334
3,0 % à 4,9 %	43	1 540	277	17 465	14	660	18	2 687	313	48 821	19	1 765	684	72 938
5,0 %	19	618	20	948	453	11 683	24	598	599	107 063	19	7 359	1 134	128 269
Plus de 5,0 %	2	16	1	13	1	38	69	40 669	226	710 635	4	88	303	751 459
Autres cotisations (2)	3	25	2	16	3	638	3	88	93	50 231	217	119 560	321	170 558
Total	218	10 469	317	20 527	476	13 047	119	44 185	1 285	923 867	268	129 463	2 683	1 141 558

1. Comprend la cotisation fixe, la cotisation horaire, la cotisation fondée sur les bénéfices, selon la convention collective, et la cotisation maximale de 18 % des gains.

2. Cotisations différentes selon le choix du participant, l'âge, le nombre d'années de service ou de participation, le niveau de salaire ou la catégorie professionnelle. Sont également incluses la cotisation fixe, la cotisation horaire et la cotisation maximale de 18 % des gains.

TABLEAU 14

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LES MÉTHODES DE COORDINATION, ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes non coordonnés		Méthodes de coordination						Total	
			Par les cotisations		Par les prestations		Par les cotisations et les prestations			
	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes
Régimes contributifs										
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 145	53 177	195	10 731	–	–	–	–	1 340	63 908
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	22	6 581	2	160	–	–	–	–	24	6 741
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	179	16 309	42	2 945	11	5 784	286	38 938	518	63 976
Régimes fin de carrière	21	1 847	12	469	6	661	44	6 496	83	9 473
Régimes salaire meilleures années	110	14 245	41	7 383	45	44 732	404	759 377	600	825 737
Total partiel	332	38 982	97	10 957	62	51 177	734	804 811	1 225	905 927
Régimes à cotisation et prestations déterminées	44	112 375	6	13 123	3	194	5	28 091	58	153 783
Régimes hybrides	36	12 971	20	2 215	–	–	4	2 754	60	17 940
Total	1 557	217 505	318	37 026	65	51 371	743	835 656	2 683	1 141 558
Régimes non contributifs										
Régimes à cotisation déterminée (1)	493	13 694	18	364	–	–	–	–	511	14 058
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	160	44 432	–	–	–	–	–	–	160	44 432
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	146	4 704	–	–	93	9 220	–	–	239	13 924
Régimes fin de carrière	45	957	–	–	35	2 834	–	–	80	3 791
Régimes salaire meilleures années	338	14 879	–	–	313	56 217	–	–	651	71 096
Total partiel	689	64 972	–	–	441	68 271	–	–	1 130	133 243
Régimes à cotisation et prestations déterminées	29	46 425	–	–	2	209	–	–	31	46 634
Régimes hybrides	21	1 626	–	–	1	28	–	–	22	1 654
Total	1 232	126 717	18	364	444	68 508	–	–	1 694	195 589
Tous les régimes										
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 638	66 871	213	11 095	–	–	–	–	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	182	51 013	2	160	–	–	–	–	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	325	21 013	42	2 945	104	15 004	286	38 938	757	77 900
Régimes fin de carrière	66	2 804	12	469	41	3 495	44	6 496	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	448	29 124	41	7 383	358	100 949	404	759 377	1 251	896 833
Total partiel	1 021	103 954	97	10 957	503	119 448	734	804 811	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	73	158 800	6	13 123	5	403	5	28 091	89	200 417
Régimes hybrides	57	14 597	20	2 215	1	28	4	2 754	82	19 594
Total	2 789	344 222	336	37 390	509	119 879	743	835 656	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 15

RÉGIMES CONTRIBUTIFS ET PARTICIPANTS, SELON LES MÉTHODES DE COORDINATION ET DE CALCUL DES COTISATIONS SALARIALES – 1994

Méthode de calcul des cotisations salariales	Cotisations non coordonnées		Méthodes de coordination des cotisations						Total des régimes contributifs	
			Coordination par réduction directe		Coordination indirecte par réduction indirecte (1)		Total			
			Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Pourcentage du salaire										
Moins de 3,0 %	225	17 965	8	122	8	247	16	369	241	18 334
3,0 % à 3,9 %	258	13 090	15	706	23	6 404	38	7 110	296	20 200
4,0 % à 4,9 %	200	24 443	37	3 174	151	25 121	188	28 295	388	52 738
5 %	505	29 587	224	15 580	405	83 102	629	98 682	1 134	128 269
Plus de 5,0 %	119	21 230	34	82 420	150	647 809	184	730 229	303	751 459
Cotisation fixe	63	8 566	–	–	–	–	–	–	63	8 566
Cotisation horaire	10	3 113	–	–	–	–	–	–	10	3 113
Autres cotisations (2)	248	158 879	–	–	–	–	–	–	248	158 879
Total	1 628	276 873	318	102 002	737	762 683	1 055	864 685	2 683	1 141 558

1. Le pourcentage présenté pour cette catégorie est celui appliqué à la tranche supérieure du salaire.

2. Cotisations différentes selon le choix du participant, l'âge, le nombre d'années de service ou de participation, le niveau de salaire ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 16

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES MÉTHODES DE COORDINATION ET DE CALCUL DES COTISATIONS PATRONALES – 1994

Méthode de calcul des cotisations patronales	Cotisations non coordonnées		Méthode de coordination des cotisations						Total des régimes	
			Coordination par réduction directe		Coordination indirecte par réduction indirecte (1)		Total			
			Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Pourcentage du salaire										
Moins de 3,0 %	286	13 414	5	139	4	338	9	477	295	13 891
3,0 % à 3,9 %	224	15 546	6	146	5	359	11	505	235	16 051
4,0 % à 4,9 %	132	8 937	8	254	10	754	18	1 008	150	9 945
5 %	406	8 655	77	3 279	47	2 566	124	5 845	530	14 500
Plus de 5,0 %	111	7 176	17	2 476	17	35 191	34	37 667	145	44 843
Solde du coût de la rente	2 437	1 058 764	–	–	–	–	–	–	2 437	1 058 764
Cotisation fixe	97	6 611	–	–	–	–	–	–	97	6 611
Cotisation horaire	15	1 904	–	–	–	–	–	–	15	1 904
Cotisation fondée sur les bénéfices	23	592	–	–	–	–	–	–	23	592
Selon la convention collective	20	16 775	–	–	–	–	–	–	20	16 775
Jusqu'à 18 % des gains	179	826	–	–	–	–	–	–	179	826
Autres cotisations (2)	251	152 445	–	–	–	–	–	–	251	152 445
Total	4 181	1 291 645	113	6 294	83	39 208	196	45 502	4 377	1 337 147

1. Le pourcentage présenté pour cette catégorie est celui appliqué à la tranche supérieure du salaire.

2. Cotisations différentes selon le choix du participant, l'âge, le nombre d'années de service ou de participation, le niveau de salaire ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 17

PARTICIPANTS ET RÉGIMES AVEC VERSEMENT DE COTISATIONS FACULTATIVES,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Cotisations facultatives					
	Permisés		Non permisés		Total	
	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes	Régimes	Participants et participantes
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 683	63 772	168	14 194	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	45	11 195	139	39 978	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	496	51 368	261	26 532	757	77 900
Régimes fin de carrière	93	6 556	70	6 708	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	677	107 542	574	789 291	1 251	896 833
Total partiel	1 311	176 661	1 044	862 509	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	48	149 233	41	51 184	89	200 417
Régimes hybrides	53	11 666	29	7 928	82	19 594
Total	3 095	401 332	1 282	935 815	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 18

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORME D'ACQUISITION EN CAS DE SORTIE ET LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Acquisition en bloc immédiate		Acquisition en bloc différée		Autres formes d'acquisition		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes contributifs								
Régimes à cotisation déterminée (1)	249	8 571	1 086	55 251	5	86	1 340	63 908
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	–	–	24	6 741	–	–	24	6 741
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	18	1 313	496	62 512	4	151	518	63 976
Régimes fin de carrière	3	16	80	9 457	–	–	83	9 473
Régimes salaire meilleures années	27	1 247	572	823 147	1	1 343	600	825 737
Total partiel	48	2 576	1 172	901 857	5	1 494	1 225	905 927
Régimes à cotisation et prestations déterminées	3	1 376	53	54 151	2	98 256	58	153 783
Régimes hybrides	5	424	54	17 510	1	6	60	17 940
Total	305	12 947	2 365	1 028 769	13	99 842	2 683	1 141 558
Régimes non contributifs								
Régimes à cotisation déterminée (1)	276	2 119	234	11 938	1	1	511	14 058
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	8	914	152	43 518	–	–	160	44 432
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	91	636	145	13 280	3	8	239	13 924
Régimes fin de carrière	15	28	62	3 735	3	28	80	3 791
Régimes salaire meilleures années	188	1 250	455	69 734	8	112	651	71 096
Total partiel	302	2 828	814	130 267	14	148	1 130	133 243
Régimes à cotisation et prestations déterminées	1	147	30	46 487	–	–	31	46 634
Régimes hybrides	2	10	19	1 643	1	1	22	1 654
Total	581	5 104	1 097	190 335	16	150	1 694	195 589
Tous les régimes								
Régimes à cotisation déterminée (1)	525	10 690	1 320	67 189	6	87	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	8	914	176	50 259	–	–	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	109	1 949	641	75 792	7	159	757	77 900
Régimes fin de carrière	18	44	142	13 192	3	28	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	215	2 497	1 027	892 881	9	1 455	1 251	896 833
Total partiel	350	5 404	1 986	1 032 124	19	1 642	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	4	1 523	83	100 638	2	98 256	89	200 417
Régimes hybrides	7	434	73	19 153	2	7	82	19 594
Total	886	18 051	3 462	1 219 104	29	99 992	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 19

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA PROVENANCE DES TRANSFERTS
ET LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Aucun transfert accepté		Transferts acceptés en provenance de				Total (1)	
	Régimes	Participants	Certains régimes		Tous les régimes		Régimes	Participants
			Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Régimes à cotisation déterminée (2)	383	19 520	17	402	1 008	50 322	1 408	70 244
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	87	27 357	21	7 159	26	11 501	134	46 017
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	250	27 372	30	9 789	174	31 483	454	68 644
Régimes fin de carrière	30	2 049	10	3 343	26	2 663	66	8 055
Régimes salaire meilleures années	424	76 642	94	574 088	294	109 063	812	759 793
Total partiel	791	133 420	155	594 379	520	154 710	1 466	882 509
Régimes à cotisation et prestations déterminées	30	25 509	8	52 058	37	119 886	75	197 453
Régimes hybrides	27	6 619	11	4 561	16	7 738	54	18 918
Total	1 231	185 068	191	651 400	1 581	332 656	3 003	1 169 124

1. Sur les 4 377 régimes, des données sur la transférabilité des fonds sont disponibles pour 3 003 régimes.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 20

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participant	Participants et participant		Nombre	Nombre
						Participants		
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 851	42,3	52 392	25 574	77 966	108 691	186 657	6,8
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	184	4,2	44 697	6 476	51 173	109 728	160 901	5,9
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	757	17,3	53 748	24 152	77 900	147 758	225 658	8,2
Régimes fin de carrière								
Moins de 5 ans	51	1,2	1 883	1 519	3 402	9 660	13 062	0,5
5 ans	102	2,3	6 810	2 067	8 877	25 466	34 343	1,3
6 ans ou plus	10	0,2	531	454	985	2 182	3 167	0,1
Total partiel	163	3,7	9 224	4 040	13 264	37 308	50 572	1,8
Régimes salaire meilleures années								
Moins de 5 ans	473	10,8	58 424	23 386	81 810	136 432	218 242	8,0
5 ans	747	17,1	284 872	448 631	733 503	383 273	1 116 776	40,7
6 ans ou plus	31	0,7	49 815	31 705	81 520	323 568	405 088	14,8
Total partiel	1 251	28,6	393 111	503 722	896 833	843 273	1 740 106	63,5
Total	2 355	53,8	500 780	538 390	1 039 170	1 138 067	2 177 237	79,4
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	2,0	172 815	27 602	200 417	146 920	347 337	12,7
Régimes hybrides	82	1,9	14 349	5 245	19 594	11 555	31 149	1,1
Total	4 377	100,0	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380	100,0

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 21

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET L'ANNÉE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGIME – 1994

Formation de la rente de retraite	Année de l'entrée en vigueur du régime										Total	
	Avant 1960		1960 à 1969		1970 à 1979		1980 à 1989		1990 à 1994		Régimes	Participants
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Régimes à cotisation déterminée (1)	117	6 916	176	8 343	352	14 605	913	35 635	293	12 467	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	23	8 605	38	16 261	54	15 178	56	8 090	13	3 039	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	157	22 880	177	23 041	196	18 020	153	10 502	74	3 457	757	77 900
Régimes fin de carrière	33	7 165	39	1 876	27	740	46	2 455	18	1 028	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	276	243 929	237	53 163	233	561 995	362	30 735	143	7 011	1 251	896 833
Total partiel	489	282 579	491	94 341	510	595 933	617	51 782	248	14 535	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	8	33 378	17	13 811	39	134 941	18	11 453	7	6 834	89	200 417
Régimes hybrides	14	7 189	15	3 224	21	5 296	25	3 609	7	276	82	19 594
Total	628	330 062	699	119 719	922	750 775	1 573	102 479	555	34 112	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 22

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LES MÉTHODES DE COORDINATION DE LA RENTE – 1994

Formation de la rente de retraite	Rente		Méthodes de coordination de la rente						Total	
	non coordonnée		Directe		Indirecte		Autres méthodes		Régimes	Participants
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 851	77 966	–	–	–	–	–	–	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	144	36 974	–	–	–	–	40	14 199	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	324	22 638	23	4 706	367	49 236	43	1 320	757	77 900
Régimes fin de carrière	56	2 645	30	4 578	55	5 413	22	628	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	414	22 875	234	64 512	528	795 814	75	13 632	1 251	896 833
Total partiel	938	85 132	287	73 796	950	850 463	180	29 779	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	48	59 774	2	135	8	28 359	31	112 149	89	200 417
Régimes hybrides	1	2 462	–	–	5	2 782	76	14 350	82	19 594
Total	2 838	225 334	289	73 931	963	881 604	287	156 278	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 23

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994

Secteur d'activité économique	Régimes à prestations déterminées																	
	Régimes à cotisation déterminée (1)		Régimes à rente forfaitaire								Régimes pourcentage-salaire		Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides		Total	
			Régimes à rente forfaitaire		Salaires de carrière		Fin de carrière		Salaires meilleures années									
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		
Secteur primaire	36	4 405	14	7 999	11	828	–	–	37	4 515	–	–	–	–	98	17 747		
Secteur secondaire																		
Industries manufacturières	471	21 723	131	37 568	314	31 282	74	6 946	493	66 175	29	21 652	47	12 938	1 559	198 284		
Construction	91	940	3	300	46	373	3	24	67	366	10	99 723	–	–	220	101 726		
Total partiel	562	22 663	134	37 868	360	31 655	77	6 970	560	66 541	39	121 375	47	12 938	1 779	300 010		
Secteur tertiaire																		
Transports, communications et autres services d'utilité publique	110	6 381	6	211	51	5 264	10	548	78	50 608	15	40 472	4	2 028	274	105 512		
Commerce	455	15 800	12	1 362	125	17 925	29	809	146	14 155	4	27 749	12	773	783	78 573		
Finance, assurances et immeuble	101	3 506	–	–	52	5 404	23	3 061	177	74 658	3	515	7	841	363	87 985		
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	373	20 126	17	3 714	97	5 500	21	688	176	472 434	24	9 959	10	427	718	512 848		
Administration publique et défense nationale	214	5 085	1	19	61	11 324	3	1 188	77	213 922	4	347	2	2 587	362	234 472		
Total partiel	1 253	50 898	36	5 306	386	45 417	86	6 294	654	825 777	50	79 042	35	6 656	2 500	1 019 390		
Total	1 851	77 966	184	51 173	757	77 900	163	13 264	1 251	896 833	89	200 417	82	19 594	4 377	1 337 147		

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 24

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994

Nombre total de participants par régime (1)	Régimes à prestations déterminées																Total		
	Régimes à cotisation déterminée (2)		Régimes à rente forfaitaire								Régimes pourcentage-salaire		Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides			Régimes	Participants
			Régimes à rente forfaitaire		Salaires de carrière		Fin de carrière		Salaires meilleures années										
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants		Régimes	Participants
1 à 4	392	942	3	6	103	160	17	33	179	281	1	3	1	2	696	1 427			
5 à 9	223	1 377	5	29	24	123	6	28	59	280	2	15	3	13	322	1 865			
10 à 29	441	5 510	14	172	102	1 102	27	185	146	1 557	6	111	11	71	747	8 708			
30 à 49	209	4 901	19	567	71	1 492	14	246	100	1 864	3	91	13	205	429	9 366			
50 à 99	246	9 161	37	1 855	129	4 466	32	847	169	5 950	17	1 208	12	524	642	24 011			
100 à 199	164	11 265	36	3 728	119	8 527	23	633	162	10 079	11	1 065	12	850	527	36 147			
200 à 499	103	13 669	32	8 269	127	19 434	27	3 480	193	24 694	9	1 904	14	2 106	505	73 556			
500 à 999	41	10 156	18	9 346	35	8 564	8	2 410	99	28 485	14	7 652	7	3 425	222	70 038			
1 000 à 4 999	30	20 067	13	17 733	42	26 373	8	4 497	112	71 859	19	23 722	9	12 398	233	176 649			
5 000 à 9 999	2	918	3	5 704	4	4 740	–	–	15	50 940	4	14 746	–	–	28	77 048			
10 000 ou plus	–	–	4	3 764	1	2 919	1	905	17	700 844	3	149 900	–	–	26	858 332			
Total	1 851	77 966	184	51 173	757	77 900	163	13 264	1 251	896 833	89	200 417	82	19 594	4 377	1 337 147			

1. Les régimes sont classés selon le nombre de participants par régime, alors que le tableau ne présente que le nombre de participants québécois.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 25

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE
ET LE GESTIONNAIRE FINANCIER – 1994

Formation de la rente de retraite	Gestionnaire financier											
	Compagnie d'assurances		Société de fiducie		Comité de retraite		État		Autres gestionnaires (1)		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée (2)	1 585	49 561	175	18 012	76	5 233	1	2 986	14	2 174	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	33	2 856	123	41 948	17	2 750	–	–	11	3 619	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	364	19 435	280	44 723	91	11 117	1	99	21	2 526	757	77 900
Régimes fin de carrière	84	1 914	63	8 230	11	874	–	–	5	2 246	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	416	21 729	637	164 901	140	41 537	12	621 160	46	47 506	1 251	896 833
Total partiel	897	45 934	1 103	259 802	259	56 278	13	621 259	83	55 897	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	15	2 654	41	22 310	25	69 183	1	98 224	7	8 046	89	200 417
Régimes hybrides	39	2 647	34	13 388	3	492	2	2 587	4	480	82	19 594
Total	2 536	100 796	1 353	313 512	363	131 186	17	725 056	108	66 597	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à une société de gestion de retraite.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 26

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE
ET SELON QUE LE RÉGIME EST CONTRIBUTIF OU NON – 1994

Âge normal de la retraite	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes	Participants	Participant ¹ participantes	Participants et participantes	Régimes	Participants	Participant ¹ participantes	Participants et participantes	Régimes	Participants	Participant ¹ participantes	Participants et participantes
Moins de 60 ans	3	119	37	156	–	–	–	–	3	119	37	156
60 ans	104	44 088	31 628	75 716	150	1 489	503	1 992	254	45 577	32 131	77 708
61 à 64 ans	12	981	1 148	2 129	15	179	206	385	27	1 160	1 354	2 514
65 ans	2 558	448 791	497 841	946 632	1 527	114 655	51 751	166 406	4 085	563 446	549 592	1 113 038
Âge variable (1)	6	114 899	2 026	116 925	2	15 135	11 671	26 806	8	130 034	13 697	143 731
Total	2 683	608 878	532 680	1 141 558	1 694	131 458	64 131	195 589	4 377	740 336	596 811	1 337 147

1. Selon les années de participation ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 27

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON L'ÂGE NORMAL DE LA RETRAITE
ET LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Âge normal de la retraite	Régimes à cotisation déterminée (1)		Régimes à prestations déterminées				Régimes à cotisation et prestations déterminées		Régimes hybrides		Total	
	Régimes	Participants	Régimes à rente forfaitaire		Régimes pourcentage-salaire		Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
			Régimes	Participants	Régimes	Participants						
Moins de 60 ans	1	1	–	–	2	155	–	–	–	–	3	156
60 ans	124	5 023	4	46	124	72 437	1	77	1	125	254	77 708
61 à 64 ans	–	–	3	38	23	2 463	1	13	–	–	27	2 514
65 ans	1 726	72 942	177	51 089	2 017	896 702	85	75 298	80	17 007	4 085	1 113 038
Âge variable (2)	–	–	–	–	5	16 240	2	125 029	1	2 462	8	143 731
Total	1 851	77 966	184	51 173	2 171	987 997	89	200 417	82	19 594	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

2. Selon les années de participation ou la catégorie professionnelle.

TABLEAU 28

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CONDITIONS
D'ATTRIBUTION DE LA RENTE DE RETRAITE ANTICIPÉE – 1994

Conditions	Régimes		Participants		Participant ^{es}		Participants et participant ^{es}	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune restriction	76	1,7	1 049	0,1	478	0,0	1 527	0,1
Dix années avant l'âge normal de la retraite	1 457	33,3	104 309	14,1	42 046	7,0	146 355	10,9
Âge minimum	1 497	34,2	139 939	18,9	101 533	17,0	241 472	18,1
Dix années avant l'âge normal et/ou âge minimum	76	1,7	6 879	0,9	1 794	0,3	8 673	0,6
Dix années avant l'âge normal et/ou somme des années de service ou de participation et âge	3	0,0	254	0,0	374	0,0	628	0,0
Âge minimum et/ou somme des années de service ou de participation et âge	8	0,2	168 879	22,8	338 679	56,7	507 558	38,0
Années de service ou de participation	13	0,3	4 976	0,7	931	0,2	5 907	0,4
Années de service ou de participation et/ou âge	1 195	27,3	201 151	27,2	108 163	18,1	309 314	23,1
Somme des années de service ou de participation et âge	5	0,1	63	0,0	14	0,0	77	0,0
Autres conditions	47	1,1	112 837	15,2	2 799	0,5	115 636	8,6
Total	4 377	100,0	740 336	100,0	596 811	100,0	1 337 147	100,0

TABLEAU 29

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA MÉTHODE DE REVALORISATION DE LA RENTE DE RETRAITE AJOURNÉE ET LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994

Secteur d'activité économique	Méthode de revalorisation de la rente													
	Retraite ajournée non prévue		Aucune revalorisation		Éléments de retraite additionnels seulement		Éléments de retraite additionnels et augmentation par calculs actuariels		Augmentation par calculs actuariels seulement		Autres revalorisations		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Secteur primaire	12	1 754	–	–	8	762	57	9 857	21	5 374	–	–	98	17 747
Secteur secondaire														
Industries manufacturières	308	11 796	–	–	156	22 023	815	91 269	279	73 195	1	1	1 559	198 284
Construction	8	163	–	–	9	99 249	136	1 366	67	948	–	–	220	101 726
Total partiel	316	11 959	–	–	165	121 272	951	92 635	346	74 143	1	1	1 779	300 010
Secteur tertiaire														
Transports, communications et autres services d'utilité publique	20	8 474	–	–	17	2 888	163	54 012	72	38 262	2	1 876	274	105 512
Commerce	129	5 048	–	–	49	7 771	471	51 970	131	13 645	3	139	783	78 573
Finance, assurances et immeuble	80	11 074	–	–	30	5 985	180	55 016	71	15 795	2	115	363	87 985
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	93	2 676	–	–	50	448 492	407	35 909	166	25 769	2	2	718	512 848
Administration publique et défense nationale	3	72 332	–	–	3	93 195	138	30 095	216	36 263	2	2 587	362	234 472
Total partiel	325	99 604	–	–	149	558 331	1 359	227 002	656	129 734	11	4 719	2 500	1 019 390
Total	653	113 317	–	–	322	680 365	2 367	329 494	1 023	209 251	12	4 720	4 377	1 337 147

TABLEAU 30

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA RENTE DE RETRAITE ANTICIPÉE SANS RÉDUCTION – 1994

Conditions d'attribution	Régimes		Participants		Participant ^{es}		Participants et participant ^{es}	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Pas de retraite anticipée sans réduction	3 371	77,0	166 817	22,5	99 108	16,6	265 925	19,9
Âge minimum	259	5,9	62 926	8,5	22 576	3,8	85 502	6,4
Années de service	43	1,0	16 627	2,2	4 505	0,8	21 132	1,6
Années de service et/ou âge	352	8,0	98 118	13,3	52 088	8,7	150 206	11,2
Somme des années de service et de l'âge	59	1,3	8 701	1,2	7 812	1,3	16 513	1,2
Âge et/ou somme des années de service et de l'âge	142	3,2	41 002	5,5	40 911	6,9	81 913	6,1
Autres conditions	151	3,4	346 145	46,8	369 811	62,0	715 956	53,5
Total	4 377	100,0	740 336	100,0	596 811	100,0	1 337 147	100,0

TABLEAU 31

PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (1) AVEC PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR RETRAITE AVANT 65 ANS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Prestations supplémentaires					
	Régimes	Prévues	Non prévues		Total	
Régimes		Participants et participant ^{es}	Régimes	Participants et participant ^{es}	Régimes	Participants et participant ^{es}
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	59	27 106	125	24 067	184	51 173
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	71	20 483	686	57 417	757	77 900
Régimes fin de carrière	20	3 145	143	10 119	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	227	101 454	1 024	795 379	1 251	896 833
Total partiel	377	152 188	1 978	886 982	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	14	37 330	75	163 087	89	200 417
Régimes hybrides	14	3 603	68	15 991	82	19 594
Total	405	193 121	2 121	1 066 060	2 526	1 259 181

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

TABLEAU 32

PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (1), SELON LA MÉTHODE DE RAJUSTEMENT DE LA RENTE, ET LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1994

Méthode de rajustement de la rente en cours de paiement	Type d'employeur					
	Organisme public		Organisme privé		Total (2)	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Aucun rajustement	93	33 427	1 858	401 949	1 951	435 376
Augmentation intégrale selon l'indice des prix à la consommation (IPC)	16	87 394	117	2 050	133	89 444
Augmentation partielle selon l'IPC						
Augmentation annuelle maximum de						
Moins de 3,0 %	3	3 784	19	26 499	22	30 283
3,0 % à 5,9 %	16	11 713	122	43 798	138	55 511
6,0 % ou plus	1	255	2	4	3	259
Total partiel	20	15 752	143	70 301	163	86 053
Fraction de l'IPC	4	24 903	35	17 828	39	42 731
IPC diminué d'un pourcentage						
Moins de 3,0 %	4	6 883	66	6 236	70	13 119
3,0 % ou plus	29	553 045	7	399	36	553 444
Total partiel	33	559 928	73	6 635	106	566 563
Total partiel	57	600 583	251	94 764	308	695 347
Augmentation en pourcentage non basée sur l'IPC	2	650	23	2 764	25	3 414
Augmentation en fonction des excédents d'intérêt	4	1 144	13	2 526	17	3 670
Autres	20	23 366	45	3 626	65	26 992
Total	192	746 564	2 307	507 679	2 499	1 254 243

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

2. Sur les 2 526 régimes à prestations déterminées, des données sur la formule d'indexation sont disponibles pour 2 499 régimes.

TABLEAU 33

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LES GARANTIES EN CAS DE DÉCÈS AVANT
LA RETRAITE ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Capital-décès											
	Remboursement des cotisations salariales		Remboursement des cotisations patronales acquises et des cotisations salariales		Valeur de rachat de la rente acquise		Rente de conjoint		Autres garanties		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée (1)	-	-	10	191	1 841	77 775	-	-	-	-	1 851	77 966
Régimes à prestations déterminées												
- Régimes à rente forfaitaire	-	-	-	-	183	50 873	1	300	-	-	184	51 173
- Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	-	-	1	2	751	77 621	2	102	3	175	757	77 900
Régimes fin de carrière	-	-	-	-	162	13 261	-	-	1	3	163	13 264
Régimes salaire meilleures années	-	-	-	-	1 234	278 790	12	121 794	5	496 249	1 251	896 833
Total partiel	-	-	1	2	2 330	420 545	15	122 196	9	496 427	2 355	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	-	-	-	-	85	100 027	-	-	4	100 390	89	200 417
Régimes hybrides	-	-	1	2 462	79	17 006	1	125	1	1	82	19 594
Total	-	-	12	2 655	4 335	615 353	16	122 321	14	596 818	4 377	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 34

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (1), SELON LES GARANTIES
EN CAS DE DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE POUR LES CÉLIBATAIRES
ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994**

Formation de la rente de retraite	Capital-décès				Aucune prestation (rente cesse au décès)		Solde de la période garantie de la rente viagère certaine		Autres garanties		Total	
	Cotisations salariales moins prestations versées		Cotisations totales moins prestations versées									
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	9	5 654	2	417	98	26 450	60	17 052	–	–	169	49 573
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	41	8 532	14	1 010	70	10 459	590	52 713	1	43	716	72 757
Régimes fin de carrière	3	34	5	539	38	2 848	92	8 208	2	5	140	11 634
Régimes salaire meilleures années	67	561 423	13	7 634	257	90 753	787	147 430	8	3 637	1 132	810 877
Total partiel	120	575 643	34	9 600	463	130 510	1 529	225 403	11	3 685	2 157	944 841
Régimes à cotisation et prestations déterminées	3	1 366	3	451	19	32 590	54	59 086	5	101 622	84	195 115
Régimes hybrides	3	5 330	–	–	7	1 561	42	12 155	2	304	54	19 350
Total	126	582 339	37	10 051	489	164 661	1 625	296 644	18	105 611	2 295	1 159 306

1. Sur les 2 526 régimes à prestations déterminées, des données sur les prestations en cas de décès après la retraite sont disponibles pour 2 295 régimes.

TABLEAU 35

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES, SELON LES GARANTIES
EN CAS DE DÉCÈS APRÈS LA RETRAITE POUR LES PARTICIPANTS MARIÉS
ET SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994**

Formation de la rente de retraite	Garanties en cas de décès					
	Rente de conjoint avec rente initiale non réduite		Rente de conjoint avec rente initiale réduite (1)		Total (2)	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	18	1 252	163	49 578	181	50 830
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	116	4 578	634	69 980	750	74 558
Régimes fin de carrière	29	1 874	130	11 245	159	13 119
Régimes salaire meilleures années	237	638 920	1 005	257 118	1 242	896 038
Total partiel	400	646 624	1 932	387 921	2 332	1 034 545
Régimes à cotisation et prestations déterminées	8	1 577	79	194 031	87	195 608
Régimes hybrides	14	5 143	40	14 207	54	19 350
Total	422	653 344	2 051	596 159	2 473	1 249 503

1. Certains régimes réduisent le montant de la rente versée au retraité pour tenir compte de la rente au conjoint.

2. Sur les 2 526 régimes à prestations déterminées, des données sur les prestations en cas de décès après la retraite sont disponibles pour 2 473 régimes.

TABLEAU 36

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES AVEC RENTE
DE RETRAITE VIAGÈRE CERTAINE POUR LES CÉLIBATAIRES,
SELON LA PÉRIODE GARANTIE – 1994**

Période garantie	Régimes		Participants et participantes	
	Nombre	%	Nombre	%
5 ans	849	52,2	183 176	61,7
10 ans	642	39,5	74 144	25,0
15 ans	116	7,1	36 051	12,2
Autre période	18	1,1	3 273	1,1
Total	1 625	100,0	296 644	100,0

TABLEAU 37

**PARTICIPANTS ET RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES (1) AVEC
RENTE DE CONJOINT, SELON LA MÉTHODE DE CALCUL DE LA RENTE – 1994**

Méthode de calcul de la rente	Régimes		Participants	
	Nombre	%	Nombre	%
Pourcentage de la rente accumulée du salarié				
Moins de 60 %	11	0,4	609 137	48,8
60 %	2 241	90,6	611 590	48,9
Plus de 60 %	221	8,9	28 776	2,3
Total	2 473	100,0	1 249 503	100,0

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

TABLEAU 38

PARTICIPANTS ET RÉGIMES AVEC OU SANS RENTE D'INVALIDITÉ,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de de la rente de retraite	Sans rente d'invalidité				Avec rente d'invalidité				Tous les régimes			
	Régimes	Participants	Participantés	Participants et participantés	Régimes	Participants	Participantés	Participants et participantés	Régimes	Participants	Participantés	Participants et participantés
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 558	48 726	23 650	72 376	293	3 666	1 924	5 590	1 851	52 392	25 574	77 966
Régimes à prestations déterminées												
– Régimes à rente forfaitaire	89	21 938	3 194	25 132	95	22 759	3 282	26 041	184	44 697	6 476	51 173
– Régimes pourcentage-salaire												
Régimes salaires de carrière	587	34 298	19 080	53 378	170	19 450	5 072	24 522	757	53 748	24 152	77 900
Régimes fin de carrière	107	4 388	1 334	5 722	56	4 836	2 706	7 542	163	9 224	4 040	13 264
Régimes salaire meilleures années	901	276 189	430 175	706 364	350	116 922	73 547	190 469	1 251	393 111	503 722	896 833
Total partiel	1 684	336 813	453 783	790 596	671	163 967	84 607	248 574	2 355	500 780	538 390	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	50	27 056	15 817	42 873	39	145 759	11 785	157 544	89	172 815	27 602	200 417
Régimes hybrides	58	12 411	4 177	16 588	24	1 938	1 068	3 006	82	14 349	5 245	19 594
Total	3 350	425 006	497 427	922 433	1 027	315 330	99 384	414 714	4 377	740 336	596 811	1 337 147

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfiques.

1.3 Les cotisations

Les cotisations totales

Les employeurs sont tenus de verser les cotisations patronales obligatoires pour couvrir le coût des prestations acquises par les participants au cours de l'année visée et, dans le cas des régimes à prestations déterminées, les cotisations d'équilibre pour amortir les déficits, s'il en est, révélés par les évaluations actuarielles requises par la loi. Les participants, quant à eux, doivent verser les cotisations salariales obligatoires si le régime est de type contributif et peuvent verser des cotisations facultatives, si le régime le permet.

En 1994, les cotisations totales versées s'élèvent à près de 10,0 milliards de dollars, les employeurs contribuant 6,7 milliards, à peu près stable par rapport à l'année précédente, alors que les salariés versent 3,3 milliards, un montant également stable en regard de l'année 1993. Quant à la gestion des cotisations totales, l'État en assume une grande part, soit 5,3 milliards de dollars, tandis que les sociétés de fiducie se voient confier 2,7 milliards et que les comités de retraite gèrent directement quelque 1,1 milliard de dollars.

En ce qui regarde les secteurs d'activité économique, c'est le secteur tertiaire qui domine largement car y sont prélevés annuellement plus de 7,9 milliards de dollars de cotisations. En regard de l'origine des cotisations, les régimes contributifs perçoivent près de 8,3 milliards de dollars, alors que les régimes non contributifs n'en recueillent qu'un peu plus de 1,8 milliard.

Au point de vue de la nature de l'entreprise, sur un total de cotisations de 10,0 milliards de dollars, les organismes publics dépassent les organismes privés en percevant quelque 6,1 milliards (dont 5,7 milliards concentrés dans les gouvernements fédéral et provincial).

Ce sont les régimes basés sur les salaires des meilleures années qui affichent la cotisation patronale moyenne pour services de l'année en cours la plus élevée, soit 2 130 \$ par participant, qui, en plus de consacrer 1,3 milliard de dollars du 1,8 milliard affecté au remboursement des divers types de déficit, drainent 5,0 milliards sur les 6,7 milliards de dollars de cotisations patronales totales.

Pour les régimes contributifs, la cotisation obligatoire moyenne par salarié la plus élevée (1 771 \$) est versée dans les régimes basés sur les salaires des meilleures années, alors que la plus basse (457 \$) se trouve dans les

régimes à rente forfaitaire. Les régimes basés sur les salaires des meilleures années monopolisent à eux seuls 2,4 milliards de dollars sur le total des 3,1 milliards de cotisations salariales versées aux régimes contributifs. Les cotisations facultatives versées par les participants aux régimes contributifs ne représentent que 1,7 % du total des cotisations salariales.

Au cours de l'année, 1 196 régimes ont utilisé 824 millions d'excédents d'actif pour acquitter en tout ou en partie des cotisations patronales, dont les régimes basés sur les salaires des meilleures années, qui ont utilisé la plus grande part de ces excédents, soit un montant de 623 millions de dollars.

Les cotisations versées pour les participants québécois

Les cotisations déclarées par chaque administrateur de régime (tant patronales que salariales) ne sont pas ventilées en fonction des participants par province : les données sur les cotisations à l'égard des Québécois ne sont donc pas directement disponibles. Pour obtenir une estimation par régime des cotisations attribuables aux Québécois, les totaux des divers types de cotisations sont pondérés, non seulement en fonction des participants par province (dont la ventilation est connue), mais également en fonction des salaires moyens observés¹ dans les diverses provinces pour le secteur économique de chaque régime. Cependant, à des fins de simplification, la distinction entre les salaires moyens n'est faite que pour le Québec, l'Ontario et les autres provinces regroupées.

Les employeurs versent quelque 3,1 milliards de dollars à l'égard des participants québécois, alors que les salariés québécois versent pour leur part 1,7 milliard. Les cotisations patronales versées à l'égard des participants québécois ont augmenté de 4,2 % par rapport à 1993, alors que les cotisations salariales versées par les participants québécois ont affiché un taux de croissance de 2,6 %.

En regard de la gestion financière des cotisations versées à l'égard des participants québécois, l'État en assume une grande part, soit 61,0 % des cotisations patronales et 64,6 % des cotisations salariales. La cotisation patronale moyenne versée pour les services de l'année en cours est de 1 529 \$ pour les Québécois, et de 1 631 \$ pour l'ensemble des participants. La cotisation salariale moyenne versée pour les services de l'année en cours par les Québécois, qui s'élève à 1 495 \$, est inférieure à celle de l'ensemble des participants (1 631 \$), car la cotisation salariale moyenne versée par les participants hors du Québec atteint 1 819 \$.

1. Statistique Canada : *Emploi, gains et durée du travail, décembre 1992*, catalogue 72-002.

TABLEAU 39

**COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC
ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LA GESTION
FINANCIÈRE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1994**

Gestion financière confiée à	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	113	3 449	32 024	2 052	12 186	5 501	44 210
– Contrat de gestion de dépôts	1 193	36 211	90 153	24 155	70 156	60 366	160 309
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	71	13 843	17 324	8 729	9 148	22 572	26 472
– caisse commune	269	21 111	54 655	16 913	39 568	38 024	94 223
– inconnue	182	3 222	36 023	2 666	30 198	5 888	66 221
– Plus d'un type de contrat	708	47 398	137 393	35 634	75 502	83 032	212 895
Total partiel	2 536	125 234	367 572	90 149	236 758	215 383	604 330
Une société de fiducie	1 353	537 173	1 941 362	266 682	745 676	803 855	2 687 038
Un comité de retraite	363	416 475	835 848	176 342	250 745	592 817	1 086 593
Une société de gestion de retraite	10	11 409	88 322	1 663	26 293	13 072	114 615
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	5	807 253	807 253	814 479	814 479	1 621 732	1 621 732
– Fonds consolidé du revenu	12	1 096 805	2 486 908	302 759	1 174 545	1 399 564	3 661 453
Total partiel	17	1 904 058	3 294 161	1 117 238	1 989 024	3 021 296	5 283 185
Autres types de gestion (1)	98	129 209	146 814	76 167	84 441	205 376	231 255
Total	4 377	3 123 558	6 674 079	1 728 241	3 332 937	4 851 799	10 007 016

1. Comprend les contrats de rentes sur l'État et la gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 40

COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1994

Secteur d'activité économique	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
Régimes contributifs	Nombre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Secteur primaire	41	7 787	9 361	4 680	7 090	12 467	16 451
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	860	167 407	369 232	125 346	249 698	292 753	618 930
Construction	61	64 726	71 104	117 950	121 975	182 676	193 079
Total partiel	921	232 133	440 336	243 296	371 673	475 429	812 009
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	187	255 953	490 670	152 906	374 594	408 859	865 264
Commerce	486	23 554	93 600	29 438	113 525	52 992	207 125
Finance, assurances et immeuble	196	104 570	279 690	72 627	199 879	177 197	479 569
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	497	1 252 128	1 360 176	790 778	903 442	2 042 906	2 263 618
Administration publique et défense nationale	355	923 217	2 313 721	425 324	1 297 528	1 348 541	3 611 249
Total partiel	1 721	2 559 422	4 537 857	1 471 073	2 888 968	4 030 495	7 426 825
Total	2 683	2 799 342	4 987 554	1 719 049	3 267 731	4 518 391	8 255 285
Régimes non contributifs (1)							
Secteur primaire	57	46 139	152 318	681	3 239	46 820	155 557
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	699	175 301	998 395	4 897	30 770	180 198	1 029 165
Construction	159	5 343	58 201	257	2 193	5 600	60 394
Total partiel	858	180 644	1 056 596	5 154	32 963	185 798	1 089 559
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	87	23 777	63 726	265	616	24 042	64 342
Commerce	297	22 227	102 561	877	5 744	23 104	108 305
Finance, assurances et immeuble	167	21 801	152 157	1 209	10 084	23 010	162 241
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	221	16 125	145 530	1 005	12 486	17 130	158 016
Administration publique et défense nationale	7	13 503	13 637	1	74	13 504	13 711
Total partiel	779	97 433	477 611	3 357	29 004	100 790	506 615
Total	1 694	324 216	1 686 525	9 192	65 206	333 408	1 751 731
Tous les régimes							
Secteur primaire	98	53 926	161 679	5 361	10 329	59 287	172 008
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	1 559	342 708	1 367 627	130 243	280 468	472 951	1 648 095
Construction	220	70 069	129 305	118 207	124 168	188 276	253 473
Total partiel	1 779	412 777	1 496 932	248 450	404 636	661 227	1 901 568
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	274	279 730	554 396	153 171	375 210	432 901	929 606
Commerce	783	45 781	196 161	30 315	119 269	76 096	315 430
Finance, assurances et immeuble	363	126 371	431 847	73 836	209 963	200 207	641 810
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	718	1 268 253	1 505 706	791 783	915 928	2 060 036	2 421 634
Administration publique et défense nationale	362	936 720	2 327 358	425 325	1 297 602	1 362 045	3 624 960
Total partiel	2 500	2 656 855	5 015 468	1 474 430	2 917 972	4 131 285	7 933 440
Total	4 377	3 123 558	6 674 079	1 728 241	3 332 937	4 851 799	10 007 016

1. Certains régimes non contributifs déclarent des cotisations salariales, notamment à cause des cotisations volontaires ou des régimes classés comme non contributifs selon une catégorie d'employés et qui regroupent d'autres catégories d'employés versant des cotisations.

TABLEAU 41

COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1994

Type d'employeur	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
Organisme public		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Municipalités et organismes paramunicipaux	363	279 828	279 828	143 249	143 266	423 077	423 094
Organismes du gouvernement fédéral	15	237 467	1 724 532	173 168	1 153 424	410 635	2 877 956
Organismes du gouvernement québécois	36	1 831 096	1 831 501	977 560	977 802	2 808 656	2 809 303
Autres organismes gouvernementaux	12	5 248	8 031	3 112	8 277	8 360	16 308
Total partiel	426	2 353 639	3 843 892	1 297 089	2 282 769	3 650 728	6 126 661
Organisme privé							
Compagnies ou sociétés	3 625	739 527	2 704 334	411 302	963 777	1 150 829	3 668 111
Coopératives	25	5 139	5 312	4 135	4 243	9 274	9 555
Autres	301	25 253	120 541	15 715	82 148	40 968	202 689
Total partiel	3 951	769 919	2 830 187	431 152	1 050 168	1 201 071	3 880 355
Total	4 377	3 123 558	6 674 079	1 728 241	3 332 937	4 851 799	10 007 016

TABLEAU 42

COTISATIONS PATRONALES VERSÉES POUR TOUS LES PARTICIPANTS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations patronales versées			Total des cotisations patronales
			Services de l'année en cours	Moyenne par participant	Cotisations d'équilibre	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 851	186 657	244 362	1 309	1 284	245 646
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	184	160 901	240 605	1 495	188 453	429 058
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	757	225 658	235 271	1 043	206 902	442 173
Régimes fin de carrière	163	50 572	59 201	1 171	16 155	75 356
Régimes salaire meilleures années	1 251	1 740 106	3 706 820	2 130	1 302 595	5 009 415
Total partiel	2 355	2 177 237	4 241 897	1 948	1 714 105	5 956 002
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	347 337	348 356	1 003	50 797	399 153
Régimes hybrides	82	31 149	48 545	1 558	24 733	73 278
Total	4 377	2 742 380	4 883 160	1 781	1 790 919	6 674 079

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 43

COTISATIONS PATRONALES VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Cotisations patronales versées			Total des cotisations patronales
			Services de l'année en cours	Moyenne par participant	Cotisations d'équilibre	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 851	77 966	89 396	1 147	1 138	90 534
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	184	51 173	47 439	927	65 036	112 475
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	757	77 900	75 455	969	58 447	133 902
Régimes fin de carrière	163	13 264	18 316	1 381	6 862	25 178
Régimes salaire meilleures années	1 251	896 833	1 526 571	1 702	898 002	2 424 573
Total partiel	2 355	1 039 170	1 667 781	1 605	1 028 347	2 696 128
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	200 417	259 862	1 297	38 705	298 567
Régimes hybrides	82	19 594	27 879	1 423	10 450	38 329
Total	4 377	1 337 147	2 044 918	1 529	1 078 640	3 123 558

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le versement de cotisations d'équilibre.

TABLEAU 44

COTISATIONS SALARIALES VERSÉES PAR TOUS LES PARTICIPANTS À DES
RÉGIMES CONTRIBUTIFS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations salariales versées			Total des cotisations salariales
			Cotisations obligatoires	Moyenne par participant	Cotisations facultatives	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 340	145 258	160 257	1 103	13 964	174 221
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	24	14 238	6 509	457	56	6 565
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	518	164 088	207 706	1 266	30 211	237 917
Régimes fin de carrière	83	32 893	45 625	1 387	85	45 710
Régimes salaire meilleures années	600	1 426 677	2 527 102	1 771	11 353	2 538 455
Total partiel	1 225	1 637 896	2 786 942	1 702	41 705	2 828 647
Régimes à cotisation et prestations déterminées	58	157 478	228 058	1 448	399	228 457
Régimes hybrides	60	28 177	36 153	1 283	253	36 406
Total	2 683	1 968 809	3 211 410	1 631	56 321	3 267 731

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 45

COTISATIONS SALARIALES VERSÉES PAR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC À DES RÉGIMES CONTRIBUTIFS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Cotisations salariales versées			Total des cotisations salariales
			Cotisations obligatoires	Moyenne par participant	Cotisations facultatives	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 340	63 908	65 748	1 029	4 289	70 037
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	24	6 741	3 946	585	48	3 994
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	518	63 976	81 043	1 267	3 900	84 943
Régimes fin de carrière	83	9 473	13 679	1 444	46	13 725
Régimes salaire meilleures années	600	825 737	1 296 594	1 570	3 555	1 300 149
Total partiel	1 225	905 927	1 395 262	1 540	7 549	1 402 811
Régimes à cotisation et prestations déterminées	58	153 783	224 617	1 461	327	224 944
Régimes hybrides	60	17 940	21 078	1 175	179	21 257
Total	2 683	1 141 558	1 706 705	1 495	12 344	1 719 049

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 46

RÉGIMES, PARTICIPANTS ET EXCÉDENTS D'ACTIF UTILISÉS, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Tous les régimes			Régimes ayant utilisé des excédents d'actif		
	Régimes	Participants	Cotisations patronales services de l'année en cours	Régimes	Participants	Montants d'excédents d'actif
			1 000 \$			1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 851	186 657	244 362	277	69 879	20 275
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	184	160 901	240 605	33	8 325	8 964
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	757	225 658	235 271	235	78 509	62 656
Régimes fin de carrière	163	50 572	59 201	71	26 685	57 991
Régimes salaire meilleures années	1 251	1 740 106	3 706 820	547	306 567	622 571
Total partiel	2 355	2 177 237	4 241 897	886	420 086	752 182
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	347 337	348 356	6	30 936	34 909
Régimes hybrides	82	31 149	48 545	27	12 716	16 483
Total	4 377	2 742 380	4 883 160	1 196	533 617	823 851

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le recours aux excédents d'actif.

1.4 L'actif des régimes non garantis

Les régimes visés

La présente section traite de l'actif total et de l'actif appartenant aux Québécois dans les régimes non garantis qui accumulent de l'argent dans une caisse détenue au nom des régimes visés. Les régimes dont les remboursements et prestations sont entièrement garantis par une compagnie d'assurances ne font donc pas partie des régimes visés, car l'argent de ces régimes devient la propriété de la compagnie d'assurances qui, en retour, garantit les prestations de ces régimes. Les régimes dont les prestations relèvent exclusivement des fonds consolidés du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada sont également exclus de l'étude, puisqu'ils n'ont pas de caisse

de retraite, les prestations de ces régimes étant payées à même les budgets courants de ces gouvernements. Il est à noter que le Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP) accumule effectivement les cotisations des employés pour financer une partie des prestations et que, à ce titre, son actif a été évalué. Enfin, si une partie seulement des prestations d'un régime est entièrement garantie par une compagnie d'assurances, le régime est classé dans les régimes visés, mais seule sera comptabilisée la partie de son actif relative à la portion non garantie. Tous les régimes actifs ayant au moins un participant québécois au 31 décembre 1994 et qui ne sont pas exclus par les critères ci-dessus font partie des régimes visés. Le Tableau D qui suit donne certaines caractéristiques des régimes visés au regard de la totalité des régimes en vigueur en 1994.

Population	Nombre de régimes	Nombre total de participants	Nombre de participants québécois	Actif en valeur marchande pour		Total de l'actif en valeur marchande (1 000 \$)
				les participants québécois	les participants hors Québec	
				(1 000 \$)	(1 000 \$)	
Tous les régimes	4 377	2 742 380	1 337 147	-	-	-
- moins les régimes des fonds consolidés	12	446 621	126 937	-	-	-
- moins les régimes entièrement garantis	113	17 056	2 829	-	-	-
Régimes visés	4 252	2 278 703	1 207 381	71 310 466	80 433 426	151 743 892
Régimes recensés						
- Autorité du Québec	2 371	1 023 753	985 731	51 456 400	3 780 295	55 236 695
- Autres autorités	455	835 438	155 503	14 584 856	49 543 259	64 128 115
Total	2 826	1 859 191	1 141 234	66 041 256	53 323 554	119 364 810
Régimes estimés						
- Autorité du Québec	27	2 687	2 233	206 085	34 147	240 232
- Autres autorités	1 399	416 825	63 914	5 063 125	27 075 725	32 138 850
Total	1 426	419 512	66 147	5 269 210	27 109 872	32 379 082

Méthode d'évaluation de l'actif des régimes visés

a) Régimes recensés

Sur les 2 826 régimes recensés, 2 371 régimes regroupant 985 731 Québécois l'ont été par la Régie des rentes du Québec. La cueillette des données sur l'actif net en va-

leur marchande couvre la presque totalité des participants des régimes placés sous la surveillance du Québec, au 31 décembre 1994. En effet, ces données qui portent sur près de 98 % des régimes relevant de l'autorité du Québec et sur plus de 99 % des participants actifs (tant pour l'ensemble des participants québécois que pour le total des participants), totalisent 51,5 milliards d'actif en valeur marchande.

De plus, l'utilisation de données provenant des autres autorités compétentes, de rapports annuels de compagnies et d'autres publications spécialisées dans le domaine des régimes complémentaires de retraite a permis de recenser l'actif de 455 régimes, soit un peu plus de 61,9 milliards de dollars en valeur marchande.

b) Régimes non recensés

L'actif de chacun des régimes, dont la valeur n'a pas été recensée, a été évalué à l'aide des régimes dont les valeurs ont été recensées, en utilisant l'avoir moyen par participant actif détenu par les régimes dont l'actif a été recensé et ce, pour chaque mode de gestion de la caisse. Les estimations individuelles ont porté sur 1 426 régimes, couvrant 419 512 participants (dont seulement 66 147 Québécois) et regroupant un actif total de 32,4 milliards de dollars (dont 5,3 milliards appartenant aux Québécois).

c) Méthode d'évaluation de l'actif appartenant aux Québécois

Les états financiers des régimes ne permettent évidemment pas de distinguer les montants d'actif détenus par les participants des diverses provinces. La part de l'actif attribuable à des Québécois a donc été estimée pour chaque régime en fonction de l'accumulation des cotisations pondérées pendant plusieurs années. La pondération tient compte à la fois du nombre de participants québécois et de leurs salaires moyens, par rapport au nombre de participants des autres provinces et leurs salaires moyens, selon le secteur d'activité économique attribué à chaque régime.

L'actif total des régimes visés

La présente section vise non seulement à estimer l'actif total au regard des participants québécois ou autres, mais cherche également à établir la concentration de ces actifs en fait d'autorité compétente, de types de régimes, de secteur d'activité économique et de types de gestion financière.

En 1994, compte tenu de la méthode d'évaluation décrite plus haut, le total de l'actif des 4 252 régimes visés par l'étude et couvrant au moins un Québécois s'élève à 151,7 milliards de dollars en valeur marchande, en hausse de 0,6 % par rapport aux 150,8 milliards enregistrés en 1993. Les 2 395 régimes sous la surveillance de la Régie des rentes cumulent un actif de 39,2 milliards de dollars, alors qu'à eux seuls 3 régimes du secteur public relevant de lois particulières du Québec en comptent près de 16,2 mil-

liards de dollars. Les 1 751 régimes qui sont du ressort des gouvernements fédéral et ontarien totalisent, pour leur part, un actif de 91,3 milliards de dollars.

Les 2 266 régimes à prestations déterminées comptent pour 125,1 milliards de dollars en valeur marchande, alors que les 1 817 régimes à cotisation déterminée ne représentent que 6,7 milliards de dollars en valeur marchande. Les 80 régimes hybrides et les 89 régimes à cotisation et prestations déterminées totalisent environ 19,9 milliards de dollars et complètent ainsi le total de 151,7 milliards de dollars en valeur marchande.

Pour ce qui est de la répartition selon le secteur d'activité économique, le secteur tertiaire mène largement avec un actif en valeur marchande de quelque 101,0 milliards de dollars, suivi du secteur secondaire avec près de 46,9 milliards, tandis que les 3,8 milliards de dollars qui restent vont au secteur primaire.

La concentration de l'actif apparaît évidente lorsque l'on considère que les 193 régimes (4,5 % de l'ensemble des régimes) ayant une caisse de 100 millions de dollars ou plus regroupent 119,7 milliards en valeur marchande (78,9 % de l'actif total).

Sur l'actif total de 151,7 milliards de dollars en valeur marchande, les sociétés de fiducie dominent largement avec les 83,5 milliards de dollars qui leur sont confiés et elles sont suivies en ce domaine par les comités de retraite qui gèrent 29,2 milliards de dollars.

L'actif détenu par les Québécois

Compte tenu de la méthode d'évaluation de l'actif appartenant aux Québécois décrite plus haut, l'actif total dévolu aux participants québécois dans les régimes complémentaires de retraite visés par l'étude s'élève, en 1994, à 71,3 milliards de dollars en valeur marchande, ce qui représente une baisse de 0,7 milliard de dollars par rapport à la somme de 72,0 milliards en 1993.

Lorsque les 71,3 milliards de dollars en valeur marchande appartenant aux Québécois sont répartis selon l'autorité compétente, 35,4 milliards proviennent des 2 395 régimes sous la surveillance de la Régie des rentes, tandis que 16,2 milliards de dollars sont concentrés dans 3 régimes des secteurs public et parapublic visés par l'étude.

En matière de gestion financière de l'actif appartenant aux Québécois, les sociétés de fiducie occupent la première place avec près de 27,6 milliards de dollars en valeur mar-

chande à gérer, suivies par l'État avec 20,6 milliards et les comités de retraite qui occupent la troisième place avec 15,1 milliards de dollars.

En ce qui regarde la concentration des actifs, il est à noter que les 48 régimes ayant 5 000 participants ou plus, qui regroupent 67,8 % des Québécois, totalisent près de 61,9 % de l'actif total détenu par des Québécois.

TABLEAU 47

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE – 1994**

Autorité compétente	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Québec (1)	2 395	491 055	38 476	529 531	35 421	3 815	39 236
Fédéral	252	91 703	273 457	365 160	11 421	27 730	39 151
Ontario	1 499	95 559	587 368	682 927	7 506	44 618	52 124
Lois particulières du Québec	3	496 909	–	496 909	16 241	–	16 241
Autres autorités regroupées (2)	103	32 155	172 021	204 176	721	4 272	4 993
Total	4 252	1 207 381	1 071 322	2 278 703	71 311	80 434	151 744

1. Comprend neuf régimes qui sont à la fois sous la surveillance du Québec et du gouvernement fédéral pour un actif net en valeur marchande de 447 millions de dollars.

2. Comprend les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve.

TABLEAU 48

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 817	76 883	103 233	180 116	2 210	4 498	6 708
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire	182	51 124	109 728	160 852	2 201	7 497	9 698
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière	698	76 934	145 834	222 768	4 928	11 150	16 078
Régimes fin de carrière	157	13 184	36 987	50 171	993	2 267	3 260
Régimes salaire meilleures années	1 229	769 383	517 149	1 286 532	45 949	50 125	96 074
Total partiel	2 266	910 625	809 698	1 720 323	54 072	71 038	125 110
Régimes à cotisation et prestations déterminées	89	200 417	146 920	347 337	13 804	3 798	17 602
Régimes hybrides	80	19 456	11 471	30 927	1 225	1 099	2 325
Total	4 252	1 207 381	1 071 322	2 278 703	71 310	80 434	151 744

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 49

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1994**

Type d'employeur	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Organisme public							
Municipalités et organismes paramunicipaux	359	66 595	4	66 599	8 007	0	8 008
Organismes du gouvernement fédéral	11	14 421	36 558	50 979	3 393	9 087	12 480
Organismes du gouvernement québécois	28	551 503	77	551 580	25 637	8	25 646
Autres organismes gouvernementaux	12	1 957	1 625	3 582	92	300	392
Total partiel	410	634 476	38 264	672 740	37 130	9 396	46 526
Organisme privé							
Compagnies ou sociétés	3 530	551 190	985 007	1 536 197	33 229	67 285	100 514
Coopératives	25	4 052	41	4 093	150	2	152
Autres	287	17 663	48 010	65 673	801	3 751	4 552
Total partiel	3 842	572 905	1 033 058	1 605 963	34 180	71 038	105 218
Total	4 252	1 207 381	1 071 322	2 278 703	71 310	80 434	151 744

TABLEAU 50

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994**

Secteur d'activité économique	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Secteur primaire	96	17 739	18 627	36 366	919	2 955	3 874
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	1 530	197 908	329 530	527 438	12 875	27 553	40 428
Construction	215	101 660	37 591	139 251	4 586	1 876	6 463
Total partiel	1 745	299 568	367 121	666 689	17 462	29 429	46 891
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	267	105 393	141 501	246 894	16 622	21 552	38 174
Commerce	757	78 364	226 928	305 292	2 340	7 309	9 650
Finance, assurances et immeuble	349	86 963	222 814	309 777	5 335	13 175	18 510
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	689	481 654	93 894	575 548	19 584	6 000	25 584
Administration publique et défense nationale	349	137 700	437	138 137	9 050	13	9 062
Total partiel	2 411	890 074	685 574	1 575 648	52 930	48 049	100 979
Total	4 252	1 207 381	1 071 322	2 278 703	71 310	80 434	151 744

TABLEAU 51

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA GESTION FINANCIÈRE – 1994**

Gestion financière confiée à	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Une compagnie d'assurances							
– Contrat de gestion de dépôts	1 193	30 513	46 457	76 970	872	2 171	3 043
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	71	9 034	6 277	15 311	442	472	915
– caisse commune	269	17 123	28 238	45 361	823	1 066	1 889
– caisse inconnue	182	4 389	23 773	28 162	188	956	1 145
– Plus d'un type de contrat	708	36 908	54 817	91 725	1 141	2 524	3 665
Total partiel	2 423	97 967	159 562	257 529	3 466	7 190	10 655
Une société de fiducie	1 353	313 512	590 526	904 038	27 621	55 863	83 483
Un comité de retraite	363	131 186	273 245	404 431	15 050	14 188	29 238
Une société de gestion de retraite	10	7 710	35 803	43 513	629	2 468	3 097
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	5	598 119	–	598 119	20 584	–	20 584
Autres types de gestion (1)	98	58 887	12 186	71 073	3 961	725	4 687
Total	4 252	1 207 381	1 071 322	2 278 703	71 310	80 434	151 744

1. Comprend les contrats de gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 52

RÉGIMES ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU POUR TOUS LES PARTICIPANTS,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'ACTIF NET TOTAL DE LA CAISSE – 1994

Secteur d'activité économique	Moins de 1 000 000 \$		De 1 000 000 \$ à 9 999 999 \$		De 10 000 000 \$ à 49 999 999 \$		De 50 000 000 \$ à 99 999 999 \$		100 000 000 \$ ou plus		Régimes	Total
	Régimes	Valeur marchande	Régimes	Valeur marchande	Régimes	Valeur marchande	Régimes	Valeur marchande	Régimes	Valeur marchande		
		1 000 000 \$		1 000 000 \$		1 000 000 \$		1 000 000 \$		1 000 000 \$		1 000 000 \$
Secteur primaire	30	13	39	150	13	259	7	462	7	2 990	96	3 874
Secteur secondaire												
Industries manufacturières	421	175	664	2 532	306	6 968	67	4 798	72	25 955	1 530	40 428
Construction	166	48	32	115	10	283	2	126	5	5 891	215	6 463
Total partiel	587	223	696	2 646	316	7 252	69	4 924	77	31 846	1 745	46 891
Secteur tertiaire												
Transports, communications et autres services d'utilité publique	79	27	97	363	52	1 262	11	755	28	35 768	267	38 174
Commerce	337	123	319	1 093	75	1 581	10	656	16	6 196	757	9 650
Finance, assurances et immeuble	80	27	131	533	89	1 870	18	1 211	31	14 869	349	18 510
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	293	99	269	954	87	2 109	16	1 192	24	21 230	689	25 584
Administration publique et défense nationale	193	44	78	301	62	1 447	6	490	10	6 779	349	9 062
Total partiel	982	319	894	3 244	365	8 270	61	4 304	109	84 842	2 411	100 979
Non spécifié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 599	555	1 629	6 040	694	15 781	137	9 690	193	119 679	4 252	151 744

TABLEAU 53

**RÉGIMES ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994**

Nombre total de participants par régime	Régimes	Actif des participants québécois		Actif des participants hors du Québec		Tous les participants	Actif de tous les participants
		Participants québécois	1 000 000 \$	Participants hors du Québec	1 000 000 \$		
1 à 9	1 002	3 241	357	350	35	3 591	392
10 à 49	1 126	17 522	994	11 964	724	29 486	1 718
50 à 199	1 132	59 340	3 248	58 083	3 700	117 423	6 947
200 à 999	716	142 543	9 401	171 360	12 410	313 903	21 811
1 000 à 4 999	228	166 206	13 201	292 477	24 299	458 683	37 500
5 000 à 9 999	27	76 548	7 958	121 085	11 576	197 633	19 534
10 000 ou plus	21	741 981	36 153	416 003	27 689	1 157 984	63 841
Total	4 252	1 207 381	71 310	1 071 322	80 434	2 278 703	151 744

2. LES RÉGIMES SOUS LA SURVEILLANCE DE LA RÉGIE DES RENTES

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les travailleurs du Québec peuvent participer à des régimes qui relèvent d'une autre province que le Québec ou d'un organisme autre que la Régie des rentes. Cette section présente uniquement les régimes sous la surveillance de la Régie des rentes, d'une part pour répondre aux besoins des personnes qui s'intéressent seulement à ces régimes et d'autre part parce que des données, qui présentent un grand intérêt (par exemple les données sur la capitalisation et la solvabilité), ne sont disponibles que pour ces régimes.

2.1 Les caractéristiques des régimes actifs et les participants

Sur les 491 745 Québécois participant à un régime dont la surveillance relève de la Régie, une importante proportion, soit 75,2 % sont des hommes, alors que pour l'ensemble des régimes auxquels participe un Québécois, ce pourcentage est de 55,4 %. Cet écart s'explique par le fait que les femmes constituent la majorité des participants des régimes du secteur public québécois, les hommes ne comptant que pour 35,3 %. Participent également aux régimes que surveille la Régie, quelque 38 000 travailleurs des autres provinces.

La taille des régimes

Parmi les régimes que surveille la Régie, près de 38,0 % ont moins de dix participants alors que pour les régimes auxquels participent les Québécois, cette proportion est de 24,2 %. Lorsqu'un Québécois participe à un régime dont la surveillance est assumée par une autre province, ce régime compte des participants qui proviennent d'au moins deux provinces, donc un nombre de participants plus élevé. Ce fait se vérifie également pour les régimes de 5 000 participants ou plus. Alors que la Régie a sous sa surveillance 11 régimes de plus de 5 000 participants, on retrouve des travailleurs québécois dans 54 de ces gros régimes.

Le secteur d'activité économique

Comme les régimes du secteur public échappent à la surveillance de la Régie des rentes, la majorité des participants des régimes au Québec se trouvent dans le secteur secondaire. En considérant tous les participants à ces régimes, on constate que 51,3 % des travailleurs se concentrent dans le secteur secondaire, 46,1 % dans le secteur tertiaire et 2,6 % dans le secteur primaire.

TABLEAU 54

**RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994**

Nombre total de participants par régime	Tous les régimes		Participants au Québec						Participants hors du Québec		Tous les participants	
			Participants		Participant ^{es}		Participants et participant ^{es}					
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	658	27,1	1 001	0,3	368	0,3	1 369	0,3	8	0,0	1 377	0,3
5 à 9	258	10,6	1 148	0,3	553	0,5	1 701	0,3	39	0,1	1 740	0,3
10 à 29	426	17,6	5 172	1,4	2 279	1,9	7 451	1,5	306	0,8	7 757	1,5
30 à 49	213	8,8	5 279	1,4	2 385	2,0	7 664	1,6	525	1,4	8 189	1,5
50 à 99	292	12,0	13 801	3,7	5 374	4,4	19 175	3,9	1 576	4,1	20 751	3,9
100 à 199	222	9,2	20 727	5,6	8 370	6,9	29 097	5,9	2 621	6,8	31 718	6,0
200 à 499	199	8,2	40 170	10,9	17 070	14,0	57 240	11,6	5 924	15,4	63 164	11,9
500 à 999	80	3,3	37 251	10,1	12 018	9,8	49 269	10,0	6 900	17,9	56 169	10,6
1 000 à 4 999	66	2,7	87 725	23,7	30 855	25,3	118 580	24,1	16 771	43,6	135 351	25,5
5 000 à 9 999	8	0,3	34 461	9,3	11 573	9,5	46 034	9,4	3 794	9,9	49 828	9,4
10 000 ou plus	3	0,1	122 848	33,2	31 317	25,6	154 165	31,4	13	0,0	154 178	29,1
Total	2 425	100,0	369 583	100,0	122 162	100,0	491 745	100,0	38 477	100,0	530 222	100,0

TABLEAU 55

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994

Secteur d'activité économique	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
	Nombre	%	Participants	Participantés	Participants et participantés	Nombre	Nombre	%
Secteur primaire	63	2,6	12 296	1 108	13 404	94	13 498	2,5
Secteur secondaire								
Industries manufacturières								
– Aliments et boissons, tabac, caoutchouc, cuir	130	5,4	17 815	5 062	22 877	4 465	27 342	5,2
– Textiles, bonneterie, vêtement	88	3,6	6 348	6 777	13 125	479	13 604	2,6
– Papier et produits connexes, bois, meuble et articles d'ameublement	127	5,2	27 590	2 287	29 877	5 664	35 541	6,7
– Imprimerie, édition et industries connexes	67	2,8	4 091	2 110	6 201	1 203	7 404	1,4
– Industrie métallique primaire, produits métalliques	107	4,4	23 913	2 368	26 281	5 130	31 411	5,9
– Machinerie, matériel de transport	66	2,7	22 987	3 637	26 624	2 139	28 763	5,4
– Industrie des appareils et du matériel électriques	58	2,4	4 004	1 236	5 240	1 130	6 370	1,2
– Industrie chimique et des produits connexes	75	3,1	4 534	2 909	7 443	1 716	9 159	1,7
– Autres industries manufacturières	85	3,5	9 416	1 480	10 896	1 126	12 022	2,3
Construction	186	7,7	99 870	555	100 425	59	100 484	19,0
Total partiel	989	40,8	220 568	28 421	248 989	23 111	272 100	51,3
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	75	3,1	35 119	10 053	45 172	98	45 270	8,5
Commerce en gros	244	10,1	14 613	7 590	22 203	5 280	27 483	5,2
Commerce en détail	134	5,5	3 905	2 239	6 144	2 796	8 940	1,7
Finance, assurances et immeuble	149	6,1	12 641	34 703	47 344	3 910	51 254	9,7
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	429	17,7	31 288	24 413	55 701	3 184	58 885	11,1
Administration publique et défense nationale	342	14,1	39 153	13 635	52 788	4	52 792	10,0
Total partiel	1 373	56,6	136 719	92 633	229 352	15 272	244 624	46,1
Total	2 425	100,0	369 583	122 162	491 745	38 477	530 222	100,0

2.2 Les dispositions des régimes actifs et les participants

La formation de la rente de retraite

Les régimes à cotisation déterminée représentent 50,5 % des régimes sous la surveillance de la Régie, mais seulement 12,7 % de l'ensemble des participants. Ce sont des régimes qui comptent en moyenne 55 participants par rapport à 257 pour les régimes à prestations déterminées.

a) L'origine des cotisations

Dans 35,9 % des régimes, seul l'employeur contribue au financement des régimes de retraite. Cette proportion est très semblable à celle que l'on note pour l'ensemble des régimes. Les régimes non contributifs, qui regroupent 16,7 % de tous les participants, sont de plus petits régimes que les régimes contributifs, puisqu'ils comptent en moyenne 102 participants, comparativement à 284 pour les régimes contributifs.

b) Le gestionnaire financier

Près de 62,0 % des régimes confient leur actif à des compagnies d'assurances, mais ces régimes ne regroupent que peu de participants, soit 15,6 % de l'ensemble. Les sociétés de fiducie et les comités de retraite reçoivent respectivement les fonds de 25,2 % et de 10,6 % des régimes, soit 38,1 % et de 16,7 % des participants. Les régimes dont la gestion est confiée par loi ou contrat à l'État, c'est-à-dire à la Caisse de dépôt et placement du Québec, regroupent 19,1 % des participants. On remarque que les régimes dont la gestion est confiée à des compagnies d'assurances et à des comités de retraite sont en plus grand nombre parmi les régimes placés sous la surveillance de la Régie.

La composition du comité de retraite

Au moment de produire le fichier de 1994, nous avons recensé la composition des comités de retraite d'un peu plus de 98 % des régimes. Un nombre de 1 827 régimes s'étaient dotés d'un comité de retraite, dont 160 qui n'étaient pas tenus légalement de le faire. En effet, un régime de cinq participants ou moins peut déroger à l'obligation de former un comité de retraite et être administré par l'employeur ; c'est le cas de 539 régimes. Un nombre de 10 494 personnes participaient à la gestion des 2 366 régimes de retraite dont la composition du comité de retraite est connue. Dans ces derniers, on constate que les participants pouvaient désigner au comité plus de membres

que l'employeur. Mentionnons que les données de ce tableau proviennent des dispositions des régimes de retraite et que, de ce fait, elles reflètent le nombre théorique de membres qui peuvent être nommés aux comités de retraite.

TABLEAU 56

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes		Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants	
			Participants	Participant	Participants et participant		Nombre	%
	Nombre	%	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre		
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 225	50,5	41 954	19 900	61 854	5 509	67 363	12,7
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	116	4,8	33 526	4 040	37 566	1 944	39 510	7,5
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	365	15,1	38 166	14 513	52 679	7 568	60 247	11,4
Régimes fin de carrière								
Moins de 5 ans	19	0,8	851	144	995	2	997	0,2
5 ans	26	1,1	5 047	669	5 716	231	5 947	1,1
6 ans ou plus	2	0,0	45	37	82	–	82	0,0
Total partiel	47	1,9	5 943	850	6 793	233	7 026	1,3
Régimes salaire meilleures années								
Moins de 5 ans	301	12,4	43 664	15 228	58 892	11 359	70 251	13,2
5 ans	268	11,1	47 430	48 415	95 845	9 725	105 570	19,9
6 ans ou plus	5	0,2	32	36	68	–	68	0,0
Total partiel	574	23,7	91 126	63 679	154 805	21 084	175 889	33,2
Total	1 102	45,4	168 761	83 082	251 843	30 829	282 672	53,3
Régimes à cotisation et prestations déterminées	57	2,4	149 096	15 301	164 397	127	164 524	31,0
Régimes hybrides	41	1,7	9 772	3 879	13 651	2 012	15 663	3,0
Total	2 425	100,0	369 583	122 162	491 745	38 477	530 222	100,0

1. Comprend les régimes à participation aux bénéficiaires.

TABLEAU 57

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON L'ORIGINE DES COTISATIONS ET LA GESTION FINANCIÈRE – 1994

Gestion financière confiée à	Régimes contributifs				Régimes non contributifs				Tous les régimes			
	Régimes	Participants		Total	Régimes	Participants		Total	Régimes	Participants		Total
		Participants au Québec	Participants hors du Québec			Participants au Québec	Participants hors du Québec			Participants au Québec	Participants hors du Québec	
Une compagnie d'assurances												
– Contrat individuel ou collectif de retraite	26	609	1	610	4	81	–	81	30	690	1	691
– Contrat de gestion de dépôts	573	16 901	1 102	18 003	341	7 044	1 980	9 024	914	23 945	3 082	27 027
– Contrat de gestion de caisse												
– caisse individuelle	49	6 560	68	6 628	11	1 904	673	2 577	60	8 464	741	9 205
– caisse commune	101	10 761	884	11 645	60	2 372	677	3 049	161	13 133	1 561	14 694
– Plus d'un type de contrat	262	25 332	1 131	26 463	74	4 290	402	4 692	336	29 622	1 533	31 155
Total partiel	1 011	60 163	3 186	63 349	490	15 691	3 732	19 423	1 501	75 854	6 918	82 772
Une société de fiducie	386	126 825	21 500	148 325	225	48 246	5 688	53 934	611	175 071	27 188	202 259
Un comité de retraite	122	77 943	2 811	80 754	134	7 417	289	7 706	256	85 360	3 100	88 460
Une société de gestion de retraite	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
L'État												
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	101 210	–	101 210	–	–	–	–	2	101 210	–	101 210
Autres types de gestion (1)	34	47 693	531	48 224	21	6 557	740	7 297	55	54 250	1 271	55 521
Total	1 555	413 834	28 028	441 862	870	77 911	10 449	88 360	2 425	491 745	38 477	530 222

1. Comprend les régimes dont la gestion est confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 58

RÉGIMES ET PARTICIPANTS, SELON LA COMPOSITION
DU COMITÉ DE RETRAITE – 1994

	Régimes	Participants	Membres du comité de retraite			Tous les membres
			Nommés par l'employeur	Nommés par les employés	Tierce partie	
Avec comité de retraite	1 667	420 287	4 390	4 087	1 405	9 882
Avec comité de retraite volontaire (1)	160	499	143	318	151	612
Sans comité de retraite (1)	539	2 720	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Données non disponibles (2)	59	106 716	–	–	–	–
Total	2 425	530 222	4 533	4 405	1 556	10 494

1. Un régime de retraite avec cinq participants actifs ou moins peut être administré par l'employeur ou par un comité de retraite. Les régimes de retraite simplifiés ne sont pas obligés de mettre sur pied un comité de retraite.

2. Au moment de produire le fichier de l'année 1994, les données sur les comités de retraite n'étaient pas disponibles ou n'avaient pu être traitées pour tous les régimes.

2.3 Les cotisations

Les cotisations totales

En 1994, les cotisations totales versées aux 2 425 régimes sous la surveillance de la Régie (couvrant 530 222 participants) s'élèvent à un peu moins de 1 836 millions de dollars, en hausse de 1,7 % par rapport aux 1 805 millions versés pour l'année précédente. Les employeurs versent 1 169 millions de dollars (plus de 63 % du total), soit 865 millions en cotisations pour services de l'année en cours et 304 millions en cotisations d'équilibre, alors que les participants versent le solde, soit un peu plus de 667 millions. Parmi les 2 425 régimes sous la surveillance de la Régie, 421 régimes couvrant 106 772 participants ont utilisé un peu plus de 163 millions d'excédent d'actif, soit pour acquitter des cotisations ou pour bonifier les régimes.

Les sociétés de fiducie détiennent 717 millions de dollars, alors que 548 millions sont gérés par des comités de retraite. Les 1 555 régimes contributifs recueillent 1 557 millions de dollars, alors que les 870 régimes non contributifs totalisent des cotisations de 279 millions. La moyenne des cotisations salariales obligatoires des 1 555 régimes contributifs sous la surveillance de la Régie des rentes s'élève à 1 465 \$, alors que celle des 2 713 régimes comptant au moins un participant québécois est de 1 639 \$. à reviser tab.44

Les cotisations versées pour les participants québécois

Les cotisations totales versées pour les participants québécois dans les régimes sous la surveillance de la Régie totalisent 1 629 millions de dollars, ce qui représente près de 88,8 % des cotisations totales versées dans ces régimes. Du total de ces cotisations, 1 004 millions de dollars (62,5 % du total) sont versés par les employeurs, alors que les participants acquittent le solde de 611 millions. Les sociétés de fiducie et les comités de retraite recueillent plus de 1 068 millions, soit quelque 66,3 % de ces cotisations totales.

TABLEAU 59

COTISATIONS VERSÉES POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET POUR TOUS LES PARTICIPANTS,
SELON LA GESTION FINANCIÈRE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1994

Gestion financière confiée à	Régimes	Cotisations patronales		Cotisations salariales		Total	
		Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants	Pour les participants québécois	Pour tous les participants
	Nombre	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes contributifs							
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	26	917	919	676	677	1 593	1 596
– Contrat de gestion de dépôts	573	18 722	20 684	18 527	20 466	37 249	41 150
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	49	8 560	8 654	8 709	8 849	17 269	17 503
– caisse commune	101	14 720	16 719	13 944	16 062	28 664	32 781
– Plus d'un type de contrat	262	30 831	33 470	30 250	32 619	61 081	66 089
Total partiel	1 011	73 750	80 446	72 106	78 673	145 856	159 119
Une société de fiducie	386	228 777	280 218	180 048	217 400	408 825	497 618
Un comité de retraite	122	368 135	368 944	163 293	166 021	531 428	534 965
Une société de gestion de retraite	–	–	–	–	–	–	–
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	63 704	63 704	118 177	118 177	181 881	181 881
Autres types de gestion (1)	34	107 035	107 839	74 162	75 215	181 197	183 054
Total	1 555	841 401	901 151	607 786	655 486	1 449 187	1 556 637
Régimes non contributifs (2)							
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	4	116	116	–	–	116	116
– Contrat de gestion de dépôts	341	9 905	12 150	691	721	10 596	12 871
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	11	5 256	7 886	–	–	5 256	7 886
– caisse commune	60	3 274	4 809	294	294	3 568	5 103
– Plus d'un type de contrat	74	7 194	7 829	1 194	1 222	8 388	9 051
Total partiel	490	25 745	32 790	2 179	2 237	27 924	35 027
Une société de fiducie	225	128 115	210 009	1 006	8 874	129 121	218 883
Un comité de retraite	134	11 687	13 163	211	222	11 898	13 385
Une société de gestion de retraite	–	–	–	–	–	–	–
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	–	–	–	–	–	–	–
Autres types de gestion (1)	21	11 029	11 516	122	322	11 151	11 838
Total	870	176 576	267 478	3 518	11 655	180 094	279 133
Tous les régimes							
Une compagnie d'assurances							
– Contrat individuel ou collectif de retraite	30	1 033	1 035	676	677	1 709	1 712
– Contrat de gestion de dépôts	914	28 627	32 834	19 218	21 187	47 845	54 021
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	60	13 816	16 540	8 709	8 849	22 525	25 389
– caisse commune	161	17 994	21 528	14 238	16 356	32 232	37 884
– Plus d'un type de contrat	336	38 025	41 299	31 444	33 841	69 469	75 140
Total partiel	1 501	99 495	113 236	74 285	80 910	173 780	194 146
Une société de fiducie	611	356 892	490 227	181 054	226 274	537 946	716 501
Un comité de retraite	256	379 822	382 107	163 504	166 243	543 326	548 350
Une société de gestion de retraite	–	–	–	–	–	–	–
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	63 704	63 704	118 177	118 177	181 881	181 881
Autres types de gestion (1)	55	118 064	119 355	74 284	75 537	192 348	194 892
Total	2 425	1 017 977	1 168 629	611 304	667 141	1 629 281	1 835 770

1. Comprend les contrats de rentes sur l'État et la gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

2. Certains régimes non contributifs déclarent des cotisations salariales, notamment à cause des cotisations volontaires ou des régimes classés comme contributifs selon une catégorie d'employés et qui regroupent d'autres catégories d'employés versant des cotisations.

TABLEAU 60

**RÉGIMES, PARTICIPANTS, VERSEMENT DE COTISATIONS PATRONALES ET UTILISATION
DES EXCÉDENTS D'ACTIF, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994**

Formation de la rente de retraite	Cotisations patronales (services de l'année en cours)			Cotisations d'équilibre		Utilisation des excédents d'actif		
	Régimes	Participants	Montants	Régimes	Montants	Régimes	Participants	Montants
			1 000 \$		1 000 \$			1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 225	67 363	80 333	18	1 126	72	12 358	4 915
Régimes à prestations déterminées								
– Régimes à rente forfaitaire	116	39 510	70 735	78	81 515	14	3 559	3 389
– Régimes pourcentage-salaire								
Régimes salaires de carrière	365	60 247	64 365	120	55 344	82	12 546	10 085
Régimes fin de carrière	47	7 026	12 556	10	6 183	16	1 163	2 095
Régimes salaire meilleures années	574	175 889	376 430	166	118 937	200	43 343	101 427
Total partiel	1 102	282 672	524 086	374	261 979	312	60 611	116 996
Régimes à cotisation et prestations déterminées	57	164 524	239 357	16	36 157	5	25 396	31 700
Régimes hybrides	41	15 663	21 203	13	4 388	10	8 407	9 633
Total	2 425	530 222	864 979	421	303 650	399	106 772	163 244

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices. De plus, certains régimes à cotisation déterminée peuvent comporter des prestations déterminées, soit pour les services passés, soit pour des catégories d'employés différentes, ce qui explique le recours aux excédents d'actif.

TABLEAU 61

COTISATIONS SALARIALES VERSÉES À DES RÉGIMES CONTRIBUTIFS,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants	Cotisations salariales versées			Total des cotisations salariales
			Cotisations obligatoires	Moyenne par participant	Cotisations volontaires	
			1 000 \$	\$	1 000 \$	1 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	876	54 957	61 870	1 126	2 792	64 662
Régimes à prestations déterminées						
– Régimes à rente forfaitaire	13	5 276	3 819	724	46	3 865
– Régimes pourcentage-salaire						
Régimes salaires de carrière	249	55 239	78 189	1 415	3 408	81 597
Régimes fin de carrière	27	6 352	10 763	1 694	37	10 800
Régimes salaire meilleures années	308	153 533	248 990	1 622	1 369	250 359
Total partiel	597	220 400	341 761	1 551	4 860	346 621
Régimes à cotisation et prestations déterminées	46	152 542	224 596	1 472	328	224 924
Régimes hybrides	36	13 963	19 089	1 367	190	19 279
Total	1 555	441 862	647 316	1 465	8 170	655 486

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

2.4 L'actif des régimes non garantis

En 1994, le total de l'actif des 2 395 régimes non garantis placés sous la surveillance de la Régie des rentes s'élève à 39,2 milliards de dollars en valeur marchande, ce qui représente une baisse de 2,8 % par rapport aux 40,3 milliards en 1993. Ces régimes regroupent 529 531 participants dont 491 055 sont des Québécois. Quelque 35,4 milliards de dollars sur le total de 39,2 milliards appartiennent à des Québécois, soit près de 90,3 % du total.

Les sociétés de fiducie gèrent plus de 16,0 milliards de dollars, alors que 12,6 milliards sont confiés à des comités de retraite. L'actif des régimes non garantis placés sous la surveillance de la Régie des rentes est fortement concentré dans les régimes à prestations déterminées (23,9 milliards, dont 20,3 détenus par des Québécois) et dans les régimes à cotisation et prestations déterminées (12,9 milliards, dont la presque totalité appartient aux Québécois). Pour ce qui est de la répartition selon le secteur d'activité économique, le secteur tertiaire mène avec un actif en valeur marchande de quelque 23,3 milliards de dollars, suivi du secteur secondaire avec près de 15,4 milliards, ne laissant ainsi qu'un actif de 521 millions de dollars au secteur primaire.

En ce qui concerne les 1 931 régimes dont la ventilation de l'actif est connue (ceux-ci comptent 356 074 participants et détiennent 20,6 milliards d'actif en valeur comptable), les principaux types de placement sont les actions (32,1 %), les obligations (28,8 %) et les fonds communs de placement (19,1 %).

TABLEAU 62

**RÉGIMES NON GARANTIS ET PARTICIPANTS, VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA GESTION FINANCIÈRE – 1994**

Gestion financière confiée à	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Une compagnie d'assurances							
– Contrat de gestion de dépôts	914	23 945	3 082	27 027	512	39	551
– Contrat de gestion de caisse							
– caisse individuelle	60	8 464	741	9 205	389	33	422
– caisse commune	161	13 133	1 561	14 694	673	101	775
– Plus d'un type de contrat	336	29 622	1 533	31 155	781	59	840
Total partiel	1 471	75 164	6 917	82 081	2 356	232	2 588
Une société de fiducie	611	175 071	27 188	202 259	12 591	3 447	16 037
Un comité de retraite	256	85 360	3 100	88 460	12 478	87	12 565
Une société de gestion	–	–	–	–	–	–	–
L'État							
– Gestion de caisse par une loi ou un contrat	2	101 210	–	101 210	4 342	–	4 342
Autres types de gestion (1)	55	54 250	1 271	55 521	3 655	49	3 704
Total	2 395	491 055	38 476	529 531	35 421	3 815	39 236

1. Comprend les contrats de rentes sur l'État et la gestion mixte, soit la gestion confiée à plus d'un gestionnaire financier.

TABLEAU 63

**VENTILATION DE L'ACTIF NET EN VALEUR COMPTABLE
DE CERTAINS RÉGIMES NON GARANTIS (1) – 1994**

Type de placement	Régimes	Participants	Placement en valeur comptable	
			1 000 000 \$	%
Dépôts auprès d'un assureur	1 151	42 704	901	4,4
Obligations	501	277 109	5 941	28,8
Actions	433	269 732	6 620	32,1
Titres hypothécaires	144	177 855	1 405	6,8
Fonds communs de placement	582	111 704	3 935	19,1
Immeuble	52	139 284	345	1,7
Autres placements	423	255 000	1 492	7,2
Total (2)	1 931	356 074	20 640	100,0

1. Ne sont présentés que les régimes dont la ventilation de l'actif est connue.

2. Un régime et les participants d'un régime ne sont comptés qu'une seule fois.

TABLEAU 64

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994**

Formation de la rente de retraite	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Régimes à cotisation déterminée (1)	1 224	61 853	5 509	67 362	1 537	110	1 647
Régimes à prestations déterminées							
– Régimes à rente forfaitaire	114	37 517	1 944	39 461	1 120	780	1 901
– Régimes pourcentage-salaire							
Régimes salaires de carrière	340	52 088	7 567	59 655	2 952	393	3 345
Régimes fin de carrière	46	6 786	233	7 019	559	57	616
Régimes salaire meilleures années	573	154 763	21 084	175 847	15 649	2 346	17 995
Total partiel	1 073	251 154	30 828	281 982	20 281	3 576	23 856
Régimes à cotisation et prestations déterminées	57	164 397	127	164 524	12 925	9	12 934
Régimes hybrides	41	13 651	2 012	15 663	679	120	799
Total	2 395	491 055	38 476	529 531	35 421	3 815	39 236

1. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 65

**RÉGIMES, PARTICIPANTS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET
DÉTENU POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC,
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994**

Secteur d'activité économique	Régimes	Participants québécois	Participants hors du Québec	Total des participants	Actif net en valeur marchande		
					Pour les participants québécois	Pour les participants hors du Québec	Pour tous les participants
					1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Secteur primaire	62	13 403	94	13 497	480	41	521
Secteur secondaire							
Industries manufacturières	800	148 397	23 052	171 449	8 356	2 567	10 923
Construction	184	100 373	59	100 432	4 471	2	4 473
Total partiel	984	248 770	23 111	271 881	12 827	2 569	15 396
Secteur tertiaire							
Transports, communications et autres services d'utilité publique	71	45 118	98	45 216	7 211	10	7 221
Commerce	373	28 298	8 075	36 373	704	201	905
Finance, assurances et immeuble	146	47 290	3 910	51 200	2 619	174	2 793
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	421	55 475	3 184	58 659	5 341	820	6 161
Administration publique et défense nationale	338	52 701	4	52 705	6 240	0	6 240
Total partiel	1 349	228 882	15 271	244 153	22 114	1 205	23 319
Total	2 395	491 055	38 476	529 531	35 421	3 815	39 236

3. LES RÉGIMES DE RETRAITE AU CANADA

La majorité des informations présentées dans cette section sont extraites de la publication *Régimes de pensions du Canada*, produite par Statistique Canada, et d'un fichier informatique produit par cet organisme et l'ensemble des provinces. Les personnes intéressées par des informations plus détaillées pourront se référer à cette publication.

Au 31 décembre 1994, on dénombre au Canada 5,2 millions de travailleurs participant à un régime de retraite. Les hommes représentent une proportion de 56,7 % des participants. Les participants qui travaillent en Ontario représentent 36,1 % de tous les participants, alors que les participants du Québec comptent pour 25,8 %, soit des proportions semblables à ce que représentent les travailleurs de ces provinces par rapport à l'ensemble du Canada. L'information recueillie par Statistique Canada sur certains régimes non enregistrés auprès d'une autorité compétente ne nous a pas été transmise en raison de la *Loi sur la statistique* qui garantit la confidentialité des données recueillies. C'est pourquoi, la ligne «Origine inconnue» a été ajoutée pour présenter une image exhaustive de la participation à des régimes de retraite.

Parmi les 8 628 régimes auxquels participent les travailleurs de l'Ontario, se trouvent proportionnellement plus de petits régimes qu'au Québec, puisque les régimes de moins de dix participants comptent pour 30,5 % des régimes et regroupent 0,4 % des participants en Ontario, alors qu'au Québec ces proportions sont de 23,2 % et 0,2 %. Les participants de l'Ontario travaillent dans une proportion de 60,6 % au sein d'organismes du secteur privé, alors que cette proportion est de 43,1 % pour les travailleurs du Québec. Il y a donc proportionnellement plus de participants au Québec qui proviennent du secteur public qu'en Ontario. D'ailleurs, 599 162 participants travaillent dans des organismes du gouvernement du Québec, comparativement à 354 055 pour les organismes du gouvernement de l'Ontario ; cet écart s'explique par le fait que les établissements du réseau des affaires sociales relèvent du secteur public au Québec, mais non en Ontario. Par contre, le nombre de participants de l'Ontario dans les organismes du gouvernement fédéral et les municipalités est plus élevé qu'au Québec, soit respectivement 172 364 et 205 022 participants, comparativement à 93 699 et 66 682.

Ainsi, au Québec les trois quarts des participants travaillent dans le secteur tertiaire, alors qu'en Ontario cette proportion est de 68,3 %. À l'inverse, le secteur secondaire regroupe en Ontario 30,5 % des participants et 22,4 % au Québec. La participation aux régimes complémentaires est légèrement supérieure au Québec par rapport à l'Ontario. Le taux de participation des salariés est de 46,3 % au Québec, comparativement à 42,1 % en Ontario. Cette différence s'explique par la participation au RREGOP des travailleurs du réseau des affaires sociales du Québec, alors qu'en Ontario ces travailleurs font partie d'entreprises privées.

En Ontario, les régimes non contributifs comptent pour 44,6 % de l'ensemble, soit une proportion plus importante qu'au Québec avec 38,7 %. De même, ces régimes regroupent 36,7 % des participants, soit deux fois plus qu'au Québec (14,6 %), en raison de la présence en Ontario des régimes de l'industrie de l'automobile, de la construction et de la sidérurgie, et de la concentration de grandes entreprises dont les régimes sont non contributifs.

Les régimes à cotisation déterminée sont plus nombreux en Ontario (48,6 %) avec 10,2 % des participants, comparativement à 42,2 % et 5,8 % au Québec. La présence d'un plus grand nombre de régimes avec peu de participants, qui sont généralement des régimes à cotisation déterminée, explique la plus forte proportion de ces régimes en Ontario.

Selon les données de Statistique Canada pour les années 1983 à 1991, le nombre de participants au Québec, en Ontario et au Canada a augmenté. Par contre, de 1991 à 1994, le nombre de travailleurs participant à un régime de retraite a légèrement fléchi, soit de 4,3 % pour le Québec, de 5,7 % pour l'Ontario et de 2,8 % pour l'ensemble du Canada.

TABLEAU 66

PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES,
SELON LA PROVINCE D'ORIGINE – 1994

Province d'origine	Participants		Participant ^{es}		Participants et participant ^{es}	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve	54 684	1,9	42 042	1,9	96 726	1,9
Île-du-Prince-Édouard	4 199	0,1	2 993	0,1	7 192	0,1
Nouvelle-Écosse	78 252	2,7	48 304	2,2	126 556	2,4
Nouveau-Brunswick	65 616	2,2	45 076	2,0	110 692	2,1
Québec	740 336	25,3	596 811	26,6	1 337 147	25,9
Ontario	1 067 768	36,4	799 272	35,7	1 867 040	36,1
Manitoba	121 919	4,2	107 370	4,8	229 289	4,4
Saskatchewan	69 247	2,4	64 330	2,9	133 577	2,6
Alberta	177 723	6,1	90 196	4,0	267 919	5,2
Colombie-Britannique	371 991	12,7	247 824	11,1	619 815	12,0
Autre	23 299	0,8	8 968	0,4	32 267	0,6
Origine inconnue (1)	154 934	5,3	186 490	8,3	341 424	6,6
Total	2 929 968	100,0	2 239 676	100,0	5 169 644	100,0

1. En raison de la *Loi sur la statistique* (Lois révisées du Canada, 1985), les informations recueillies par Statistique Canada sur les régimes qui ne sont pas enregistrés auprès d'une autorité compétente (Île-du-Prince-Édouard) ne sont pas incluses dans les données pancanadiennes que cet organisme nous fait parvenir. Sans l'ajout de cette ligne, les données présentées dans ce tableau seraient incomplètes par rapport à celles publiées par Statistique Canada.

TABLEAU 67

RÉGIMES (1) ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO,
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994

Nombre total de participants par régime	Québec				Ontario			
	Régimes		Participants		Régimes		Participants	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 9	1 018	23,3	3 292	0,2	2 639	30,6	8 802	0,5
10 à 49	1 176	26,9	18 074	1,4	2 837	32,9	61 077	3,3
50 à 199	1 169	26,7	60 158	4,5	1 855	21,5	145 375	7,8
200 à 499	505	11,5	73 556	5,5	691	8,0	158 517	8,5
500 ou plus	509	11,6	1 182 067	88,4	606	7,0	1 493 269	80,0
Total	4 377	100,0	1 337 147	100,0	8 628	100,0	1 867 040	100,0

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

TABLEAU 68

PARTICIPANTS, POPULATION ACTIVE ET TAUX DE PARTICIPATION
AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA – 1994 (1)

	Participants	Population active	Taux de participation en fonction de la population active	Taux de participation des salariés
			%	%
Québec	1 336 822	3 605 200	37,1	46,3
Ontario	1 956 807	5 730 784	34,1	42,1
Canada	5 169 644	14 905 623	34,7	43,4

1. Statistique Canada, Régimes de retraite au Canada 1er janvier 1995, catalogue 74-401-SPB

TABLEAU 69

RÉGIMES (1) ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE ET L'ORIGINE DES COTISATIONS – 1994

Formation de la rente de retraite	Québec						Ontario					
	Régimes contributifs		Régimes non contributifs		Total		Régimes contributifs		Régimes non contributifs		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
Régimes à cotisation déterminée (2)	1 340	63 908	511	14 058	1 851	77 966	3 023	133 434	1 176	58 764	4 199	192 198
Régimes à prestations déterminées	1 225	905 927	1 130	133 243	2 355	1 039 170	1 655	1 031 644	2 525	508 744	4 180	1 540 388
Régimes à cotisation et prestations déterminées	58	153 783	31	46 634	89	200 417	38	8 005	88	114 885	126	122 890
Régimes hybrides	60	17 940	22	1 654	82	19 594	69	9 250	54	2 314	123	11 564
Total	2 683	1 141 558	1 694	195 589	4 377	1 337 147	4 785	1 182 333	3 843	684 707	8 628	1 867 040

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

TABLEAU 70

RÉGIMES (1), PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AU QUÉBEC
ET EN ONTARIO, SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR – 1994

Type d'employeur	Québec				Ontario			
	Régimes	Participants	Participantés	Total	Régimes	Participants	Participantés	Total
Organisme public								
Municipalités et organismes paramunicipaux	363	51 165	15 517	66 682	48	110 410	94 612	205 022
Organismes du gouvernement fédéral	15	60 035	33 664	93 699	22	108 710	63 654	172 364
Organismes du gouvernement provincial	36	225 576	373 586	599 162	60	119 679	234 376	354 055
Autres organismes gouvernementaux	12	912	1 045	1 957	82	1 962	2 027	3 989
Total partiel	426	337 688	423 812	761 500	212	340 761	394 669	735 430
Organisme privé								
Compagnie ou société	3 625	389 651	163 973	553 624	7 805	688 272	375 598	1 063 870
Coopérative	25	2 725	1 327	4 052	53	1 732	1 561	3 293
Autres	301	10 272	7 699	17 971	558	37 003	27 444	64 447
Total partiel	3 951	402 648	172 999	575 647	8 416	727 007	404 603	1 131 610
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	8 628	1 067 768	799 272	1 867 040

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

TABLEAU 71

RÉGIMES (1), PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES AU QUÉBEC ET EN ONTARIO, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994

Secteur d'activité économique	Québec				Ontario			
	Régimes	Participants	Participantés	Total	Régimes	Participants	Participantés	Total
Secteur primaire	98	16 057	1 690	17 747	175	19 283	2 963	22 246
Secteur secondaire								
Industries manufacturières	1 559	158 838	39 446	198 284	3 268	369 421	116 630	486 051
Construction	220	101 121	605	101 726	470	79 347	4 147	83 494
Total partiel	1 779	259 959	40 051	300 010	3 738	448 768	120 777	569 545
Secteur tertiaire								
Transports, communications et autres services d'utilité publique	274	75 753	29 759	105 512	465	99 712	40 034	139 746
Commerce	783	45 077	33 496	78 573	1 649	84 747	71 800	156 547
Finance, assurances et immeuble	363	23 622	64 363	87 985	733	52 472	105 146	157 618
Services sociaux, commerciaux industriels et personnels	718	175 190	337 658	512 848	1 754	164 409	302 541	466 950
Administration publique et défense nationale	362	144 678	89 794	234 472	101	197 979	155 833	353 812
Total partiel	2 500	464 320	555 070	1 019 390	4 702	599 319	675 354	1 274 673
Non spécifié	-	-	-	-	13	398	178	576
Total	4 377	740 336	596 811	1 337 147	8 628	1 067 768	799 272	1 867 040

1. Certains régimes qui ont à la fois des participants du Québec et de l'Ontario sont comptabilisés sous les deux autorités compétentes.

TABLEAU 72

PARTICIPANTS AU QUÉBEC, EN ONTARIO ET AU CANADA, DE 1981 À 1994 (1)

Année	Québec	Ontario	Canada
1981	1 171 754	1 793 950	4 657 935
1983	1 099 680	1 786 755	4 564 623
1985	1 129 905	1 836 988	4 668 381
1987	1 219 697	1 915 125	4 845 107
1989	1 319 927	2 031 356	5 109 363
1991	1 397 502	2 074 518	5 318 090
1992	1 377 957	2 017 956	5 244 703
1993	1 370 832	1 977 690	5 214 647
1994	1 336 822	1 956 807	5 169 644

1. Statistique Canada, Régimes de retraite au Canada au 1er janvier 1995, catalogue 74-401.

4. L'ÉVOLUTION DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES

4.1 Les régimes comptant au moins un participant québécois, de 1971 à 1994

La section suivante présente l'évolution des régimes complémentaires de retraite depuis 1971. Il est à noter que pour l'année 1990 les seules données mises à jour sont celles des régimes sous la surveillance de la Régie des rentes, celles des régimes des autres provinces ayant été estimées.

Les régimes et les participants

En 1971, plus de 850 000 Québécois participaient à l'un des 5 074 régimes complémentaires de retraite. Au cours de l'année 1974, le nombre de travailleurs québécois participant à un régime de retraite dépassait un million. Entre 1971 et 1992, le nombre de participants québécois a presque toujours augmenté, à l'exception de la période de crise économique de 1982-1983 où ce nombre a légèrement chuté. D'ailleurs, le nombre de participants atteint en 1981, soit 1 164 084, ne fut égalé que six années plus tard, grâce à certaines dispositions des régimes du secteur public québécois qui, en permettant l'adhésion des employés occasionnels, ont fait augmenter le nombre de participants depuis 1987.

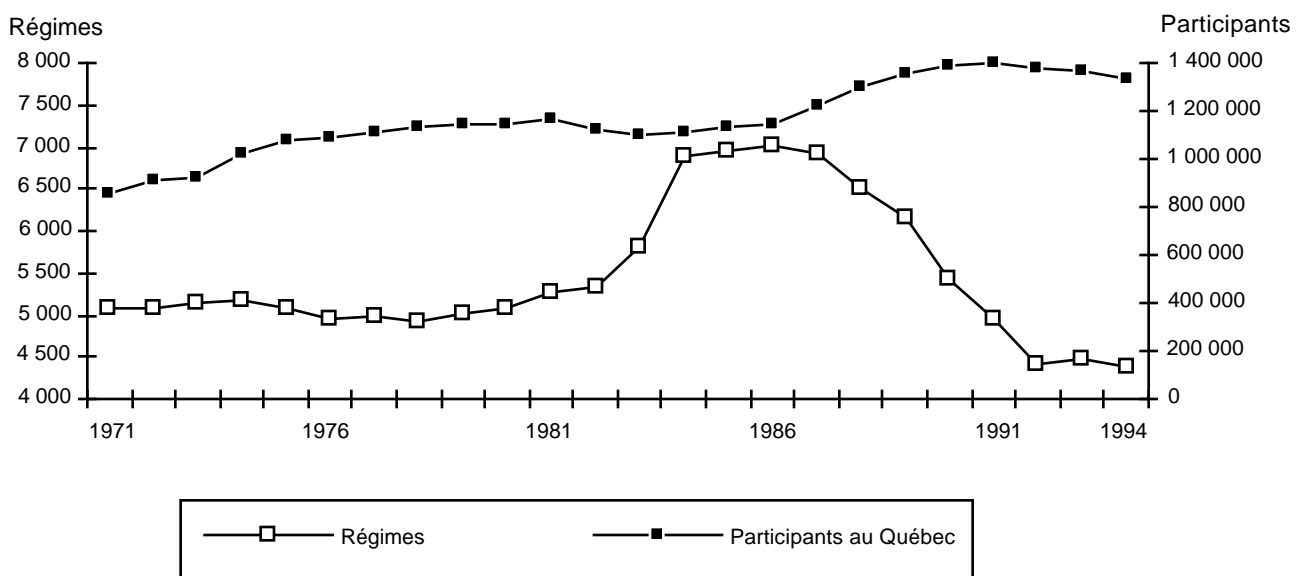
Au cours de la période de 1971 à 1992, le nombre de régimes de retraite a beaucoup plus fluctué que celui des participants, variant entre 4 938 et 5 167 de 1971 à 1980. Par ailleurs, entre 1980 et 1986 (année record pour le nombre de régimes, soit 7 014), la variation a été de près de 2 000 régimes. Cette importante fluctuation d'environ 40 % est principalement attribuable à l'élimination de la disposition fiscale qui permettait la création de régimes pour les actionnaires importants. D'une part, la disparition de cette mesure et des avantages s'y rattachant a fait baisser le nombre de régimes, établi à 4 406 en 1992. D'autre part, l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1990 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, qui fixe certaines dispositions minimales, et la récession économique du début des années 90, peuvent également avoir occasionné une baisse du nombre de régimes. Toutefois, rappelons que le nombre de participants au cours de ces années a continué de croître.

En 1993, le nombre de régimes s'est accru en raison d'un changement aux procédures administratives permettant un enregistrement accéléré des nouveaux régimes. Par contre, le nombre de participants a été réduit de 14 000 membres. Au cours de 1994, le nombre de régimes a connu une baisse d'une centaine de régimes et de 27 000 participants.

Entre 1971 et 1994, la hausse du nombre de participants a été différente selon le sexe. En effet, au cours de cette

GRAPHIQUE 3

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC, DE 1971 À 1994



période, le nombre de participantes a augmenté de 172 %, alors que le nombre de participants ne croissait que de 17 %. Malgré cette forte augmentation, le nombre de femmes participant à un régime de retraite demeure inférieur à celui des hommes puisqu'il atteint, à la fin de l'année 1994, 597 000 participantes comparativement à 740 000 participants.

L'augmentation du nombre de participants se reflète dans la participation mesurée en fonction du nombre de travailleurs et du nombre de travailleurs salariés (excluant les travailleurs indépendants). Le taux de participation des travailleurs salariés à un régime complémentaire de retraite a varié de 43,7 %, en 1971, à 52,3 %, sommet atteint en 1991. Les taux élevés de participation de 50,0 % pour les années 1981, 1982 et 1990 à 1992 sont dus à la baisse du nombre de travailleurs salariés et non à l'accroissement du nombre de participants en raison de la faiblesse de l'économie. Alors que moins du tiers des travailleuses salariées participaient à un régime en 1971, près de la moitié de la main-d'oeuvre féminine participe à ces régimes en 1994. Une autre façon d'évaluer la progression de la participation des femmes est de mesurer celle-ci en fonction de la participation des hommes. On constate donc que, pour l'année 1971, le pourcentage de participation des femmes est égal aux deux tiers de la participation des hommes, alors que pour 1994, il est presque semblable.

Les autorités compétentes

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le nombre de régimes de retraite a fortement fluctué entre 1971 et 1992. L'examen des régimes, sous l'angle de l'autorité responsable de la surveillance du régime, nous montre le même phénomène. Ainsi, de 1971 à 1978, le nombre de régimes sous la responsabilité du Québec a varié entre 3 355 et 2 945 pour atteindre, en 1986, le record de 4 863. Ce nombre élevé est dû en partie au fait que les régimes en voie de terminaison dont la caisse n'était pas liquidée étaient toujours considérés comme actifs, alors qu'après 1986, ils ont été classés comme non actifs. Depuis lors, le nombre de régimes a diminué et il est de 2 425 en 1994. Comme il a été indiqué précédemment, le nombre de régimes s'est accru entre 1992 et 1993 en raison de la mise en place d'une procédure accélérée d'enregistrement des nouveaux régimes. Le nombre de participants des régimes sous la surveillance du Québec a varié à la hausse et à la baisse sur de courtes périodes. Le plus faible nombre de participants, soit 445 298, a été atteint en 1983 en raison de la récession économique, alors que le plus élevé, 531 952, a été recensé en 1973. Le pourcentage élevé pour l'année 1973 s'explique par la

forte activité économique dans le secteur de la construction liée aux projets de la Baie-James et des Jeux olympiques, et par le fait que plusieurs régimes comptabilisaient les travailleurs de la construction, créant ainsi un double décompte de participants que nous ne pouvons évaluer. Il est à remarquer qu'entre 1986 et 1991, le nombre de participants sous l'autorité du Québec a toujours progressé malgré une baisse du nombre de régimes.

Les autres provinces qui administrent une loi équivalente à celle du Québec ont été regroupées sous la catégorie «Autres autorités». Ces provinces ont eu à surveiller, au cours de cette période, entre 1 567 et 1 922 régimes et entre 82 130 et 148 070 participants québécois. Les régimes sous l'autorité de ces provinces ont connu une croissance de leur nombre et de leurs participants plus régulière que celle des régimes sous la responsabilité du Québec. Ce phénomène s'explique par le fait que ces régimes, qui comptent des participants dans au moins deux provinces, sont plus importants et présentent donc une plus grande stabilité.

Le Bureau du Surintendant des institutions financières (organisme fédéral) a eu sous sa surveillance de 142 à 264 régimes, dont le nombre de participants a varié entre 80 968 et 107 054. Quant aux régimes publics relevant de lois particulières, ils ont peu varié en nombre, mais fortement en terme de participants. En effet, de 1971 à 1994, le nombre de participants a presque triplé pour atteindre 623 846 en 1994, soit 47 % de l'ensemble des participants, comparativement à 25 % en 1971.

Le type d'employeur

Tout au long de la période étudiée, les régimes du secteur privé sont plus nombreux que les régimes du secteur public. En effet, au fil des années, la proportion varie entre 11 et 20 régimes privés pour un régime public. Entre 1971 et 1974, les participants des régimes d'organismes privés représentaient plus de 63 % de l'ensemble des participants. Avec la création du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), cette proportion est tombée sous les 55 % en diminution constante, pour atteindre 50 % en 1988. L'adhésion des employés occasionnels au RREGOP a fait passer la part du privé à moins de 44 % en 1994, pour une répartition de 761 500 participants à des régimes du secteur public, en comparaison de 575 647 dans le secteur privé. Depuis 1987, les régimes du secteur public comptent plus de participantes que de participants, alors que dans les régimes d'organismes privés, il y a environ 2,5 fois plus d'hommes que de femmes.

Les cotisations et l'actif détenu pour les participants du Québec

Les cotisations des participants du Québec sont passées de 191 à 1 728 millions de dollars entre 1971 et 1994. Elles ont continuellement augmenté au cours de cette période, sauf pour les années 1982 et 1983 où elles sont demeurées stationnaires et pour l'année 1986, où elles ont enregistré un léger fléchissement.

Quant aux cotisations patronales versées pour les participants québécois, elles ont continuellement progressé au cours des années 1971 à 1984, passant pendant cette période de 257 à 1 206 millions de dollars, sauf en 1977 et 1983 où il y a eu une légère diminution. C'est à compter de 1985 qu'ont commencé à être comptabilisées les cotisations patronales des régimes des secteurs publics, ce qui explique que les cotisations patronales versées pour les Québécois passaient de 1,2 milliard de dollars en 1984 à 2,1 milliards en 1985. À partir de cette année, le montant des cotisations fluctue énormément, principalement à cause d'une comptabilisation irrégulière des cotisations patronales aux régimes du secteur public, passant, malgré tout, de 2,1 milliards de dollars en 1985 à 3,1 milliards en 1994.

C'est à compter de 1986 qu'on estime pour la première fois l'actif total en valeur marchande appartenant aux Québécois dans tous les régimes de retraite non garantis couvrant au moins un Québécois. La valeur marchande de l'actif détenu par les Québécois est en progression constante quoiqu'irrégulière, passant de 36,2 milliards en 1986 à 72,1 milliards en 1993. Comme les fonds des régimes de retraite sont investis principalement dans les obligations et les actions, l'irrégularité de la progression de la valeur marchande de l'actif appartenant aux Québécois s'explique, dans une large mesure, par les fluctuations des cours boursiers et des taux d'intérêt au cours des années visées. Ainsi, le montant d'actif pour l'année 1994 a diminué à 71,3 milliards en raison des faibles rendements qu'a connus la majorité des caisses de retraite.

La taille des régimes

Le nombre de régimes de petite taille, soit moins de dix participants, a connu une baisse régulière entre 1971 et 1978, passant de 1 787 à 1 236 régimes. Par la suite, la disposition fiscale permettant aux principaux actionnaires de participer à un régime de retraite a fait presque doubler le nombre de ces régimes entre 1982 et 1985, jusqu'à un sommet de 3 135 régimes actifs, soit 45,0 % de l'ensemble des régimes, mais qui ne couvrent que 0,8 % des participants du Québec. Après 1985, l'abolition de cette mesure fiscale a occasionné une baisse du nombre de régimes qui atteint 1 085 en 1992, soit 25,0 % de l'ensemble des régimes.

Entre 1971 et 1977, le nombre de régimes de retraite comptant de 10 à 49 participants a augmenté, passant de 1 583 à 1 741. À partir de 1978, ce nombre a décliné jusqu'en 1985 pour connaître une brève croissance en 1986 et 1987 au moment de la reprise économique. Depuis 1988, le nombre de régimes est passé d'environ 1 700 à 1 176 en 1994. Les régimes de 50 participants et plus ont connu une croissance quasi continue en terme de nombre et de participants depuis 1971. Les régimes qui ont entre 50 et 199 participants comptaient, au cours des dernières années, pour plus de 20 % de l'ensemble, mais ne couvraient que 4 % des participants du Québec. Les régimes de 200 participants ou plus regroupent toujours plus de 90 % des participants québécois, et représentent 23 % de l'ensemble. Dans cette dernière catégorie, le nombre de participants québécois a presque doublé entre 1971 et 1991, alors que le nombre de régimes augmentait de 33 %. En 1994, on compte 1 014 gros régimes pour 1 255 624 participants, soit 94 % de tous les participants.

La formation de la rente

Entre 1971 et 1992, le nombre de régimes à cotisation déterminée a connu de fortes fluctuations, passant de 1 776 régimes en 1971, à 1 362 en 1980. C'est en 1986 que le nombre record de régimes à cotisation déterminée a été atteint, soit 3 561, alors qu'il a par la suite baissé jusqu'à 1 819 en 1992 pour remonter légèrement à 1 885 en 1993. Les régimes à prestations déterminées ont connu depuis 1971 et jusqu'en 1981, une croissance lente marquée de quelques variations. Cependant, depuis 1981, alors qu'ils étaient 3 863, ces régimes ont connu une quasi constante réduction pour atteindre 2 526 en 1994. Depuis 1971, les participants aux régimes à prestations déterminées ont été entre 14 et 29 fois plus nombreux que ceux des régimes à cotisation déterminée.

Au cours de la période étudiée, le nombre de régimes à prestations déterminées varie moins que celui des régimes à cotisation déterminée. Rappelons que les régimes à prestations déterminées, auxquels participent la majorité des travailleurs, sont créés par des entreprises plus importantes que celles qui se dotent de régimes à cotisation déterminée. Donc, le nombre de ces régimes est moins touché par des fluctuations économiques, alors que les régimes de petite taille sont plus sensibles à ces changements ou à des modifications aux diverses lois concernant les régimes de retraite. Ainsi, la stabilité du nombre de régimes et du nombre de participants est le fait des régimes à prestations déterminées.

TABLEAU 73

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC ET HORS DU QUÉBEC, DE 1971 À 1994

Année	Régimes	Participants au Québec			Participants hors du Québec	Tous les participants
		Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}		
1971	5 074	635 056	218 907	853 963	1 036 149	1 890 112
1972	5 070	676 401	237 681	914 082	1 058 881	1 972 963
1973	5 145	682 061	239 609	921 670	1 115 590	2 037 260
1974	5 167	733 407	290 813	1 024 220	1 132 782	2 157 002
1975	5 090	756 335	324 516	1 080 851	1 205 388	2 286 239
1976	4 956	757 167	336 072	1 093 239	1 233 994	2 327 233
1977	4 992	769 645	347 959	1 117 604	1 270 224	2 387 828
1978	4 938	770 195	360 745	1 130 940	1 305 756	2 436 696
1979	5 029	769 194	377 731	1 146 925	1 353 266	2 500 191
1980	5 083	760 138	385 651	1 145 789	1 366 423	2 512 212
1981	5 258	773 985	390 099	1 164 084	1 412 941	2 577 025
1982	5 344	733 510	390 999	1 124 509	1 417 172	2 541 681
1983	5 812	708 588	390 625	1 099 213	1 400 358	2 499 571
1984	6 879	717 844	399 530	1 117 374	1 407 156	2 524 530
1985	6 964	720 752	409 153	1 129 905	1 393 195	2 523 100
1986	7 014	724 532	417 032	1 141 564	1 403 152	2 544 716
1987	6 913	753 326	466 376	1 219 702	1 414 067	2 633 769
1988	6 525	781 376	524 381	1 305 757	1 411 847	2 717 604
1989	6 160	794 310	567 743	1 362 053	1 436 423	2 798 476
1990 e	5 443	803 316	587 980	1 391 296	1 447 729	2 839 025
1991	4 941	802 588	594 437	1 397 025	1 422 007	2 819 032
1992	4 406	778 058	600 114	1 378 172	1 452 716	2 830 888
1993	4 478	761 046	603 461	1 364 507	1 419 006	2 783 513
1994	4 377	740 336	596 811	1 337 147	1 405 233	2 742 380

TABLEAU 74

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC,
SELON L'AUTORITÉ COMPÉTENTE, DE 1971 À 1994

Année	Québec		Autres autorités		Fédéral		Lois particulières (1)		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1971	3 355	479 006	1 567	82 130	142	80 968	10	211 859	5 074	853 963
1972	3 366	529 949	1 540	84 649	154	86 557	10	212 927	5 070	914 082
1973	3 351	531 952	1 642	87 108	142	87 067	10	215 543	5 145	921 670
1974	3 354	523 378	1 643	92 874	158	77 478	12	330 490	5 167	1 024 220
1975	3 242	508 901	1 663	96 639	173	95 569	12	379 742	5 090	1 080 851
1976	3 074	499 572	1 703	100 451	167	93 933	12	399 283	4 956	1 093 239
1977	3 051	513 629	1 754	105 203	176	97 379	11	401 393	4 992	1 117 604
1978	2 945	504 963	1 805	114 418	177	101 112	11	410 447	4 938	1 130 940
1979	3 033	486 197	1 806	134 364	179	107 054	11	419 310	5 029	1 146 925
1980	3 108	477 625	1 782	141 557	182	99 275	11	427 332	5 083	1 145 789
1981	3 194	489 695	1 848	142 121	205	106 442	11	425 826	5 258	1 164 084
1982	3 280	457 855	1 837	142 762	216	101 263	11	422 629	5 344	1 124 509
1983	3 783	445 298	1 795	131 609	222	99 537	12	422 769	5 812	1 099 213
1984	4 776	453 482	1 849	138 480	243	97 077	11	428 335	6 879	1 117 374
1985	4 854	455 926	1 858	142 284	241	95 968	11	435 727	6 964	1 129 905
1986	4 863	466 352	1 904	143 194	236	95 281	11	436 737	7 014	1 141 564
1987	4 748	490 076	1 922	145 916	231	97 562	12	486 148	6 913	1 219 702
1988	4 409	500 160	1 871	145 949	232	102 139	13	557 509	6 525	1 305 757
1989	4 005	507 382	1 903	146 909	239	96 761	13	611 001	6 160	1 362 053
1990 e	3 300	518 577	1 876	146 935	254	96 389	13	629 395	5 443	1 391 296
1991	2 810	524 121	1 864	148 070	254	96 042	13	628 792	4 941	1 397 025
1992	2 480	510 822	1 651	138 404	261	96 245	14	632 701	4 406	1 378 172
1993	2 552	504 196	1 647	136 544	264	93 392	15	630 375	4 478	1 364 507
1994	2 425	491 745	1 681	129 332	256	92 224	15	623 846	4 377	1 337 147

1. Ces régimes et leurs participants ne sont pas assujettis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

TABLEAU 75

RÉGIMES ET PARTICIPANTS AU QUÉBEC,
SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR, DE 1971 À 1994

Année	Type d'employeur							
	Organisme privé				Organisme public			
	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}	Régimes	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}
1971	4 801	441 796	95 432	537 228	273	193 260	123 475	316 735
1972	4 794	465 999	115 716	581 715	276	210 402	121 965	332 367
1973	4 867	470 125	113 840	583 965	278	211 936	125 769	337 705
1974	4 890	462 403	99 969	562 372	277	271 004	190 844	461 848
1975	4 846	483 408	109 085	592 493	244	272 927	215 431	488 358
1976	4 727	482 357	113 375	595 732	229	274 810	222 697	497 507
1977	4 752	486 114	122 980	609 094	240	283 531	224 979	508 510
1978	4 683	478 575	132 236	610 811	255	291 620	228 509	520 129
1979	4 741	471 944	141 131	613 075	288	297 250	236 600	533 850
1980	4 793	464 337	142 983	607 320	290	295 801	242 668	538 469
1981	4 963	476 606	149 199	625 805	295	297 379	240 900	538 279
1982	5 033	438 345	148 845	587 190	311	295 165	242 154	537 319
1983	5 494	419 754	147 008	566 762	318	288 834	243 617	532 451
1984	6 529	429 755	151 469	581 224	350	288 089	248 061	536 150
1985	6 618	432 152	154 616	586 768	346	288 600	254 537	543 137
1986	6 648	437 798	158 666	596 464	366	286 734	258 366	545 100
1987	6 546	457 715	166 916	624 631	367	295 611	299 460	595 071
1988	6 153	478 789	174 849	653 638	372	302 587	349 532	652 119
1989	5 782	475 756	179 850	655 606	378	318 554	387 893	706 447
1990 e	5 066	471 862	190 325	662 187	377	331 454	397 655	729 109
1991	4 554	458 310	180 328	638 638	387	344 278	414 109	758 387
1992	4 026	431 544	178 171	609 715	380	346 514	421 943	768 457
1993	4 058	417 408	178 156	595 564	420	343 638	425 305	768 943
1994	3 951	402 648	172 999	575 647	426	337 688	423 812	761 500

TABLEAU 76

**COTISATIONS ET VALEUR MARCHANDE DE L'ACTIF NET DÉTENU
POUR LES PARTICIPANTS DU QUÉBEC, DE 1971 À 1994**

Année	Cotisations		Total	Actif des participants québécois
	Salariales	Patronales		
	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
1971	190,6	256,5	447,1	–
1972	211,6	316,5	528,1	–
1973	244,4	381,0	625,4	–
1974	344,6	443,3	788,0	–
1975	431,3	599,6	1 030,9	–
1976	518,9	836,2	1 355,0	–
1977	646,9	809,9	1 456,8	–
1978	695,6	998,1	1 693,7	–
1979	740,8	1 098,7	1 839,5	–
1980	831,2	1 113,2	1 944,4	–
1981	927,9	1 134,2	2 062,1	–
1982	1 019,0	1 217,1	2 236,1	–
1983	1 019,0	1 185,5	2 204,5	–
1984	1 072,2	1 206,8	2 279,0	–
1985	1 113,0	2 095,1	3 208,1	–
1986	1 034,1	1 972,5	3 006,5	36 161,7
1987	1 186,3	2 877,2	4 063,4	38 337,1
1988	1 317,4	2 235,9	3 553,3	41 136,4
1989	1 339,8	2 031,4	3 371,2	46 967,7
1990 e	1 542,6	2 108,1	3 650,6	48 219,8
1991	1 571,2	2 945,1	4 516,3	57 097,7
1992	1 649,3	3 129,3	4 778,6	60 100,4
1993	1 683,9	3 000,4	4 684,4	72 009,4
1994	1 728,2	3 123,6	4 851,8	71 310,4

TABLEAU 77

**TAUX DE PARTICIPATION À UN RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE,
SELON LE SEXE, DE 1971 À 1994**

Année	Taux de participation des travailleurs du Québec			Taux de participation des salariés du Québec		
	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}	Participants	Participant ^{es}	Participants et participant ^{es}
	%	%	%	%	%	%
1971	43,1	29,9	38,7	49,5	32,7	43,7
1972	45,5	31,4	40,7	51,6	34,4	45,7
1973	43,9	29,8	39,1	49,7	31,9	43,5
1974	45,8	35,1	42,2	48,6	37,7	44,9
1975	47,6	38,3	44,4	53,8	41,2	49,3
1976	48,0	38,5	44,6	52,2	41,5	48,4
1977	48,7	37,8	44,7	53,5	41,3	49,0
1978	48,5	37,6	44,4	52,8	40,7	48,2
1979	47,6	37,7	43,8	52,4	41,1	48,0
1980	47,0	37,3	43,2	51,6	40,5	47,2
1981	49,1	39,7	45,5	54,7	43,6	50,4
1982	49,5	39,4	45,5	55,2	43,1	50,2
1983	46,0	37,1	42,4	51,3	40,6	46,9
1984	45,4	36,1	41,6	50,4	39,7	46,0
1985	44,2	34,5	40,1	49,5	37,8	44,5
1986	43,5	34,9	39,9	47,9	37,4	43,5
1987	44,1	36,9	41,0	49,2	40,1	45,3
1988	44,5	40,7	42,9	48,9	43,7	46,6
1989	47,1	43,6	45,6	52,0	46,9	49,8
1990 ^e	48,9	45,1	47,2	53,7	48,3	51,3
1991	49,8	45,4	47,8	55,4	48,7	52,3
1992	48,4	45,5	47,1	53,7	48,9	51,5
1993	47,0	46,0	46,5	52,0	49,6	50,9
1994	45,7	45,5	45,6	50,6	49,1	49,9

TABLEAU 78

RÉGIMES ET PARTICIPANTS QUÉBÉCOIS, SELON LE NOMBRE
TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME, DE 1971 À 1994

Année	Taille des régimes selon le nombre total de participants															
	Régimes avec au moins un participant québécois								Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes							
	1 à 9		10 à 49		50 à 199		200 ou plus		1 à 9		10 à 49		50 à 199		200 ou plus	
Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	
1971	1 787	5 998	1 583	23 004	946	46 243	758	778 718	1 614	5 679	987	20 043	438	37 936	316	415 348
1972	1 659	5 718	1 667	25 067	965	48 798	779	834 499	1 505	5 425	1 078	22 124	460	40 601	323	461 799
1973	1 603	5 562	1 735	26 406	997	49 886	810	839 816	1 436	5 262	1 119	23 364	469	41 184	327	462 142
1974	1 554	5 574	1 768	26 965	1 002	51 482	843	940 199	1 392	5 307	1 143	23 844	487	42 900	332	451 327
1975	1 500	5 452	1 732	26 456	1 007	50 017	851	998 926	1 340	5 170	1 104	23 291	473	41 016	325	439 424
1976	1 346	5 067	1 724	25 865	1 037	51 196	849	1 011 111	1 184	4 762	1 096	22 779	476	41 887	318	430 144
1977	1 320	4 992	1 741	26 111	1 047	51 637	884	1 034 864	1 153	4 688	1 113	23 251	462	41 797	323	443 893
1978	1 236	4 798	1 700	25 539	1 074	52 491	928	1 048 112	1 083	4 506	1 070	22 607	468	42 082	324	435 768
1979	1 286	4 888	1 704	26 138	1 082	53 745	957	1 062 154	1 135	4 624	1 091	23 285	470	42 991	337	415 297
1980	1 375	4 928	1 674	25 645	1 092	55 382	942	1 059 834	1 228	4 672	1 064	22 809	487	44 134	329	406 010
1981	1 496	5 185	1 629	24 852	1 132	57 030	1 001	1 077 017	1 341	4 929	1 015	21 904	497	45 248	341	417 614
1982	1 656	5 530	1 561	23 710	1 125	55 900	1 002	1 039 369	1 487	5 233	963	20 665	494	44 366	336	387 591
1983	2 161	6 895	1 532	22 664	1 130	56 375	989	1 013 279	1 996	6 602	944	19 834	511	45 098	332	373 764
1984	3 038	9 160	1 666	24 853	1 161	57 731	1 014	1 025 630	2 873	8 871	1 039	21 783	515	45 907	349	376 921
1985	3 135	9 430	1 655	25 294	1 159	58 023	1 015	1 037 158	2 967	9 125	1 034	22 198	509	46 039	344	378 564
1986	3 085	9 442	1 704	25 956	1 199	59 304	1 026	1 046 862	2 921	9 144	1 060	22 613	530	47 250	352	387 345
1987	2 938	8 942	1 744	27 290	1 217	59 610	1 014	1 123 860	2 765	8 647	1 104	24 219	517	46 689	362	410 521
1988	2 615	8 038	1 694	26 940	1 196	59 621	1 020	1 211 158	2 455	7 769	1 070	23 900	522	47 255	362	421 236
1989	2 284	6 998	1 609	24 445	1 227	61 190	1 040	1 269 420	2 124	6 720	979	21 569	538	48 358	364	430 735
1990 e	1 743	5 452	1 468	22 190	1 189	61 638	1 043	1 302 016	1 592	5 149	832	18 938	512	48 348	364	446 142
1991	1 365	4 281	1 341	19 842	1 203	60 240	1 032	1 312 662	1 220	3 986	725	16 622	503	47 046	362	456 467
1992	1 085	3 518	1 167	18 324	1 146	57 957	1 008	1 298 373	972	3 280	653	15 339	491	45 978	364	446 225
1993	1 102	3 527	1 202	19 270	1 162	59 319	1 012	1 282 391	998	3 298	683	16 327	506	47 201	365	437 370
1994	1 018	3 292	1 176	18 074	1 169	60 158	1 014	1 255 623	916	3 070	639	15 115	514	48 272	356	425 288

TABLEAU 79

RÉGIMES ET PARTICIPANTS QUÉBÉCOIS, SELON LA
FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE, DE 1971 À 1994

Année	Régimes avec au moins un participant québécois						Régimes sous la surveillance de la Régie des rentes					
	Régimes à cotisation déterminée		Régimes à prestations déterminées (1)		Total		Régimes à cotisation déterminée		Régimes à prestations déterminées (1)		Total	
	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants	Régimes	Participants
1971	1 776	50 535	3 298	803 428	5 074	853 963	1 426	46 308	1 929	432 698	3 355	479 006
1972	1 679	59 967	3 391	854 115	5 070	914 082	1 347	52 404	2 019	477 545	3 366	529 949
1973	1 669	54 487	3 476	867 183	5 145	921 670	1 308	46 053	2 043	485 899	3 351	531 952
1974	1 613	57 226	3 554	966 994	5 167	1 024 220	1 271	46 851	2 083	476 527	3 354	523 378
1975	1 562	45 992	3 528	1 034 859	5 090	1 080 851	1 215	37 096	2 027	471 805	3 242	508 901
1976	1 441	37 747	3 515	1 055 492	4 956	1 093 239	1 110	29 825	1 964	469 747	3 074	499 572
1977	1 432	37 856	3 560	1 079 748	4 992	1 117 604	1 093	30 245	1 958	483 384	3 051	513 629
1978	1 371	37 924	3 567	1 093 016	4 938	1 130 940	1 020	29 641	1 925	475 322	2 945	504 963
1979	1 412	40 840	3 617	1 106 085	5 029	1 146 925	1 062	32 871	1 971	453 326	3 033	486 197
1980	1 362	40 124	3 721	1 105 665	5 083	1 145 789	1 019	31 610	2 089	446 015	3 108	477 625
1981	1 395	41 372	3 863	1 122 712	5 258	1 164 084	1 031	32 013	2 163	457 682	3 194	489 695
1982	1 551	41 315	3 793	1 083 194	5 344	1 124 509	1 186	32 059	2 094	425 796	3 280	457 855
1983	2 196	46 564	3 616	1 052 649	5 812	1 099 213	1 817	37 260	1 966	408 038	3 783	445 298
1984	3 243	55 722	3 636	1 061 652	6 879	1 117 374	2 808	46 314	1 968	407 168	4 776	453 482
1985	3 500	59 821	3 464	1 070 084	6 964	1 129 905	3 021	49 245	1 833	406 681	4 854	455 926
1986	3 561	64 996	3 453	1 076 568	7 014	1 141 564	3 064	54 321	1 799	412 031	4 863	466 352
1987	3 485	66 073	3 428	1 153 629	6 913	1 219 702	2 974	55 547	1 774	434 529	4 748	490 076
1988	3 173	67 432	3 352	1 238 325	6 525	1 305 757	2 654	56 681	1 755	443 479	4 409	500 160
1989	2 911	71 908	3 249	1 290 145	6 160	1 362 053	2 348	61 437	1 657	445 945	4 005	507 382
1990 e	2 382	68 336	3 061	1 322 960	5 443	1 391 296	1 810	54 890	1 490	463 687	3 300	518 577
1991	2 047	70 886	2 894	1 326 139	4 941	1 397 025	1 469	56 235	1 341	467 886	2 810	524 121
1992	1 819	69 172	2 587	1 309 000	4 406	1 378 172	1 265	55 994	1 215	454 828	2 480	510 822
1993	1 884	77 576	2 594	1 286 931	4 478	1 364 507	1 286	61 220	1 266	442 976	2 552	504 196
1994	1 851	77 966	2 526	1 259 181	4 377	1 337 147	1 225	61 854	1 200	429 891	2 425	491 745

1. Comprend les régimes à cotisation et prestations déterminées et les régimes hybrides.

4.2 L'évolution récente de tous les régimes comptant au moins un participant québécois

Dans les commentaires suivants, les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés en 1994, quelque soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminées sont les régimes qui ont été enlevés du fichier 1994, quelle que soit l'année de terminaison.

En 1994, 247 régimes couvrant 12 540 participants québécois ont été mis en vigueur. Parmi ces derniers, 76,8 % ont adhéré à 43 nouveaux régimes qui comptent au total entre 200 et 4 999 participants. Pendant la même année, 348 régimes couvrant 9 974 participants québécois se sont terminés et de ceux-là, 144 couvrant 364 participants québécois ne comportaient pas plus de 9 participants. On enregistre en 1994 une perte de 101 régimes par rapport à 1993, alors que le nombre de participants québécois assujettis aux 247 nouveaux régimes excède de 2 566 le nombre de participants québécois qui ont cessé d'être couverts par les 348 régimes qui se sont terminés au cours de l'année. Le nombre total de participants québécois couverts par les régimes en vigueur à la fin de 1994 a cependant diminué de 27 360 par rapport à 1993, en raison de la cessation de participation de 27 494 Québécois dans des régimes qui étaient en vigueur à la fin de 1993 et en 1994.

La diminution nette de participation de 2,0 % par rapport à 1994 se manifeste de façon fort différente dans les divers secteurs d'activité économique, le secteur secondaire affichant une baisse de 3,8 %, le secteur tertiaire subissant une décroissance de 1,5 % et le secteur primaire connaissant une hausse de 2,0 %. La diminution nette de participation s'explique de façon fort différente lorsqu'on l'envisage du point de vue de la formation de la rente ; en effet, les régimes à prestations déterminées connaissent une diminution de 2,3 %, les autres types de régimes¹ ont une décroissance de 1,3 % alors que les régimes à cotisation déterminée ont un nombre de participants semblable à celui de 1993.

1. Les régimes hybrides et les régimes à cotisation et prestations déterminées.

TABLEAU 80

NOUVEAUX RÉGIMES ET RÉGIMES TERMINÉS (1),
SELON LE NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR RÉGIME – 1994

Nombre total de participants par régime (2)	Année 1993								Nouveaux régimes							
	Régimes		Participants		Participantés		Participants et participantés		Régimes		Participants		Participantés		Participants et participantés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	764	17,1	1 158	0,2	397	0,0	1 555	0,1	37	15,0	43	0,4	16	0,6	59	0,5
5 à 9	338	7,5	1 336	0,2	636	0,1	1 972	0,1	16	6,5	49	0,5	12	0,5	61	0,5
10 à 29	763	17,0	6 250	0,8	2 882	0,5	9 132	0,7	60	24,3	220	2,2	69	2,6	289	2,3
30 à 49	439	9,8	7 045	0,9	3 093	0,5	10 138	0,7	26	10,5	159	1,6	47	1,8	206	1,6
50 à 99	630	14,1	17 173	2,3	6 543	1,1	23 716	1,7	41	16,6	365	3,7	157	6,0	522	4,2
100 à 199	532	11,9	25 694	3,4	9 909	1,6	35 603	2,6	22	8,9	438	4,4	129	4,9	567	4,5
200 à 499	501	11,2	53 239	7,0	23 134	3,8	76 373	5,6	27	10,9	1 254	12,7	418	15,9	1 672	13,3
500 à 999	226	5,0	54 090	7,1	19 581	3,2	73 671	5,4	8	3,2	746	7,5	538	20,4	1 284	10,2
1 000 à 4 999	232	5,2	130 856	17,2	48 430	8,0	179 286	13,1	8	3,2	5 725	57,8	950	36,1	6 675	53,2
5 000 à 9 999	26	0,6	46 691	6,1	25 792	4,3	72 483	5,3	2	0,8	909	9,2	296	11,2	1 205	9,6
10 000 ou plus	27	0,6	417 514	54,9	463 064	76,7	880 578	64,5	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	4 478	100,0	761 046	100,0	603 461	100,0	1 364 507	100,0	247	100,0	9 908	100,0	2 632	100,0	12 540	100,0

TABLEAU 80 (suite)

Nombre total de participants par régime (2)	Régimes terminés								Année 1994 (3)							
	Régimes		Participants		Participantés		Participants et participantés		Régimes		Participants		Participantés		Participants et participantés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 4	110	31,6	156	2,0	36	1,7	192	1,9	696	15,9	1 046	0,1	381	0,0	1 427	0,1
5 à 9	34	9,8	126	1,6	46	2,1	172	1,7	322	7,4	1 274	0,2	591	0,0	1 865	0,1
10 à 29	73	21,0	376	4,8	177	8,2	553	5,5	747	17,1	6 108	0,8	2 600	0,4	8 708	0,7
30 à 49	41	11,8	629	8,0	249	11,6	878	8,8	429	9,8	6 516	0,9	2 850	0,5	9 366	0,7
50 à 99	29	8,3	628	8,0	243	11,3	871	8,7	642	14,7	17 129	2,3	6 882	1,2	24 011	1,8
100 à 199	28	8,0	1 200	15,3	300	13,9	1 500	15,0	527	12,0	25 658	3,5	10 489	1,8	36 147	2,7
200 à 499	18	5,2	1 320	16,9	498	23,1	1 818	18,2	505	11,5	51 288	6,9	22 268	3,7	73 556	5,5
500 à 999	8	2,3	1 414	18,1	386	17,9	1 800	18,0	222	5,1	51 355	6,9	18 683	3,1	70 038	5,2
1 000 à 4 999	7	2,0	1 970	25,2	220	10,2	2 190	22,0	233	5,3	127 220	17,2	49 429	8,3	176 649	13,2
5 000 à 9 999	–	–	–	–	–	–	–	–	28	0,6	49 836	6,7	27 212	4,6	77 048	5,8
10 000 ou plus	–	–	–	–	–	–	–	–	26	0,6	402 906	54,4	455 426	76,3	858 332	64,2
Total	348	100,0	7 819	100,0	2 155	100,0	9 974	100,0	4 377	100,0	740 336	100,0	596 811	100,0	1 337 147	100,0

1. Les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés au fichier en 1994, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier en 1994, quelle que soit l'année de terminaison.

2. Les régimes sont classés selon le nombre de participants par régime, alors que le tableau ne présente que le nombre de participants québécois.

3. Le nombre de participants pour l'année en cours ne correspond pas nécessairement au nombre de participants de l'année précédente, auquel ont été ajoutés les participants des nouveaux régimes et duquel ont été enlevés les participants des régimes terminés, puisqu'il faut tenir compte de la variation du nombre de participants pour les régimes en vigueur durant les deux années.

TABLEAU 81

NOUVEAUX RÉGIMES ET RÉGIMES TERMINÉS (1),
SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE – 1994

Secteur d'activité économique	Année 1993					Nouveaux régimes				
	Régimes		Participants et			Régimes		Participants et		
	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes
Secteur primaire	102	2,3	15 945	1 460	17 405	4	1,6	292	26	318
Secteur secondaire										
Industries manufacturières	1 575	35,2	163 224	39 785	203 009	112	45,3	6 862	759	7 621
Construction	244	5,4	108 345	662	109 007	13	5,3	17	1	18
Total partiel	1 819	40,6	271 569	40 447	312 016	125	50,6	6 879	760	7 639
Secteur tertiaire										
Transports, communications et autres services d'utilité publique	286	6,4	79 103	30 759	109 862	11	4,5	266	157	423
Commerce	818	18,3	46 291	38 411	84 702	39	15,8	1 155	390	1 545
Finance, assurances et immeuble	369	8,2	24 489	64 276	88 765	19	7,7	115	136	251
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	720	16,1	176 232	337 160	513 392	45	18,2	1 191	1 161	2 352
Administration publique et défense nationale	364	8,1	147 417	90 948	238 365	4	1,6	10	2	12
Total partiel	2 557	57,1	473 532	561 554	1 035 086	118	47,8	2 737	1 846	4 583
Total	4 478	100,0	761 046	603 461	1 364 507	247	100,0	9 908	2 632	12 540

TABLEAU 81 (suite)

Secteur d'activité économique	Régimes terminés					Année 1994 (2)				
	Régimes		Participants et			Régimes		Participants et		
	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes	Nombre	%	Participants	Participantés	participantes
Secteur primaire	6	1,7	59	22	81	98	2,2	16 057	1 690	17 747
Secteur secondaire										
Industries manufacturières	135	38,8	5 890	1 267	7 157	1 559	35,6	158 838	39 446	198 284
Construction	37	10,6	65	13	78	220	5,0	101 121	605	101 726
Total partiel	172	49,4	5 955	1 280	7 235	1 779	40,6	259 959	40 051	300 010
Secteur tertiaire										
Transports, communications et autres services d'utilité publique	23	6,6	186	137	323	274	6,3	75 753	29 759	105 512
Commerce	71	20,4	1 006	166	1 172	783	17,9	45 077	33 496	78 573
Finance, assurances et immeuble	25	7,2	159	185	344	363	8,3	23 622	64 363	87 985
Services sociaux, commerciaux, industriels et personnels	45	12,9	412	351	763	718	16,4	175 190	337 658	512 848
Administration publique et défense nationale	6	1,7	42	14	56	362	8,3	144 678	89 794	234 472
Total partiel	170	48,9	1 805	853	2 658	2 500	57,1	464 320	555 070	1 019 390
Total	348	100,0	7 819	2 155	9 974	4 377	100,0	740 336	596 811	1 337 147

1. Les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés au fichier en 1994, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier en 1994, quelle que soit l'année de terminaison.

2. Le nombre de participants pour l'année en cours ne correspond pas nécessairement au nombre de participants de l'année précédente, auquel ont été ajoutés les participants des nouveaux régimes et duquel ont été enlevés les participants des régimes terminés, puisqu'il faut tenir compte de la variation du nombre de participants pour les régimes en vigueur durant les deux années.

TABLEAU 82

NOUVEAUX RÉGIMES ET RÉGIMES TERMINÉS (1),
SELON LA FORMATION DE LA RENTE DE RETRAITE – 1994

Formation de la rente de retraite	Année 1993					Nouveaux régimes				
	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant
	Nombre	%				Nombre	%			
Régimes à cotisation déterminée (2)	1 884	42,1	52 330	25 246	77 576	108	43,7	1 627	1 159	2 786
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	199	4,4	47 532	9 134	56 666	7	2,8	1 720	34	1 754
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	800	17,9	67 559	29 584	97 143	45	18,2	2 595	431	3 026
Régimes fin de carrière	171	3,8	7 224	4 254	11 478	7	2,8	187	42	229
Régimes salaire meilleures années	1 268	28,3	393 411	505 259	898 670	73	29,6	3 515	684	4 199
Total partiel	2 438	54,4	515 726	548 231	1 063 957	132	53,4	8 017	1 191	9 208
Régimes à cotisation et prestations déterminées	82	1,8	179 064	24 668	203 732	4	1,6	261	280	541
Régimes hybrides	74	1,7	13 926	5 316	19 242	3	1,2	3	2	5
Total	4 478	100,0	761 046	603 461	1 364 507	247	100,0	9 908	2 632	12 540

TABLEAU 82 (suite)

Formation de la rente de retraite	Régimes terminés					Année 1994 (3)				
	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant	Régimes		Participants	Participant	Participants et participant
	Nombre	%				Nombre	%			
Régimes à cotisation déterminée (2)	154	44,3	1 254	688	1 942	1 851	42,3	52 392	25 574	77 966
Régimes à prestations déterminées										
– Régimes à rente forfaitaire	19	5,5	3 242	167	3 409	184	4,2	44 697	6 476	51 173
– Régimes pourcentage-salaire										
Régimes salaires de carrière	64	18,4	873	247	1 120	757	17,3	53 748	24 152	77 900
Régimes fin de carrière	13	3,7	97	71	168	163	3,7	9 224	4 040	13 264
Régimes salaire meilleures années	94	27,0	2 319	954	3 273	1 251	28,6	393 111	503 722	896 833
Total partiel	190	54,6	6 531	1 439	7 970	2 355	53,8	500 780	538 390	1 039 170
Régimes à cotisation et prestations déterminées	–	–	–	–	–	89	2,0	172 815	27 602	200 417
Régimes hybrides	4	1,1	34	28	62	82	1,9	14 349	5 245	19 594
Total	348	100,0	7 819	2 155	9 974	4 377	100,0	740 336	596 811	1 337 147

1. Les nouveaux régimes sont les régimes qui se sont ajoutés au fichier en 1994, quelle que soit l'année d'entrée en vigueur, alors que les régimes terminés sont les régimes qui ont été enlevés du fichier en 1994, quelle que soit l'année de terminaison.

2. Comprend les régimes à participation aux bénéfices.

3. Le nombre de participants pour l'année en cours ne correspond pas nécessairement au nombre de participants de l'année précédente, auquel ont été ajoutés les participants des nouveaux régimes et duquel ont été enlevés les participants des régimes terminés, puisqu'il faut tenir compte de la variation du nombre de participants pour les régimes en vigueur durant les deux années.

LE TRAITEMENT DES DONNÉES

La Régie des rentes du Québec tient à jour un fichier informatisé des régimes complémentaires de retraite soumis à sa surveillance. Les renseignements recueillis concernent les dispositions des régimes, la participation et les données financières. Ces informations sont extraites des déclarations annuelles que les administrateurs des régimes remplissent chaque année et des évaluations actuarielles requises qu'ils produisent tous les trois ans. Elles sont par la suite analysées, traitées et codifiées dans un fichier informatisé; de plus, elles sont vérifiées et validées avant d'être exploitées.

Les provinces ont convenu, par une entente avec Statistique Canada, de transmettre à cet organisme une copie des informations recueillies sur chacun des régimes dont elles ont la surveillance. Les informations transmises par chaque province sont donc toutes uniformes et ont le même format. Ainsi, Statistique Canada, après avoir traité les informations en provenance de toutes les provinces, retourne à la Régie des rentes, outre les renseignements sur les régimes qu'elle surveille, les données concernant les régimes qui comptent au moins un participant du Québec et qui relèvent d'une autre province. Par cet échange d'informations, la Régie est en mesure de présenter le portrait exhaustif de la situation des régimes complémentaires de retraite auxquels participent les Québécois. Il est à noter que la province d'un participant est déterminée par le lieu de travail et non par le lieu de résidence.

Les administrateurs de régime ont un délai de six mois pour transmettre les informations sur leur régime, auquel s'ajoutent le temps de traitement des données par la Régie des rentes, par les autres provinces et par Statistique Canada, ainsi que le temps nécessaire à la production et à l'édition de la publication, ce qui ne permet pas de publier les informations dans de meilleurs délais. Ainsi, les données portant sur l'année 1994 n'ont pu être diffusées avant décembre 1996.

Grille de repérage des tableaux

Section 1

Les régimes comptant au moins un participant québécois

Statistiques portant sur

	Acquisition	Actif net des Québécois	Actif net pour tous les participants	Admissibilité	Calcul des cotisations patronales	Coordination	Cotisations facultatives	Cotisations patronales	Cotisations patronales versées pour les Québécois	Cotisations salariales	Cotisations salariales versées pour les Québécois	Décès après la retraite	Décès avant la retraite	Entrée en vigueur	Excédent d'actif utilisé	Formation de la rente	Garantie des régimes	Origine des cotisations	Participants*	Participation (taux)	Prestations supplémentaires	Rajustement de la rente de retraite	Rente de conjoint	Revalorisation de la rente ajournée	Taille de l'actif	Transferts		
	Numéro du Tableau																											
Âge normal de la retraite																	27		26									
Année 1993 vs 1994																					A B C							
Autorité compétente		47	47																	2								
Calcul de la rente																								37				
Calcul des cotisations salariales					13	15																						
Catégorie d'employés																9		10										
Coordination					16																							
Conditions d'admission																			8									
Formation de la rente	18	48	48		14	22	17	42	43	44	45	34	35	33	21	46			20		31						19	
Gestion financière		51	51					39	39	39	39						25		11									
Origine des cotisations	18				14			40	40	40	40																	
Régimes recensés			D																									
Retraite anticipée																					28							
Retraite anticipée sans réduction																					30							
Rente viagère (période garantie)																					36							
Rente d'invalidité																	38											
Secteur d'activité économique		50	50	7				40	40	40	40			5		23			3		B				29	52		
Taille des régimes		53	53											6		24			1									
Type d'employeur		49	49					41	41	41	41							4	12	4			32					

* Voir distinction par sexe des participants (parfois du Québec seulement) dans les tableaux 1, 12, 20, 26, 28, 30, ainsi que les tableaux A et C.

Grille de repérage des tableaux

Sections 2, 3 et 4

Statistiques portant sur	Actif net des Québécois	Actif net pour tous les participants	Années de comparaison		Autorité compétente	Capitalisation	Cotisation d'équilibre	Cotisations patronales	Cotisations patronales versées pour les Québécois	Cotisations salariales	Cotisations salariales versées pour les Québécois	Excédents d'actif utilisés	Membres des comités de retraite	Nouveaux régimes	Origine des cotisations		Participants*	Participation (taux)		Participation (variation)	Québec vs Canada	Québec vs Ontario
	Numéro du Tableau																					
Années de comparaison	76			74					76		76						73	77			72	72
Comité de retraite													58				58					
Formation de la rente	64	64	79			60	60			61		60		82			56			82		69
Gestion financière	62	62						59	59	59	59				57							
Origine des cotisations								59	59	59	59											
Participation (taux)																						68
Province d'origine																	66					
Secteur d'activité économique	65	65												81			55			81		71
Taille des régimes				78										80			54			80		67
Type d'employeur				75													75					70
Type de placement		63																				

* Voir distinction par sexe des participants (parfois du Québec seulement) dans les tableaux 54, 55, 56, 66, 70, 71, 73, 75, 77, 80, 81 et 82.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Tableau E ci-dessous présente l'évolution de certains indicateurs d'activité économique qui peuvent aider le lecteur à apprécier le contexte économique dans lequel les régimes complémentaires de retraite ont évolué.

TABLEAU E **ÉVOLUTION DE CERTAINS INDICATEURS
D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, DE 1993 À 1995**

Au Québec¹	Moyenne mensuelle 1993	Variation en %	Moyenne mensuelle 1994	Variation en %	Moyenne mensuelle 1995	Variation en %
Population active (milliers)	3 546	0,8	3 595	1,4	3 614	0,5
Emploi (milliers)	3 080	0,4	3 156	2,5	3 206	1,5
Taux de chômage	13,2		12,2		11,3	
Taux d'activité	62,3		62,5		62,2	
Rémunération hebdomadaire (\$)	539,3	1,3	544,1	0,9	546,3	0,4
Taux effectif d'augmentation des salaires négociés ²						
Secteur privé		0,3		1,5		1,9
Secteur public		0,0		1,1		0,7
Prix à la consommation (Variation en pourcentage)		1,4		-1,4		-1,8
Au Canada						
Prix à la consommation ¹ (Variation en pourcentage)		1,8		0,2		1,8
Indice des actions ordinaires BDT (300) ³		32,6		-0,2		14,5
Indice des obligations à long terme au Canada ³		22,9		-10,5		26,3
Bons du Trésor (91 jours) ³		5,3		5,3		7,4
Rendement médian de l'actif des régimes de retraite ³		21,4		-0,7		17,4

1. Source : Bulletin économique hebdomadaire du 6 février 1995, ministère des Finances du Québec.

2. Conventions collectives visant 500 travailleurs et plus.

3. Source : Institut canadien des actuaires – Rapport sur les statistiques économiques canadiennes 1924–1994.